

**ORGANISATION INTERNATIONALE DE
POLICE CRIMINELLE - INTERPOL
O.I.P.C.-INTERPOL**



INTERPOL

**RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE 2022**

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2022	3
<i>Introduction</i>	5
<i>Stabilité financière</i>	6
<i>Liquidité</i>	10
<i>Performance financière</i>	15
DÉCLARATION RELATIVE AU CONTRÔLE INTERNE	22
APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2022	24
AVIS DE L'AUDITEUR EXTERNE	25
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	28
ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE	29
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET	30
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	32
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉES)	64
A. STRUCTURE DE L'ORGANISATION, FINANCEMENT ET GESTION DES RISQUES	66
B. CONTRIBUTIONS DES PAYS MEMBRES.....	69
C. PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR TYPE DE BUDGET.....	83
D. AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES	103

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2022

Après deux années affectées par les restrictions dues à la pandémie de COVID-19, INTERPOL s'est préparé à une accélération rapide de ses activités dès la levée de ces contraintes. Cette accélération des activités s'est traduite par un budget conforme aux attentes, ce qui représentait un changement attendu et apprécié par rapport aux exercices 2020 et 2021. Le budget a été exécuté dans un souci de concentration sur les aspects opérationnels, avec un suivi attentif. Grâce à cette prudence, l'Organisation a pu améliorer tous les principaux indicateurs financiers qui permettent de mesurer sa stabilité financière, sa liquidité et sa performance financière.

L'exécution du budget ordinaire de 2022 englobe également la mise en œuvre de l'augmentation des contributions statutaires de 22 millions d'EUR en plus de l'inflation, validée par l'Assemblée générale réunie en sa 89^{ème} session, qui s'est déroulée à Istanbul, en Türkiye, en 2021, après plus de dix années d'augmentations seulement égales à l'inflation. Ce relèvement de 22 millions d'EUR s'étalera sur trois ans, avec 5 millions d'EUR en 2022, puis 7 millions d'EUR supplémentaires en 2023 et encore 10 millions d'EUR en 2024.

Le relèvement des contributions statutaires répond à la hausse continue de la demande pour les services d'INTERPOL. Depuis 2018, le nombre d'enregistrements contenus dans ses bases de données n'a cessé d'augmenter, pour afficher une croissance de 32 %. Le nombre total de recherches dans les bases de données de l'Organisation a également augmenté de 31 %, débouchant sur une hausse de 17 % des recherches ayant donné lieu à un signalement positif (« *hit* ») au cours de la même période. Cette croissance a également entraîné une pression accrue sur les infrastructures de base de l'Organisation, sur ses dispositifs de conformité et sur ses cadres de sécurité. Les pays membres d'INTERPOL ont reconnu la nécessité de relever les contributions statutaires afin d'accompagner la croissance des activités et de faire en sorte que les infrastructures de l'Organisation, ainsi que son cadre de sécurité et de conformité, lui permettent d'agir conformément à ses attributions. Cette augmentation des contributions cible huit domaines d'investissement :

- le renforcement de la capacité d'analyse ;
- l'identification des victimes d'abus pédosexuels ;
- la sécurité informatique ;
- la lutte contre la criminalité financière ;
- le perfectionnement du système de notices et de diffusions ;
- la création d'une identité numérique mondiale pour les policiers ;
- le développement de la formation et des capacités de soutien ;
- la modernisation de l'ossature institutionnelle.

Principaux indicateurs financiers	Budget 2022 ¹	Réel 2022	Réel 2021	Variation annuelle
<i>Stabilité financière</i>				
Conformité réglementaire des réserves ²	100 %	201 %	234 %	-14,1 %
<i>Liquidité financière</i>				
Encaisse non affectée (mois)	N/D	9,0	8,9	+1 %
Recouvrement des contributions statutaires ³	100 %	97,2 %	97,8 %	-1 %
Nombre de pays ayant des arriérés de contributions	0	11	17	-6
<i>Performance financière</i>				
Exécution du budget ordinaire	100 %	99 %	93 %	+6 %
Produits (en millions d'EUR)	155	160	137	+16 %

¹ La note 25 aux états financiers présente le détail du budget approuvé de l'Organisation.

² La conformité réglementaire s'applique au Fonds de réserve générale et au Fonds permanent pour l'assistance en cas de crise.

³ Taux de recouvrement moyen combiné des contributions statutaires pour le budget général et le budget des Bureaux régionaux

Résultat opérationnel (en millions d'EUR)	(2,0)	2,6	7,5	-65 %
---	-------	-----	-----	-------

Tableau 1 : Principaux indicateurs financiers 2022

Stabilité : les décisions financières de l'Organisation sont restées dictées par la prudence en 2022, ce qui lui a permis de préserver sa situation financière à court terme dans un contexte d'incertitude persistante, tout en atteignant ses principaux objectifs à moyen terme. L'Organisation a amélioré sa conformité réglementaire, qui ressort ainsi à 101 % de la limite prescrite. Le total des actifs a diminué de 2,9 millions d'EUR (-1 %), pour atteindre 189,9 millions d'EUR en 2022, tandis que le total des passifs s'inscrivait en baisse de 5,5 millions d'EUR. Le redressement du ratio de liquidité générale, passé de 0,80 en 2021 à 1,01 en 2022, souligne la stabilité financière de l'Organisation et reflète le mouvement de translation des placements, des actifs non courants vers les actifs courants, au fur et à mesure qu'ils se rapprochent de leur échéance. Le ratio actifs financiers-passifs total a augmenté, passant de 1,39 en 2021 à 1,43 en 2022, ce qui dénote un renforcement de la situation financière globale de l'Organisation.

Liquidité : les principales mesures de gestion financière consistaient à effectuer un suivi attentif des créances, tout en se concentrant sur la gestion budgétaire et sur l'atteinte des principaux objectifs opérationnels. Le taux annuel de recouvrement des contributions statutaires est resté élevé en 2022, s'établissant à 97,2 %, ce qui représente toutefois une légère inflexion par rapport à 2021. Les pays membres dont les contributions ont baissé ont été incités à effectuer des contributions volontaires afin de maintenir le niveau global des contributions par rapport aux années précédentes. Seulement 11 des 195 pays membres présentaient fin 2022 de longs arriérés de contributions tels que définis par le Règlement financier de l'Organisation, ce qui représente une amélioration significative par rapport à 2021 (17 pays). L'Organisation a également encouragé, avec un certain succès, les pays membres présentant des arriérés de longue date à rééchelonner leur dette. L'accélération générale des activités opérationnelles en 2022 s'est traduite par une diminution de 10 millions d'EUR des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles au cours de l'exercice, qui concernent principalement le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux. En conséquence, le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'est inscrit en baisse, pour ressortir à 60,9 millions d'EUR en fin d'exercice. Dans l'ensemble, les liquidités disponibles (placements inclus) ont diminué, pour s'établir à 158,3 millions d'EUR contre 163,3 millions d'EUR en 2021. En revanche, l'encaisse non affectée⁴, les équivalents de trésorerie et les placements (dont l'Organisation peut disposer librement) ont légèrement augmenté, atteignant neuf mois de charges opérationnelles à la fin de 2022, contre 8,9 mois fin 2021, soit une nette amélioration par rapport aux 6,3 mois de fin 2020. Cet indicateur financier clé dénote une flexibilité opérationnelle à court terme, dispense de faire appel à des financements extérieurs et atteste la qualité de la gestion de la trésorerie de l'Organisation.

Performance financière : l'Organisation a pu accélérer sensiblement l'exécution de son programme de travail à partir du deuxième trimestre, suite à la levée des restrictions de déplacements internationaux fin mars 2022. En conséquence, à 99,4 %, l'exécution du budget ordinaire s'est très fortement rapprochée du niveau prévu de 100 %, tout en distançant largement les 93,4 % de 2021. Cette amélioration de l'exécution a également contribué à l'accroissement des recettes de 17 %, soit 22,8 millions d'EUR sur l'année par rapport à 2021. Elles atteignent ainsi un record absolu de 159,6 millions d'EUR, nettement supérieur au record précédent de 141,9 millions d'EUR enregistré en 2019, mais aussi au niveau prévu pour 2022. Cette augmentation des recettes au-delà des attentes a constitué le principal moteur d'un résultat opérationnel excédentaire de 2,6 millions d'EUR en 2022, ce qui représente une diminution de 4,9 millions d'EUR par rapport au résultat de 2021 en raison de l'accélération de la mise en œuvre des activités de l'Organisation. Le résultat inscrit au budget pour 2022 correspondait à une utilisation prévue des réserves de 2,0 millions d'EUR.

⁴ Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements dont l'Organisation peut disposer sans restriction d'utilisation en interne.

Introduction

L'Organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C.-INTERPOL, ci-après l'Organisation) a été fondée afin de faciliter la coopération internationale entre les services chargés de l'application de la loi. Avec ses 195 pays membres, elle représente la plus grande organisation internationale de police du monde. L'Organisation fournit les outils et les services visant à faciliter l'échange sécurisé d'informations au niveau international entre les services chargés de l'application de la loi et fixe des normes à cette fin ; elle fournit des analyses, coordonne les opérations de police internationales et aide ses Membres à développer leurs capacités en matière d'application de la loi au niveau international.

Cadre stratégique

L'Organisation a élaboré pour la période 2022 - 2025⁵ un cadre stratégique qui comporte quatre buts stratégiques et 17 objectifs stratégiques. Ce cadre permet de coordonner le travail mené sur le long terme en vue d'atteindre les Objectifs de l'action policière mondiale⁶, qui s'inscrivent dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU. Les objectifs stratégiques sont traduits en actions opérationnelles, réparties en quatre grands domaines de criminalité : l'antiterrorisme, la cybercriminalité, la criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité, et enfin la criminalité financière et l'anticorruption. À cette fin, l'Organisation s'appuie sur le renforcement continu de sa présence régionale, sur des partenariats stratégiques et sur la planification, sur le contrôle juridique, sur la gouvernance et sur ses fonctions support institutionnelles.

Vision : « Relier les polices pour un monde plus sûr »

La vision de l'Organisation est celle d'un monde où chaque professionnel des services chargés de l'application de la loi peut consulter, échanger et transmettre en toute sécurité des informations de police vitales, à tout moment et en tout lieu où il a besoin, afin de contribuer à la sécurité des citoyens du monde.

Mission : « Prévenir et combattre la criminalité grâce à une coopération renforcée et à l'innovation sur les questions de police et de sécurité »

Le Statut de l'Organisation définit sa mission comme suit : « assurer l'assistance réciproque la plus large de toutes les autorités de police criminelle et réprimer les infractions de droit commun ». L'Organisation contribue à faire en sorte que les services chargés de l'application de la loi puissent communiquer entre eux en toute sécurité. Elle permet l'accès à des données et informations de police, apporte un appui opérationnel dans les domaines de criminalité prioritaires de ses quatre programmes mondiaux d'action policière et œuvre à une amélioration constante des capacités des services chargés de l'application de la loi afin de renforcer l'efficacité de l'action policière internationale.

Mise en œuvre opérationnelle

L'Organisation met en œuvre ses programmes relatifs à l'action policière mondiale en définissant des objectifs spécifiques et en menant des activités, auxquels un budget est affecté et à l'aune desquels les progrès accomplis sont évalués. Pour coordonner ces activités, l'Organisation dispose dans chaque pays membre d'un bureau central géré par les autorités nationales. L'Organisation a étendu l'accès à son réseau sécurisé d'échange d'informations afin de permettre l'échange de données aux postes-frontières. Elle dispose en outre de six Bureaux régionaux qui aident à coordonner et à mener ses activités dans les régions concernées, ainsi que de Bureaux de liaison auprès d'organisations internationales majeures.

L'environnement opérationnel en 2022

En 2022, l'environnement sécuritaire mondial fut caractérisé par la levée des restrictions de déplacements internationaux, qui avaient eu une incidence non négligeable sur les activités liées aux bases de données, sur la coordination des opérations internationales menées sur le terrain et sur les

⁵ <https://www.interpol.int/fr/Qui-nous-sommes/Strategie/Cadre-strategique-2022-2025>

⁶ <https://www.interpol.int/fr/Qui-nous-sommes/Strategie/Les-Objectifs-de-l-action-policiere-mondiale>

activités de renforcement des capacités. L'accélération de l'exécution des activités de l'Organisation permise par la reprise des événements physiques est restée en partie complétée par des activités menées de manière virtuelle, comme en témoignent l'augmentation des manifestations et des formations organisées en ligne, ainsi que les initiatives menées, grâce aux outils numériques, dans des domaines comme la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. L'Organisation continue à élaborer des outils et des services qui permettent à ses Membres de partager et d'analyser des données de police et de mettre à leur disposition une plateforme leur permettant d'échanger ces données de manière efficace.

Objectifs financiers

À travers ses objectifs financiers, l'Organisation s'assure de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre son Programme de travail annuel, dans le respect de son Règlement financier. Elle doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir répondre à tout moment aux urgences opérationnelles partout dans le monde, mais aussi de réserves adéquates pour assurer sa stabilité financière et sa liquidité, maintenir un budget à l'équilibre à long terme et protéger ses actifs. L'Organisation veille au respect de ces objectifs financiers en évaluant sa stabilité, sa liquidité et sa performance financière.

Stabilité financière

L'amélioration des conditions opérationnelles permise par la levée des restrictions imposées aux déplacements internationaux s'est traduite par un retour de la confiance des entreprises. Les incertitudes financières persistantes ont néanmoins continué d'affecter l'Organisation et ses Membres tout au long de l'exercice, en raison d'autres événements internationaux. Du point de vue de la gestion financière, l'Organisation est restée concentrée sur sa stabilité financière et sur les moyens d'assurer sa liquidité, dans l'optique de préserver sa situation financière et ses flux de trésorerie. Les créances ont fait l'objet d'un suivi attentif. En particulier, les pays membres ont été incités à maintenir le niveau de leurs contributions statutaires en procédant à des contributions volontaires supplémentaires.

Principaux indicateurs financiers	2018	2019	2020	2021	2022
Conformité réglementaire des réserves	158 %	138 %	151 %	234 %	201 %

Tableau 2 : Stabilité financière – évolution sur cinq ans des principaux indicateurs financiers

Réserves financières : conformité réglementaire des réserves

En 2022, l'Organisation avait prévu de prélever sur son Fonds de réserve générale 2,0 millions d'EUR pour mener à bien des projets stratégiques qu'elle s'était engagée à mettre en œuvre. Les réserves cumulées ont faiblement augmenté, de 41,3 millions d'EUR en 2021 à 42,7 millions d'EUR en 2022, ce qui représente en tout 62 % des contributions statutaires appelées au titre de 2022 (2021 : 67 %). Cette augmentation s'explique par un suivi attentif des pays placés sous le régime de l'article 52, qui a réduit les besoins de constituer une provision pour créances douteuses et entraîné des recettes supérieures aux attentes.

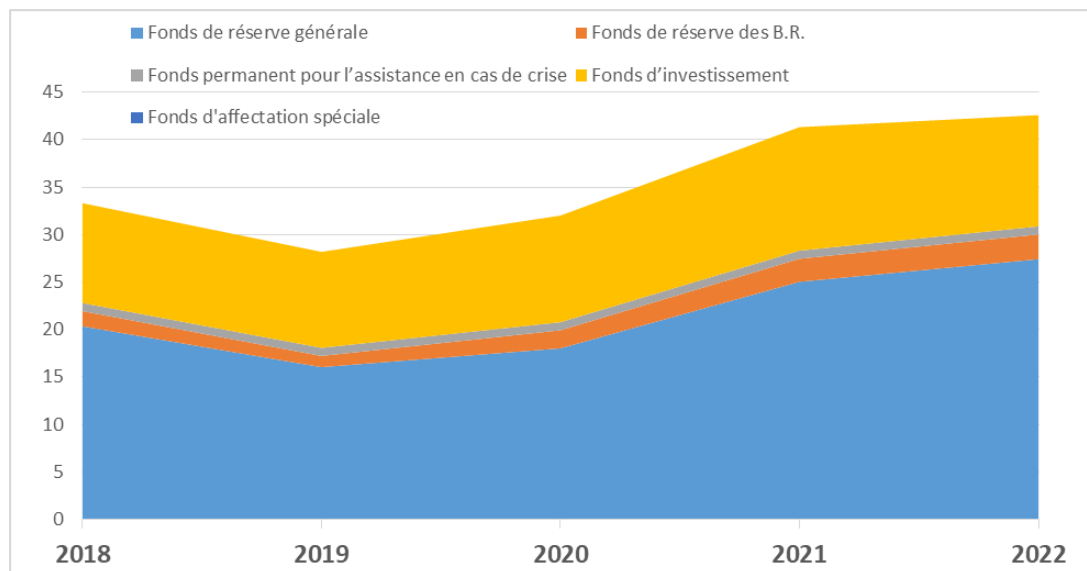


Figure 1 : Évolution sur cinq ans du solde des fonds de réserve cumulés

L'Organisation a défini un critère de stabilité financière pour assurer sa continuité opérationnelle à très court terme (deux mois de charges opérationnelles), en fixant un seuil pour le Fonds de réserve générale et pour le Fonds permanent pour l'assistance en cas de crise. Le solde total de ces fonds est actuellement de 28,3 millions d'EUR (2021 : 25,9 millions d'EUR), soit 14,3 millions d'EUR (2021 : 18 millions d'EUR) de plus que le montant prescrit⁷, ce qui représente neuf mois de charges opérationnelles. Ce critère de stabilité est un paramètre historique : le seuil requis baisse si les charges réelles baissent, comme le montre la figure 2 ci-après. Il est moins pertinent d'un point de vue prospectif, en particulier lorsque le budget ordinaire augmente. La hausse des dépenses entraînée en 2022 par la mise en œuvre des activités financées par le relèvement des contributions statutaires et par la vigoureuse reprise consécutive à la crise sanitaire a accru le montant des réserves nécessaires (en bleu). La zone en orange illustre les réserves supplémentaires, c'est-à-dire au-delà du minimum requis. Ces réserves supplémentaires sont un facteur de flexibilité budgétaire pour les exercices ultérieurs dans un contexte d'incertitude économique à court terme, d'autant plus que les contributions statutaires peuvent être versées jusqu'au 30 avril de chaque année. Elles constituent également un matelas de sécurité en cas d'imprévu, compte tenu de la volatilité qui caractérise la situation mondiale.

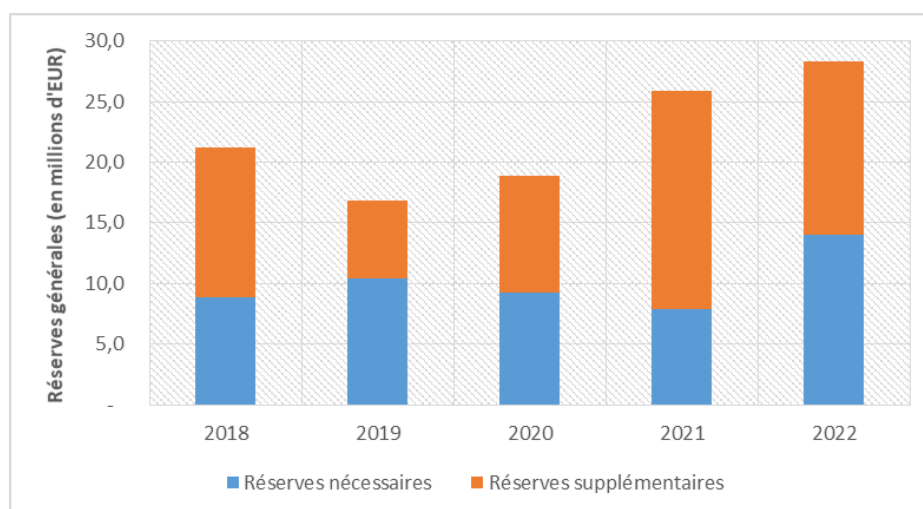


Figure 2 : Évolution sur cinq ans des fonds de réserve cumulés et respect du montant prescrit par le Règlement financier

Actifs

Le total des actifs a diminué de 1 %, pour atteindre 189,9 millions d'EUR en 2022, contre 192,8 millions d'EUR en 2021, en raison principalement de la diminution de la trésorerie et des équivalents de

⁷ Aucun montant n'est prescrit pour le Fonds d'investissement ou le Fonds de réserve des B.R.

trésorerie, qui représentent 32 % de ce total. Le niveau des liquidités à l'actif dépend principalement des montants de cette catégorie détenus pour le compte de tiers, à savoir les fonds des projets et le personnel, à quoi correspond une augmentation des passifs pour ces postes. La valeur nette des actifs à long terme (immobilisations) est en baisse ces dernières années, ce qui reflète la tendance plus générale consistant à privilégier la location plutôt que la propriété des actifs. Malgré tout, les immobilisations nettes ont augmenté de 6 % en 2022 par rapport à 2021. La tendance à la hausse se poursuit en ce qui concerne les investissements dans les immobilisations incorporelles, la part de ces dernières étant en augmentation par rapport à celle des immobilisations corporelles, comme le montre la figure 3 ci-dessous.

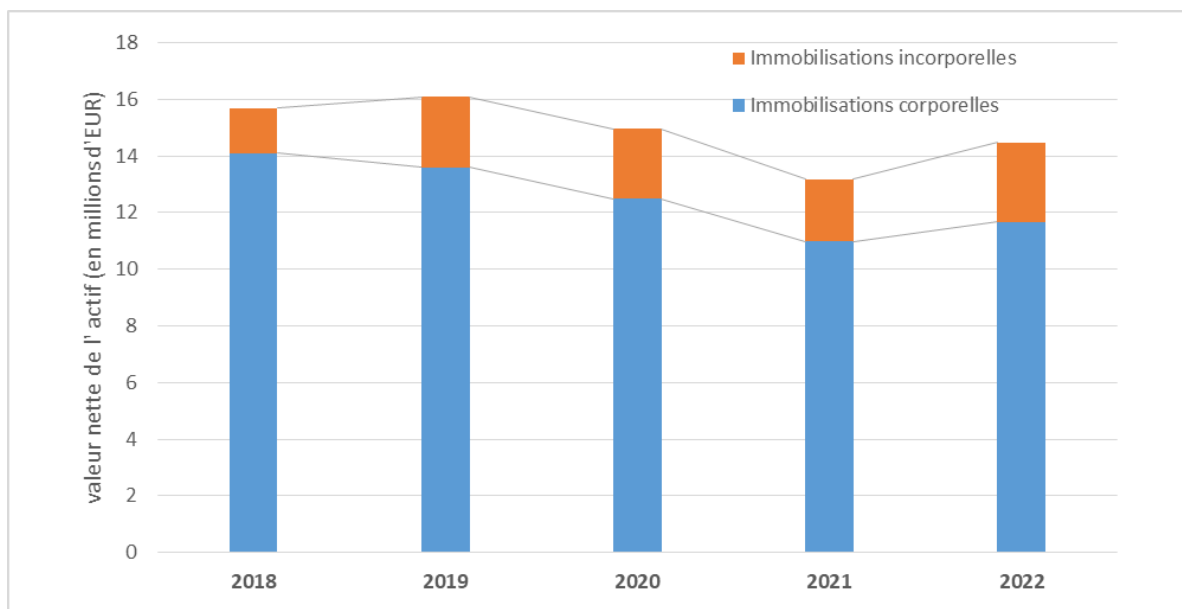


Figure 3 : Évolution sur cinq ans de la valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles

Passifs

Les passifs ont baissé de 5,5 millions d'EUR au cours de l'exercice, soit une diminution de 4 %, sous l'effet principalement d'un recul des produits constatés d'avance. Les passifs de l'Organisation proviennent de trois sources principales : les créances et charges à payer, les prestations futures au personnel et les produits constatés d'avance. Aux prestations futures au personnel et aux produits constatés d'avance correspond généralement un actif assorti de restrictions d'utilisation en interne, comptabilisé dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie ou dans les placements, qui en constitue l'exacte contrepartie.

Prestations futures au personnel

L'Organisation propose à ses fonctionnaires sous contrat un régime interne de retraite à cotisations définies⁸. Comme le montre la figure 4 ci-après, le total des engagements au titre des régimes de retraite a continué de croître, jusqu'à 36,8 millions d'EUR en 2022 pour 487 agents (contre 32,9 millions d'EUR en 2021 pour 435 agents). Le régime est « entièrement capitalisé » au moyen de la trésorerie et des placements soumis à restrictions correspondants.

⁸ Les fonctionnaires sous contrat peuvent également s'affilier à leurs régimes nationaux. L'Organisation peut également cotiser à ces derniers, mais elle considère alors qu'elle n'a plus de versements à effectuer après le départ à la retraite des personnes concernées.

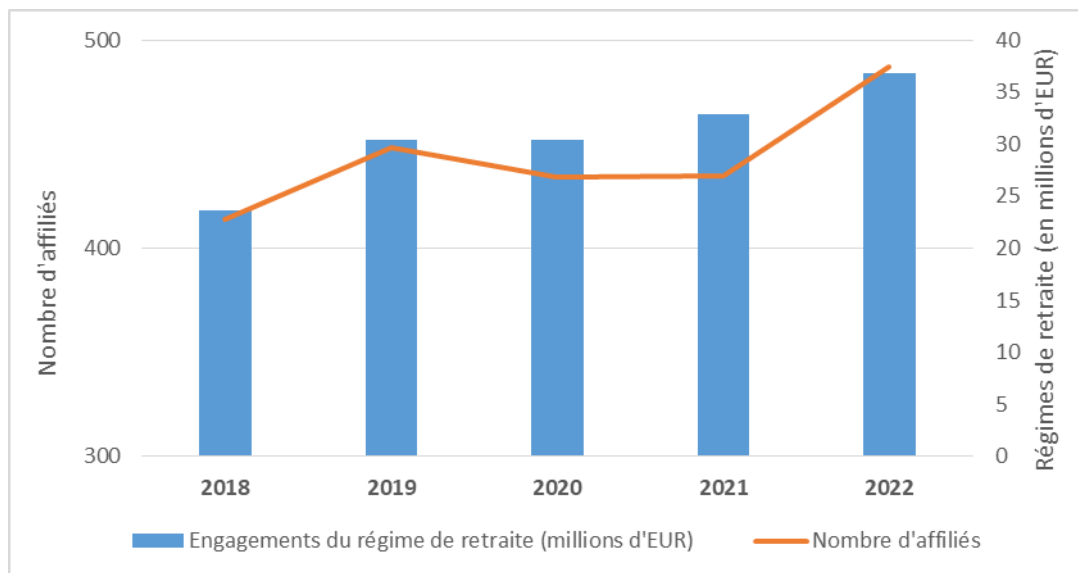


Figure 4 : Évolution sur cinq ans des engagements du régime de retraite à cotisations définies et du nombre de personnes affiliées à ce régime (ligne)

Produits constatés d'avance

L'Organisation mène à bien des projets spécifiques financés par des donateurs externes, qui visent généralement à renforcer les capacités des services chargés de l'application de la loi. Comme elle reçoit habituellement les financements avant l'exécution de ces projets, le produit correspondant est constaté d'avance en attendant la mise en œuvre des activités concernées. En 2022, les produits constatés d'avance ont diminué de 25 %, après une baisse de 3 % en 2021, comme le montre la figure 5 ci-après, ce qui s'explique principalement par l'accélération de la mise en œuvre des projets du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux au cours de l'exercice, à hauteur de 115 % du budget, ce qui a permis de rattraper en partie le ralentissement constaté ces dernières années du fait de la pandémie. Le solde des produits constatés d'avance fin 2022 représentait presque une année de mise en œuvre des projets du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux.

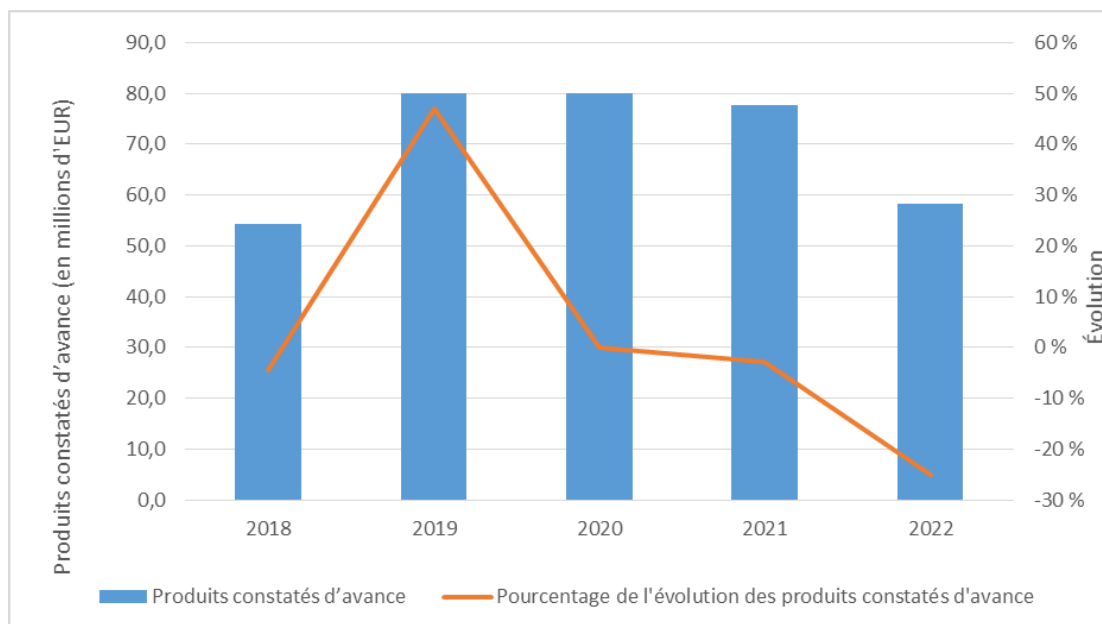


Figure 5 : Évolution sur cinq ans des produits constatés d'avance (produits futurs liés aux projets)

Ratio actifs financiers-passifs

Les passifs sont intégralement couverts par les actifs, avec un ratio actifs financiers-passifs de 1,43 en 2022, ce qui signifie que l'Organisation est en mesure de couvrir ses passifs à long terme par ses actifs totaux. Comme le montre la figure 6 ci-dessous, les actifs courants étaient quasiment équivalents aux

passifs courants en 2022, en raison principalement de la comptabilisation des produits constatés d'avance dans les passifs courants.

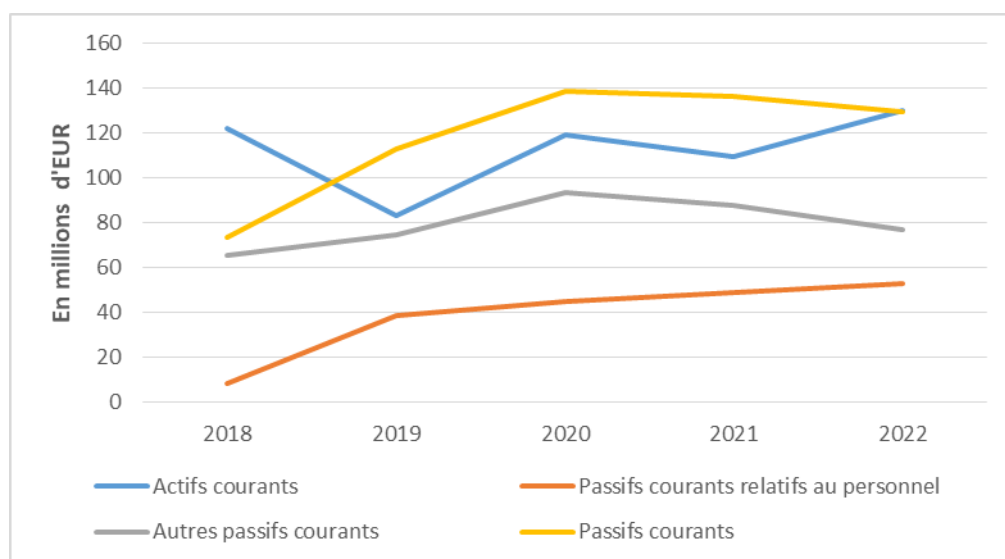


Figure 6 : Évolution sur cinq ans des actifs et des passifs totaux et courants

Liquidité

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements ont reculé de 5,0 millions d'EUR (-3 %), pour s'établir à 158,3 millions d'EUR. L'Organisation ne peut pas toujours disposer librement des équivalents de trésorerie et des placements, qui peuvent être soumis à des restrictions d'utilisation en interne (ils peuvent par exemple être détenus pour des tiers tels que des donateurs ou des membres du personnel). L'érosion globale de la liquidité provenait avant tout de la diminution des produits soumis à de telles restrictions, qui ont atteint 102,4 millions d'EUR en 2022 (-13 %), tandis que les soldes non soumis à des restrictions d'utilisation en interne (c'est-à-dire librement disponibles) s'inscrivaient au contraire en hausse, à 55,9 millions d'EUR (+22 %).

La diminution des équivalents de trésorerie et de la valeur des placements s'explique principalement par les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles. L'Organisation a en effet pris des mesures pour accélérer ses activités tout en veillant attentivement sur sa trésorerie et ses placements, notamment à travers le suivi du versement des contributions, dont le règlement ponctuel est essentiel pour assurer la liquidité à court terme (tableau 3 ci-dessous) et pour faire face aux engagements en matière de dépenses.

Principaux indicateurs financiers	2018	2019	2020	2021	2022
Encaisse non affectée (mois)	7	5	6	9	9
Recouvrement des contributions statutaires au cours de l'exercice	98,71 %	98,45 %	97,60 %	97,78 %	97,20 %
Nombre de pays ayant des arriérés de contributions	9	13	15	17	11

Tableau 3 : Liquidité – Évolution sur cinq ans des principaux indicateurs financiers concernant les contributions statutaires et la trésorerie

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et encaisse non affectée

L'Organisation a enregistré en 2022 une diminution de 1,0 million d'EUR de ses flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (2021 : hausse de 12,9 millions d'EUR). Plus de 63 % de la trésorerie et des placements sont détenus pour des tiers – membres du personnel et donateurs –, chiffre en légère baisse par rapport aux exercices précédents, pour lesquels ce pourcentage atteignait 70 %.

Les soldes de l'encaisse non affectée, des équivalents de trésorerie et des placements constituent les principaux indicateurs financiers de la viabilité opérationnelle de l'Organisation. Ces soldes ont augmenté de 22 %, soit l'équivalent de 9 mois de charges opérationnelles du budget ordinaire de 2022, contre 8,9 mois en 2021 (voir la figure 7 ci-dessous).

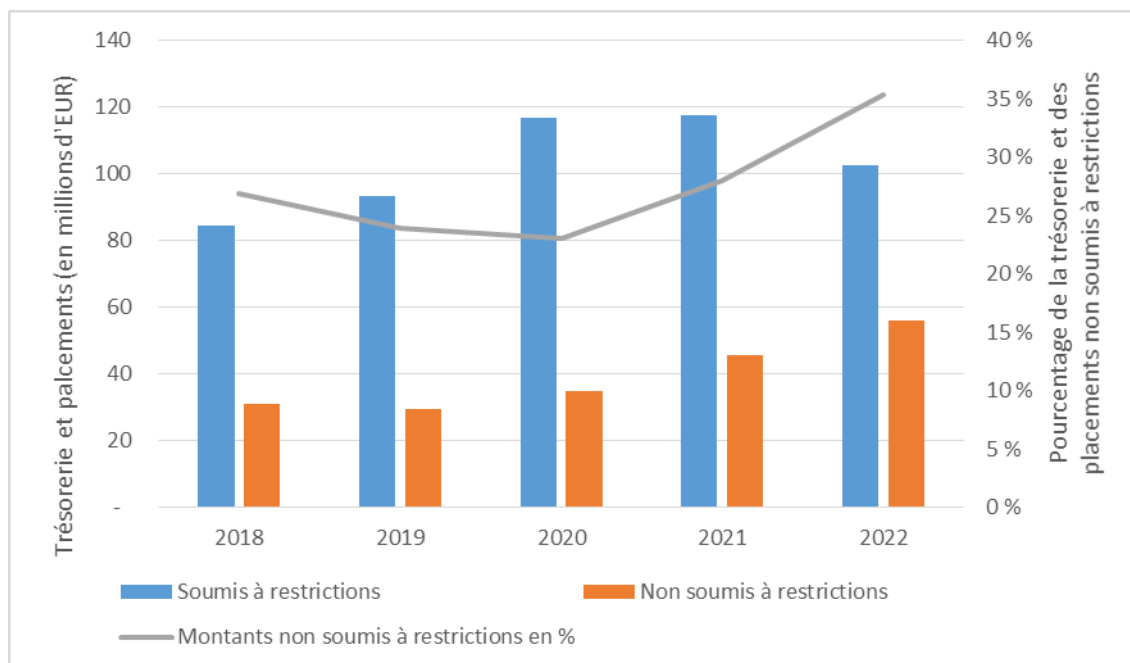


Figure 7 : Évolution sur cinq ans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements, soumis à restrictions et non soumis à restrictions (en millions d'EUR, % du total non soumis à restrictions) Les montants soumis à restrictions sont gérés pour le compte de tiers, personnel compris.

Ratios de liquidité

L'augmentation du ratio actifs financiers-passifs (passé de 1,39 en 2021 à 1,43 en 2022), témoigne de la prudence de l'Organisation concernant le maintien de sa stabilité financière. Le rapprochement des échéances de la trésorerie investie pour le compte de tiers, dorénavant assimilée aux placements à court terme, s'est traduit par une légère augmentation du ratio de liquidité générale, passé de 0,80 fin 2021 à 1,01 fin 2022, et du ratio des flux de trésorerie des activités opérationnelles, passé 0,09 à -0,01. Le niveau relativement bas de ces ratios (voir la figure 8 ci-dessous) s'explique par le traitement comptable des engagements au titre du personnel et du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux, qui sont comptabilisés dans les passifs courants dans la mesure où ils peuvent être « appelés » à brève échéance.

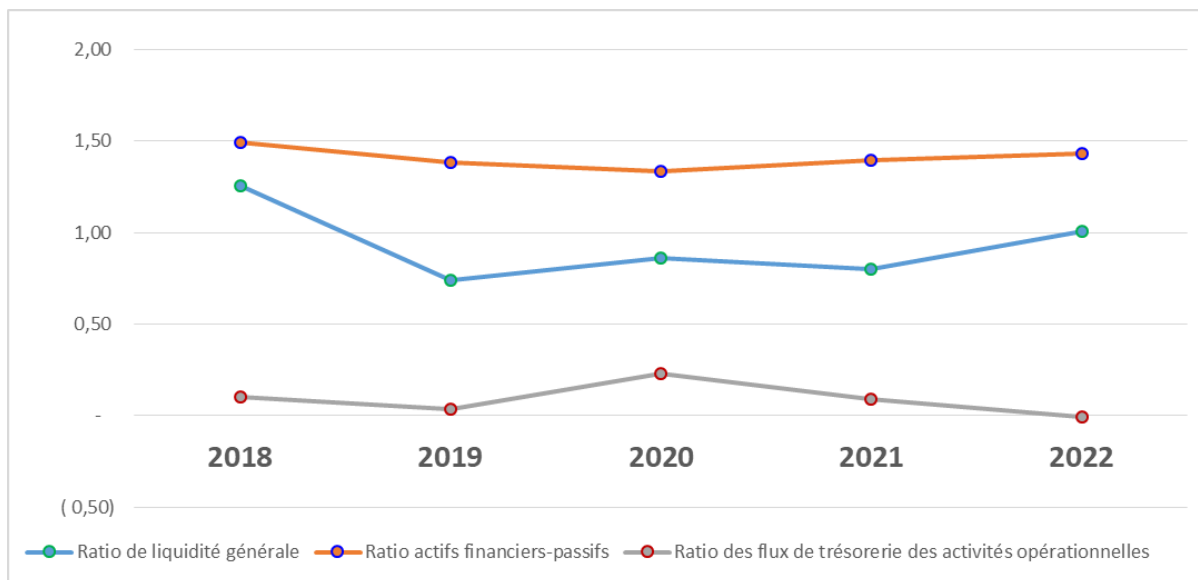


Figure 8 : Évolution sur cinq ans du ratio de liquidité générale, du ratio actifs financiers-passifs et du ratio des flux de trésorerie des activités opérationnelles

Versement des contributions statutaires

La ponctualité du recouvrement des contributions statutaires constitue un indicateur financier particulièrement important puisqu'il a une incidence sur le budget global disponible pour la mise en œuvre du programme de travail de l'Organisation. Chaque Membre doit s'acquitter de contributions statutaires au titre du budget ordinaire, sur la base d'un barème approuvé par l'Assemblée générale, au plus tard le 30 avril de chaque exercice⁹. Le barème est fondé sur le poids du pays concerné dans l'économie mondiale. Les taux de recouvrement en cours d'année – à savoir les contributions versées au titre du budget ordinaire pour l'année *au cours de l'exercice* considéré – ont légèrement augmenté en 2022, pour atteindre 97,79 %, confirmant ainsi la tendance favorable de la ponctualité des versements. Le taux de recouvrement des contributions statutaires au titre du budget des Bureaux régionaux a légèrement diminué, pour atteindre 70,12 % en 2022 contre 73,16 % en 2021 ; il reste toutefois supérieur au plus-bas de 59,49 % enregistré en 2020, comme le montre la figure 9 ci-dessous. Le recouvrement des contributions statutaires d'une année donnée se poursuit après la clôture de l'exercice. Ce n'est que lorsqu'un membre ne s'est pas acquitté de ses contributions pendant deux exercices que les soldes correspondants sont portés dans les créances douteuses et qu'il encourt les sanctions prévues à l'article 52 du Règlement général.

⁹ Article 3.3(2) du Règlement financier.

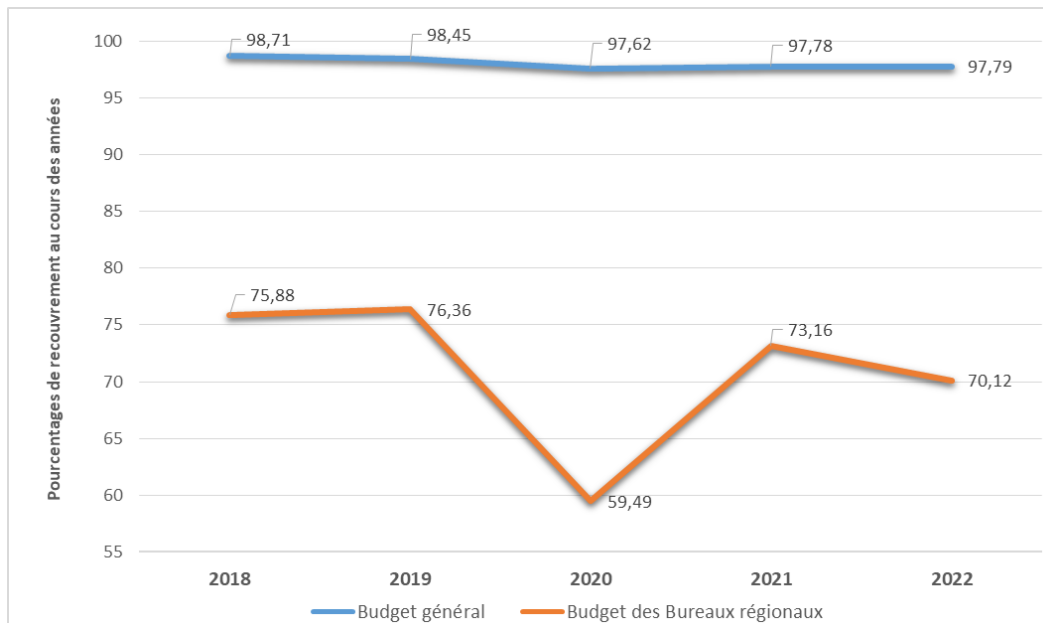


Figure 9 : Évolution sur cinq ans des taux de recouvrement des contributions statutaires, budget général et budget des Bureaux régionaux

Comme en témoigne le taux de recouvrement de 97,79 %, les taux de paiement des contributions au titre du budget ordinaire se sont avérés satisfaisants en 2021, dans toutes les régions. Les pays membres de la région Europe se sont acquittés de toutes leurs contributions statutaires dues en 2022 (100 %), suivis par l'Asie (99 %), les Amériques (97 %), le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (91 %) et l'Afrique (71 %), comme le montre la figure 10 ci-dessous.

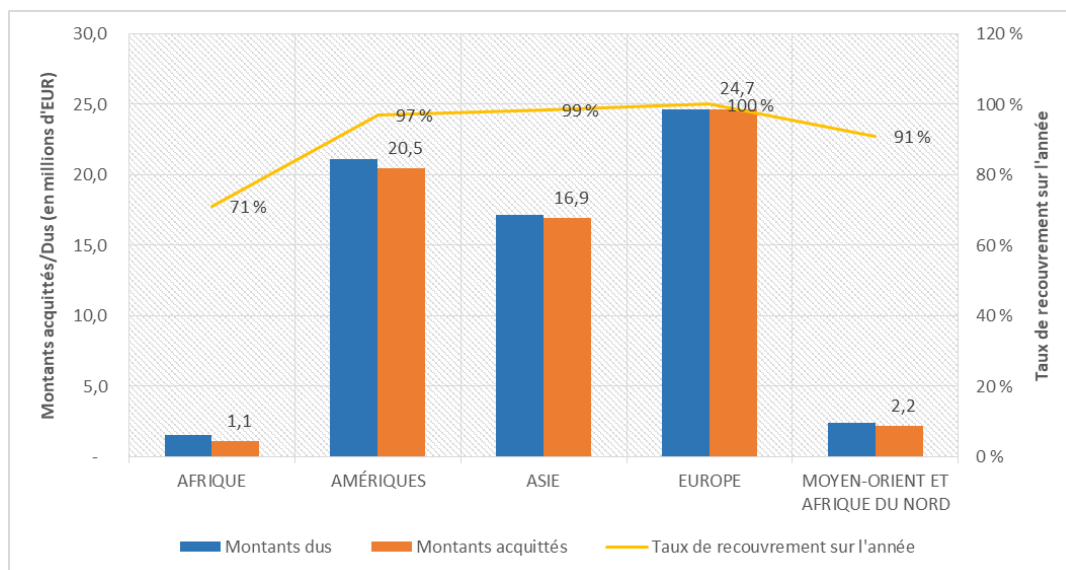


Figure 10 : Contributions statutaires 2022 au titre du budget ordinaire par région INTERPOL et versements effectués au cours de l'année (réels et en pourcentage)

Dans l'ensemble, le montant des arriérés de contributions statutaires dus par les pays membres, toutes périodes budgétaires et toutes échéances confondues, a augmenté de 0,3 million d'EUR au cours de l'exercice (+5 %), pour atteindre 6,5 millions d'EUR, soit 9 % du total des contributions appelées au titre de 2022 (2021 : 10 %). Certains pays membres présentent des arriérés de longue date, pour lesquels l'Organisation a constitué une provision pour créances douteuses. Net de cette provision, le montant des contributions statutaires demeurant à verser par les pays membres représente 3 % des contributions totales (2021 : 2 %).

Arriérés de longue date

Le montant dû par les pays présentant des arriérés de longue date (pays placés sous le régime de l'article 52) a légèrement diminué, pour passer de 4,8 millions d'EUR en 2021 (17 pays, 9 % du nombre total de Membres) à 4,7 millions d'EUR en 2022 (11 pays, 6 % du total), malgré la hausse sensible des contributions au cours de l'exercice (voir la figure 11 ci-dessous). Cette évolution résulte d'un suivi attentif de la situation des pays membres.

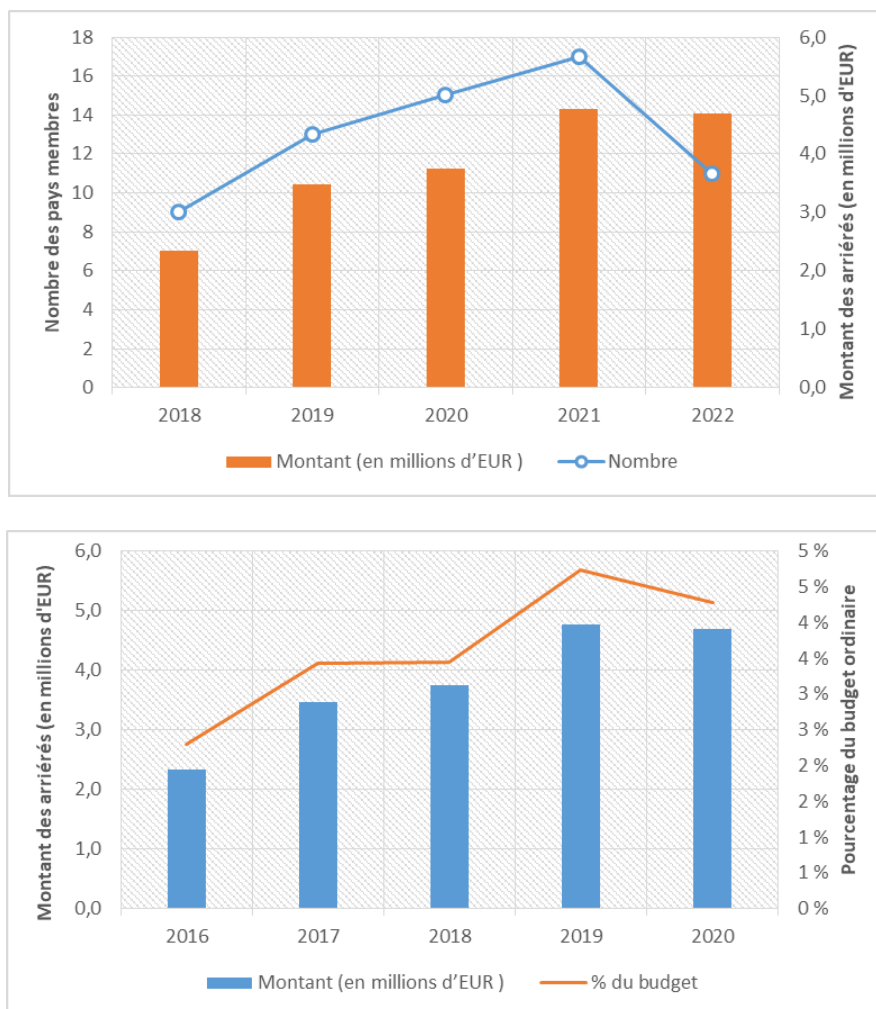


Figure 11 : Évolution sur cinq ans du nombre et du montant des arriérés des pays connaissant des difficultés de paiement de longue date

L'Organisation a maintenu le dialogue avec les pays concernés et elle a bon espoir d'avancer sur la question du règlement lorsque les conditions économiques le permettront, les pays faisant l'objet de sanctions pour non-paiement n'étant pas toujours les mêmes d'une année sur l'autre. Sur les onze (11) pays membres placés sous le régime de l'article 52 fin décembre 2022, seulement dix (10) l'étaient déjà fin 2021, fin 2020 et fin 2019, et huit (8) fin 2018. Trois (3) pays sont placés sous le régime de l'article 52 depuis 2001.

Produits constatés d'avance : fonds fiduciaire et comptes spéciaux

L'Organisation mène à bien des projets pour le compte de donateurs tiers. Comme elle reçoit généralement les financements avant l'exécution, le produit correspondant est constaté d'avance en attendant que le projet soit mené à bien. Fin 2022, l'Organisation détenait 58,3 millions d'EUR (2021 : 77,7 millions d'EUR) pour le compte des donateurs, ce qui représente 0,9 an d'exécution au regard du taux le plus récent. Le niveau de ces « réserves d'exécution », conjugué au niveau de financement durablement élevé du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux, donne à penser que ces activités pourront se poursuivre à moyen terme, sans toutefois exclure le risque que les donateurs n'exigent une exécution rapide des projets menés pour leur compte.

Performance financière

Principaux indicateurs financiers	2018	2019	2020	2021	2022
Exécution du budget ordinaire	91 %	106 %	91 %	93 %	99 %
Produits (en millions d'EUR)	134,2	141,9	134,9	137,3	159,6
Résultat opérationnel (en millions d'EUR)	3,8	(4,7)	2,7	7,5	2,6

Tableau 4 : Performance financière - Évolution sur cinq ans des principaux indicateurs financiers

Résultat opérationnel

Le tableau 4 ci-dessus présente l'évolution des principaux indicateurs de performance financière. L'Assemblée générale, réunie en sa 89^{ème} session en 2021, a approuvé une augmentation des contributions statutaires de 22 millions d'EUR sur trois ans, dont une hausse de 5 millions d'EUR la première année, qui correspondait à 2022. L'Organisation a dégagé un excédent de 2,6 millions d'EUR en 2022, grâce principalement à l'augmentation des produits opérationnels. Sa performance financière globale a renforcé les réserves de l'Organisation à hauteur de 4,6 millions d'EUR, alors que le budget prévoyait une utilisation des réserves de 2,0 millions d'EUR.

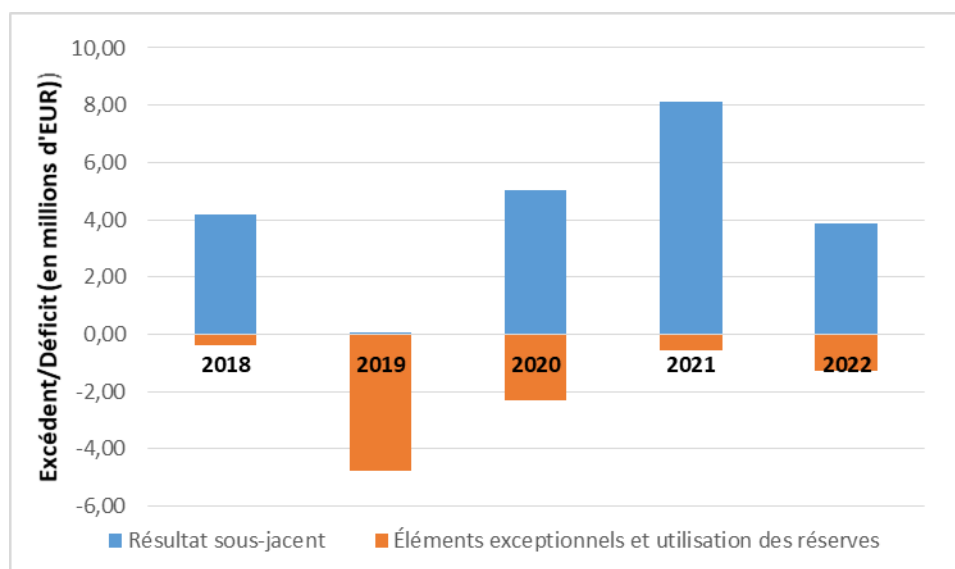


Figure 12 : Performance financière – Évolution du résultat opérationnel sur cinq ans

Vue d'ensemble des produits

Par rapport à 2021, les produits ont augmenté de 22,2 millions d'EUR en 2022, pour atteindre 159,6 millions d'EUR (+16 %), restant ainsi supérieurs de 3 % aux produits prévus au budget (155,2 millions d'EUR). La croissance des produits s'explique principalement par une augmentation de 16,2 millions d'EUR des remboursements et autres sommes perçues issus des projets du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux (contributions volontaires pécuniaires) suite à l'accélération de la mise en œuvre des projets qui a suivi la levée des restrictions imposées aux déplacements internationaux pour cause de pandémie¹⁰.

Par type : Les produits proviennent de trois sources principales : les contributions statutaires, les contributions volontaires, dont le but peut être d'apporter un soutien direct à des activités spécifiques (généralement sous forme de remboursements et autres sommes perçues sur les projets financés par le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux), et les contributions en nature, qui concernent en principe la mise à disposition de personnel et de locaux à titre gracieux.

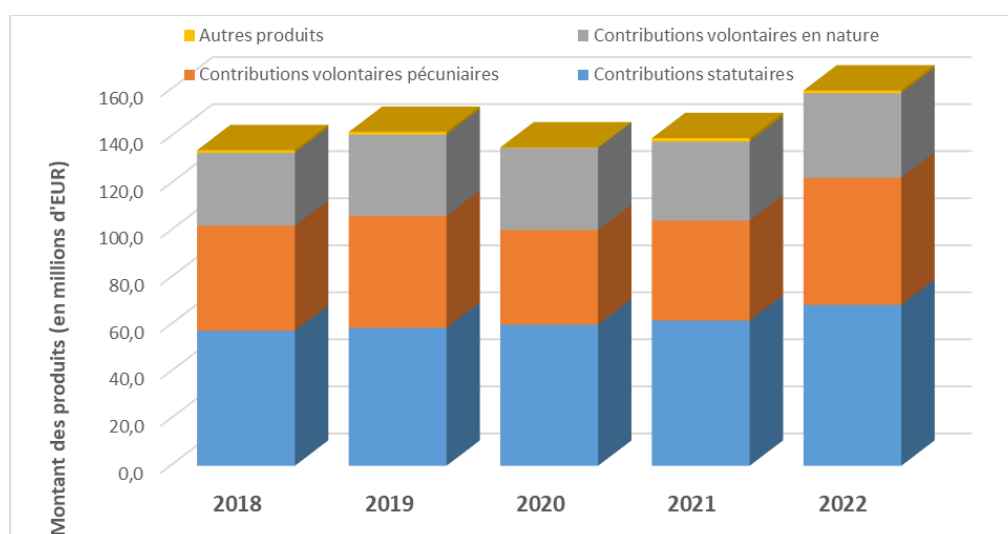


Figure 13 : Évolution des produits opérationnels sur cinq ans

Tandis que les contributions statutaires (pécuniaires et en nature) sont restées relativement stables au cours des cinq dernières années, les contributions volontaires pécuniaires avaient reculé en 2021 et en 2020 en raison du faible taux de mise en œuvre des projets du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux dus à la pandémie, qui a limité la marge de manœuvre de l'Organisation. Cette tendance a toutefois amorcé un redressement, avec une remontée du taux de mise en œuvre des projets en 2022 (figure 13 ci-dessus) ; de plus, un volume de recettes significatif reste sous la forme d'encaisse affectée et de placements, destinés à financer l'exécution des projets des exercices ultérieurs.

Par région : Les contributions statutaires sont calculées selon un barème défini pour chaque pays membre, qui s'appuie sur une grille applicable pour la période de 2020 à 2022. La figure 14 présente la distribution géographique des contributions. Un peu plus d'un tiers (37 %) des contributions statutaires, hors contributions des Bureaux régionaux, viennent d'Europe. Les contributions sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles et leur versement fait l'objet d'un suivi attentif car elles constituent une source de liquidités importante pour l'Organisation.

De plus, l'Organisation a encouragé ses Membres, en particulier ceux dont les contributions ont baissé du fait de l'évolution du barème, à s'acquitter de contributions volontaires. Au total, les contributions volontaires, payées par 20 Membres, se sont élevées à 0,6 million d'EUR en 2022, un peu plus que le montant de 0,5 million d'EUR prévu au budget (2021 : 1,2 million d'EUR versés par 109 Membres).

¹⁰ Les produits provenant des projets financés par le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux sont comptabilisés uniquement une fois ces projets menés à bien.

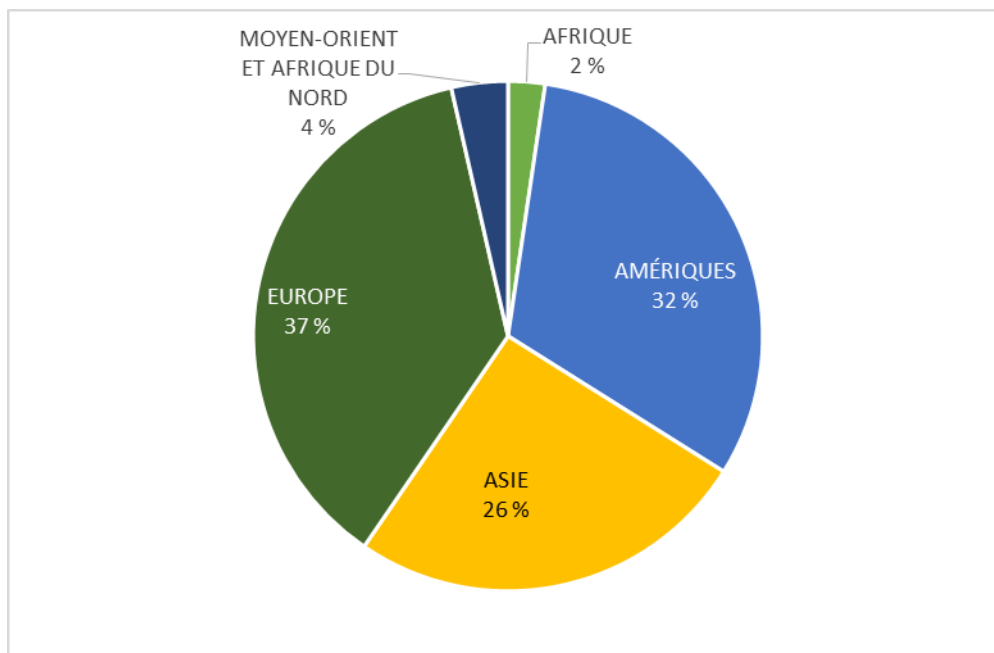


Figure 14 : Part des contributions statutaires dans les produits 2022 (budget général uniquement), par région INTERPOL

Vue d'ensemble des charges

En 2022, les charges totales ont augmenté, pour s'établir à 157,0 millions d'EUR (+21,4 %) contre 130,0 millions d'EUR en 2021, en raison de l'accélération de l'activité aussi bien au titre du budget ordinaire que du budget du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux. Les charges de rémunération, y compris celles concernant en nature, constituent toujours le principal poste de dépenses, comme le montre la figure 15 ci-dessous. Cette reprise de l'activité est bien visible à travers l'augmentation des coûts liés aux Missions et réunions par rapport aux exercices 2020 et 2021, puisque ces charges ont retrouvé leurs niveaux de 2019.

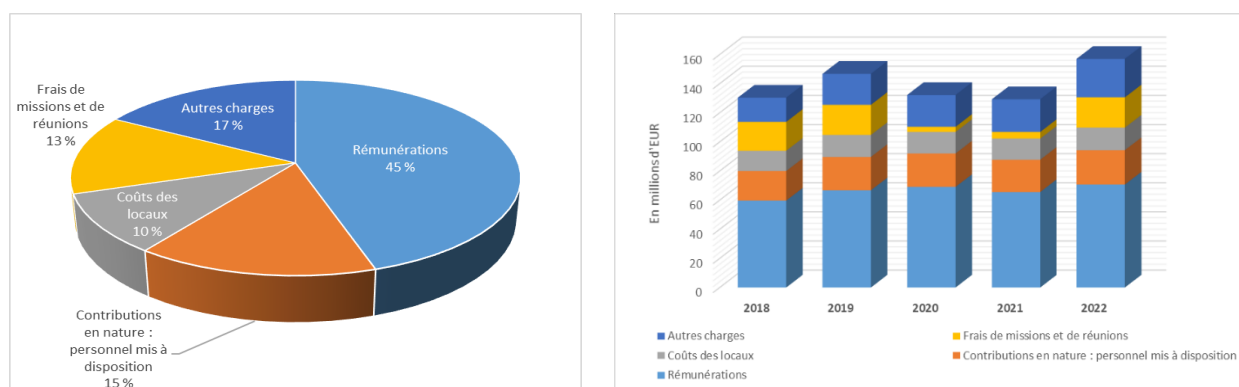


Figure 15 : Charges opérationnelles 2022 par poste et évolution sur cinq ans

Performance financière par type de budget

Type de budget	Budget 2022 (en millions d'EUR)	Réel 2022 (en millions d'EUR)	Taux d'exécution %
Budget ordinaire	109,4	108,8	99,4 %
Budget d'investissement	4,8	5,8	121,1 %
Fonds fiduciaire et comptes spéciaux	53,8	61,9	115,0 %

Tableau 5 : Taux d'exécution (charges) par type de budget

Le budget ordinaire représente 60,5 % du total des charges opérationnelles, le budget « Fonds fiduciaire et comptes spéciaux » représentant la part restante (voir la figure 16 ci-dessous). Le budget d'investissement fait l'objet d'un suivi distinct pour les charges à long terme. Le tableau 5 montre que

tous les budgets ont enregistré un taux d'exécution élevé, ce qui s'explique par l'accélération de la mise en œuvre du programme de travail à partir du deuxième trimestre, suite à la levée des restrictions imposées aux déplacements internationaux. Les résultats financiers des différents budgets sont comptabilisés dans la réserve correspondante.

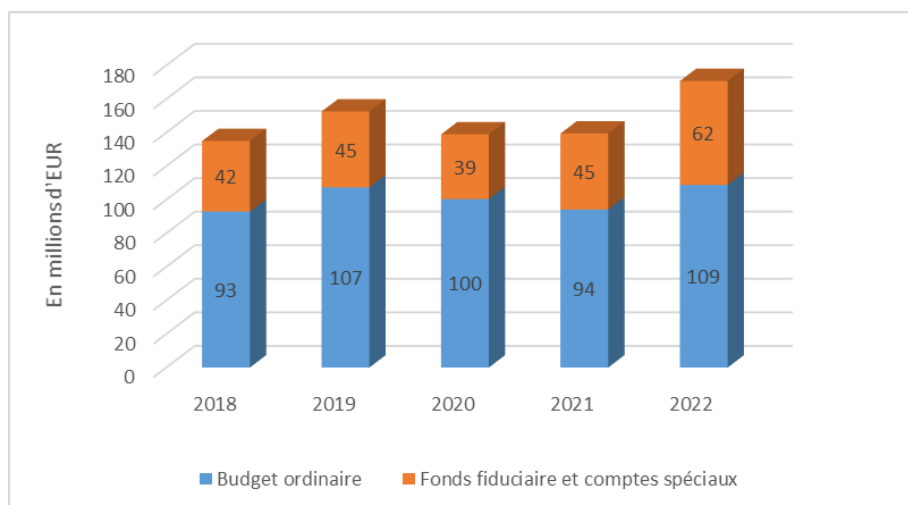


Figure 16 : Évolution des budgets opérationnels sur cinq ans, par type de budget

Budget ordinaire (comprenant le budget d'investissement)

Comme le montre le tableau 5 ci-dessus, l'exécution du budget ordinaire s'est révélée conforme aux prévisions, à hauteur de 99,4 %, tandis que les charges affichaient une augmentation de 6 % par rapport à l'exercice précédent (exécution du budget en 2021 : 93,4 %), suite à l'accélération de la mise en œuvre des activités permise par des conditions de fonctionnement plus favorables. Le résultat opérationnel au titre de 2022 présente un excédent de 2,6 millions d'EUR, alors que le budget prévoyait une utilisation des réserves (déficit) de 2,0 millions d'EUR (2021 : excédent de 7,5 millions d'EUR).

Budget d'investissement

Le budget d'investissement fait partie du budget ordinaire ; les dépenses qui lui étaient imputées en 2022 s'élèvent à 5,8 millions d'EUR (2021 : 2,8 millions d'EUR). Comme dans le cas des budgets opérationnels, la mise en œuvre du programme du budget d'investissement s'est accélérée et intensifiée, l'Organisation procédant au rattrapage de certains investissements qui avaient été reportés en raison de la pandémie. Le taux d'exécution est ressorti à 121 % du budget en 2022 (2021 : 63 %).

Budget du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux

L'activité relevant du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux a conservé l'orientation favorable de l'exercice précédent, avec une progression de la mise en œuvre des projets à 61,9 millions d'EUR (+37 % par rapport à 2021), soit 15 % de plus que le budget (53,8 millions d'EUR). Les nouveaux contrats signés avec des donateurs en 2022 représentaient un montant total de 46,4 millions d'EUR.

L'autre fait marquant s'agissant des contributions au fonds fiduciaire et aux comptes spéciaux réside dans une diversification accrue, à savoir une augmentation du nombre de donateurs, qui étaient 56 en tout en 2022 (63 en 2021). Les cinq premiers donateurs représentaient ainsi 48 % du total en 2022, contre 57 % en 2020, et les dix premiers, 73 % (71 % en 2021). L'Organisation continue de cibler les financements publics : les entités publiques représentaient 88 % des projets mis en œuvre en 2022 (2021 : 95 %).

Transferts budgétaires (ajustement aux fins du budget cumulé ou recouvrement des coûts)

Certains services sont inscrits à différents budgets. L'Organisation applique en matière de coûts une méthode visant à assurer que les activités financées par le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux ne donnent pas lieu à un engagement à long terme pour les Membres qui contribuent au budget ordinaire de l'Organisation. Ainsi, le coût des services émanant de ressources financées à partir du budget

ordinaire pour des activités relevant du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux est imputé à ces derniers et les produits correspondants sont portés au crédit du budget ordinaire. Cette approche est comptabilisée en tant que produits du budget ordinaire¹¹. Ces transferts se sont élevés à 13,7 millions d'EUR en 2022 (2021 : 9,7 millions d'EUR), soit une augmentation de 4,0 millions d'EUR. Le taux de recouvrement, au titre du budget ordinaire, pour les services fournis est resté stable, à 22 % des dépenses des projets en 2022 (21 % en 2021). Cette approche de recouvrement des coûts a été employée pour la première fois en 2020. Elle s'est étendue depuis à la quasi-totalité des donateurs du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux, comme l'atteste la stabilisation du taux de recouvrement en pourcentage (voir la figure 17 ci-dessous).

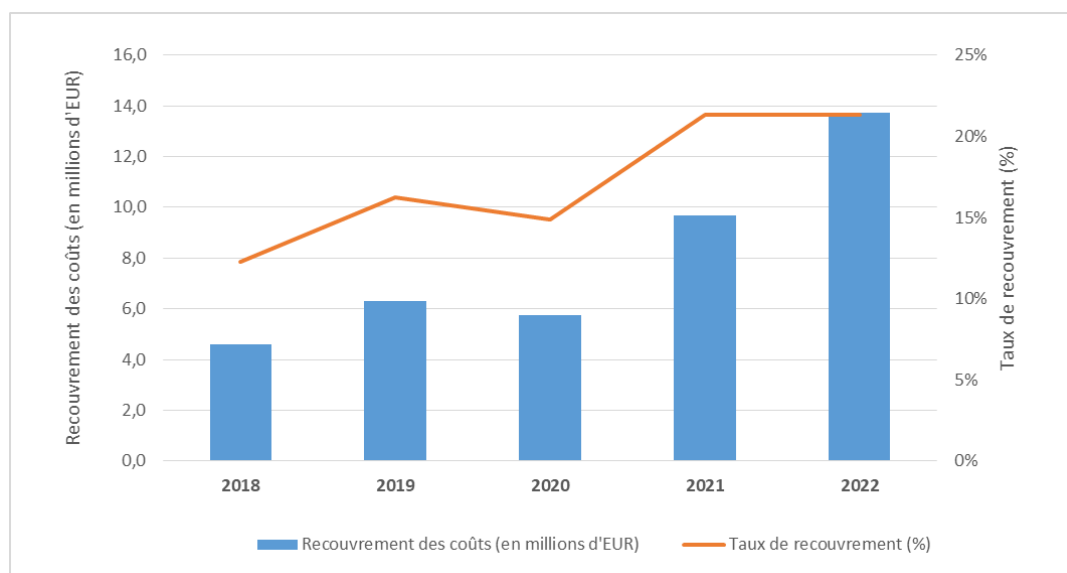


Figure 17 : Évolution sur cinq ans du recouvrement des coûts sur les projets financés par le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux

Risques financiers et gestion des risques

Principaux risques financiers et gestion des risques

Avec ses 195 pays membres, l'Organisation a véritablement une dimension mondiale et elle est exposée à de nombreux risques financiers, notamment aux chocs économiques, qui ont des répercussions sur ses Membres. L'Organisation surveille ses principaux risques financiers et prend des mesures pour y faire face grâce à son système de contrôle et de surveillance interne.

Dépendance à l'égard des contributions des pays membres

L'Organisation appartient à ses Membres. Elle dépend de leur soutien financier à long terme, pécuniaire et en nature, et de leur contribution opérationnelle pour mener à bien ses activités. Les contributions statutaires et en nature de ses Membres représentent plus de 65 % des recettes de l'Organisation. Bien que le soutien pécuniaire soit réparti entre les 195 pays membres selon un barème convenu, une part importante des recettes provient d'un petit nombre de pays : les dix principaux contributeurs (5 % du nombre total) ont apporté près des deux tiers des contributions pécuniaires en 2022. Les évolutions économiques ou politiques se soldant par des contributions non versées peuvent restreindre les capacités opérationnelles de l'Organisation.

L'Organisation reçoit également un soutien non pécuniaire de ses Membres, sous forme notamment de mises à disposition de fonctionnaires chargés de l'application de la loi qui contribuent à la mise en œuvre de ses activités. Fin 2022, les mises à disposition issues des administrations nationales, principalement les services chargés de l'application de la loi, représentaient 25 % du personnel de l'Organisation (26 % en 2021). De plus, certains des locaux et équipements de l'Organisation sont mis à sa disposition à titre gracieux. Une réduction de ces contributions pourrait avoir d'importantes répercussions sur ses activités.

¹¹ Ces transferts budgétaires sont éliminés lors de l'établissement du budget cumulé et des états financiers.

Réduction du risque : L'Organisation s'efforce d'atténuer le risque en effectuant un suivi attentif du versement des contributions statutaires et en veillant à maintenir des niveaux de réserves et de liquidité minimum. Elle vérifie le versement des contributions statutaires et évalue leur recouvrabilité. Le barème des contributions a été conçu de manière à assurer une répartition équitable de celles-ci, en tenant compte de la capacité de paiement globale de chaque Membre. L'Organisation entretient des relations étroites avec ses Membres, en particulier avec ses États hôtes, et toutes ses régions sont représentées au sein du Comité exécutif. Elle offre aux fonctionnaires mis à disposition des possibilités de formation et de perfectionnement à l'international.

Dépendance à l'égard des partenaires qui financent le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux et à l'égard des contributions volontaires

Pour compléter les contributions statutaires de ses Membres, l'Organisation sollicite des contributions volontaires, qui sont généralement affectées à des activités spécifiques. Les contributions volontaires pécuniaires, qui comprennent les remboursements et autres sommes perçues, représentaient 29 % des recettes de l'Organisation en 2022 et les contributions en nature, également considérées comme volontaires, 23 %. Un ralentissement de ces contributions pourrait avoir une incidence sur les activités de l'Organisation. De plus, les contributions volontaires peuvent donner lieu à la création d'actifs tels que des bases de données qui nécessitent une maintenance régulière et peuvent donc entraîner des obligations financières récurrentes pour les Membres.

Réduction du risque : Afin que le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux ou un donateur unique ne représentent pas une part trop importante des recettes, le Règlement financier de l'Organisation la protège contre ce risque en précisant que ces sources ne doivent pas représenter plus de 50 % du total des produits opérationnels sur un exercice. De même, le total des dons effectués par un donateur (à l'exception de la Fondation INTERPOL) sur un exercice, au titre du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux, ne peut dépasser 15 % du total des produits opérationnels de cet exercice. Aucun donateur n'a dépassé ce montant, pas même la Fondation INTERPOL. Le donateur le plus important est la Commission européenne, qui a contribué au total des produits opérationnels à hauteur de 8 % et au montant total du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux à hauteur de 21 % en 2022 (2021 : respectivement 6 % et 19 %). En tout, 42 donateurs ont apporté 100 000 EUR ou plus au fonds fiduciaire et aux comptes spéciaux en 2022 (ils étaient 42 également en 2021).

Exécution des budgets, engagements et liquidité

L'exécution des différents budgets de l'Organisation risque d'avoir une incidence sur sa performance financière future, s'agissant par exemple des produits provenant du recouvrement des coûts ou de la contribution des pays membres aux budgets futurs. L'exécution des budgets a augmenté en 2022 : le budget ordinaire a été exécuté à 99,4 %, le budget d'investissement à 122,1 % et le budget du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux à 115,0 % (voir le tableau 5 plus haut).

Réduction du risque : L'Organisation gère le risque budgétaire en ne contractant pas d'engagements à trop long terme et en faisant correspondre les contrats et les flux de revenus associés. En particulier, les engagements contractés au titre du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux sont liés à des accords contractuels sous-jacents et à la disponibilité des fonds de la part du donateur. Les engagements associés aux rémunérations sont rattachés aux postes sous-jacents et intégralement prévus au budget.

Volume et qualité des données, environnement opérationnel et litiges

L'Organisation dépend de ses pays membres pour les notices et les informations qui alimentent ses bases de données. Le volume des données et des enregistrements détenus par l'Organisation est en hausse. Le nombre total d'enregistrements contenus dans les bases de données a augmenté de 5 % en 2022 pour atteindre 125 millions (2021 : 119 millions). En 2022, le nombre total de recherches dans les bases de données de l'Organisation a augmenté de 49 %, pour atteindre 5,9 milliards (2021 : 4,0 milliards). Les recherches ayant donné lieu à un signalement positif (« hit ») ont augmenté de plus de 8 % pour s'établir à 1,4 million (2021 : 1,3 million).

L'Organisation est exposée à des risques liés à la qualité des données et à la mise en œuvre de nouvelles normes de traitement. Les litiges potentiels et les coûts supplémentaires qu'il conviendra d'engager pour examiner les données et s'assurer de leur qualité risquent d'entraîner à l'avenir des

obligations financières pour l'Organisation. Celle-ci exerce ses activités dans des domaines à haut risque et peut faire l'objet d'autres actions en justice dans le cours normal de ses activités.

Réduction du risque : L'Organisation surveille les risques de litige qui peuvent survenir dans la conduite de ses activités. Elle veille à ce que le traitement des données des pays membres soit conforme à la réglementation applicable dans ce domaine et elle a mis en place des dispositifs de contrôle des données. Elle a adopté des mesures de prévention et de réduction afin de limiter l'incidence financière des risques juridiques. Plusieurs garde-fous ont été mis en place, parmi lesquels : un examen approfondi des notices rouges et des diffusions portant sur des personnes recherchées ; des critères plus stricts pour la publication d'extraits sur la partie publique du site Internet de l'Organisation ; une distinction entre les notices et les diffusions dans le formulaire de notice ; un soutien et des garanties de la part des pays membres ; et une assurance responsabilité civile.

Régimes de retraite et de sécurité sociale

Les fonctionnaires sous contrat peuvent s'affilier à un régime de retraite à cotisations définies ou aux régimes de retraite nationaux. Un financement insuffisant de ces régimes, le retrait de l'Organisation des régimes nationaux ou la suspension de ses cotisations au titre de la sécurité sociale nationale pourraient nécessiter des cotisations supplémentaires, de sa part ou de celle de ses agents. Sachant que l'Organisation procède actuellement à une refonte de son régime de retraite à cotisations définies¹², les changements associés à cette entreprise pourraient se ressentir sur la situation financière à l'avenir. Ces risques financiers potentiels n'ont fait l'objet d'aucune évaluation actuarielle.

Réduction du risque : L'Organisation continue d'examiner avec les États hôtes les engagements existants éventuels au titre des régimes de retraite et de sécurité sociale. Elle gère séparément les actifs visant à couvrir les engagements au titre de ses propres agents et établit des rapports distincts pour ces actifs, pour lesquels elle dispose de mécanismes de contrôle spécifiques.

Autres risques financiers liés à l'inflation, aux taux de change, aux taux d'intérêt, au crédit et à la liquidité

L'Organisation exerce ses activités dans le monde entier. Une inflation élevée, notamment dans certains des lieux d'affectation, peut avoir une incidence sur le niveau de dépenses qu'elle peut supporter. L'Organisation reçoit et effectue des virements et détient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans différentes monnaies. Elle est par conséquent exposée à la fluctuation des taux de change en ce qui concerne ces transactions et les positions qu'elle prend sur ces monnaies. Elle place une partie des fonds dont elle dispose – y compris pour le compte de tiers tels que ses agents et donateurs – dans des produits de placement. Elle est exposée au risque de qualité de crédit de ces produits et des établissements qui les gèrent, ainsi qu'au risque de liquidité lié à l'accès aux fonds. L'Organisation est également exposée à un risque de qualité de crédit sur l'ensemble de ses créances, notamment sur les montants dus par ses pays membres.

Réduction du risque : La politique de trésorerie de l'Organisation lui permet de faire face aux risques de change, de crédit et de taux d'intérêt. Elle fixe notamment des limites pour les montants détenus auprès d'un même établissement et pour la note de crédit des produits de placement. Les expositions financières de l'Organisation font l'objet d'un suivi régulier. La gestion du risque de change est assurée en faisant correspondre les entrées et les sorties attendues de devises étrangères. Une analyse de sensibilité est effectuée sur ses instruments financiers afin d'évaluer les risques de taux d'intérêt et de change.

¹² Résolution de l'Assemblée générale GA-2022-90-RES-13.

DÉCLARATION RELATIVE AU CONTRÔLE INTERNE

15 mai 2023

Périmètre de responsabilité

En tant que Secrétaire Général de l'O.I.P.C.-INTERPOL, aux termes de l'article 1.3 du Règlement financier, je suis responsable et comptable de la bonne gestion financière de l'Organisation. J'ai établi des mécanismes de contrôle interne et de contrôle financier afin de garantir l'utilisation efficace et efficiente des ressources de l'Organisation et la préservation de ses actifs.

Environnement opérationnel

L'O.I.P.C.-INTERPOL est présente dans le monde entier et bénéficie d'une représentation physique dans tous ses pays membres. Les environnements difficiles et très divers dans lesquels elle évolue et les relations qu'elle entretient avec de nombreux partenaires financiers et opérationnels exposent l'Organisation à de nombreux risques et lui offrent de nombreuses possibilités. Elle est par conséquent exposée à un niveau élevé de risque intrinsèque, notamment pour la sécurité de son personnel, qui peut rendre difficile le maintien d'un contrôle interne d'un haut niveau d'exigence.

Objet du système de contrôle interne

L'O.I.P.C.-INTERPOL a élaboré un système de contrôle interne afin de réduire et de gérer le risque d'exécution dans son environnement opérationnel. Le contrôle interne est fondé sur un processus continu visant à identifier et à évaluer les principaux risques et à les gérer de manière efficace, efficiente et économique.

Le système de contrôle interne est constitué d'un ensemble de mesures mises en place par l'Assemblée générale, le Comité exécutif, les Conseillers, le Secrétariat général (notamment la direction), le Bureau des services de contrôle interne et d'autres unités. Il ne s'agit pas d'une politique ou procédure unique, mais d'un ensemble de procédures mises en œuvre en permanence à tous les niveaux de l'Organisation. Ce système vise à fournir une assurance raisonnable que les objectifs du contrôle interne sont atteints :

- Conduite efficace et efficiente des opérations, notamment de l'ensemble des opérations financières ;
- Préservation des actifs ;
- Prévention, détection et signalement des fraudes ;
- Fiabilité, exactitude et exhaustivité de l'enregistrement des opérations et de l'information financière y afférente ;
- Évaluation objective et gestion efficace des risques et des responsabilités potentielles ;
- Respect du cadre réglementaire de l'Organisation, notamment de son Règlement financier.

Le cadre de contrôle interne et la gestion des risques

L'Organisation a mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui comprend notamment :

- un ensemble de règles et de textes, parmi lesquels le Code de conduite, le Règlement financier, le Manuel du personnel et des procédures portant sur la protection des données et la diligence raisonnable ;
- des contrôles automatiques et manuels réguliers et systématiques et des activités de suivi ;
- un renforcement de la responsabilité de la direction à l'aide de déclarations spécifiques ;
- un Bureau des services de contrôle interne, chargé de procéder à des contrôles réguliers et à des audits internes ;
- des organes d'administration et de contrôle indépendants de la direction ;
- des audits et évaluations externes indépendants.

L'Organisation a mis en place un système de gestion des risques, qui inclut l'identification des risques, classés selon leur pertinence, leur incidence et leur probabilité de survenue, et leur examen périodique. Le système de gestion des risques est mis en œuvre au moyen de contrôles opérationnels réguliers et est renforcé par des parties externes, notamment par la souscription d'assurances adéquates.

Évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne de l'O.I.P.C.-INTERPOL en 2022

Mon évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne en 2022 reposait principalement sur les informations émanant :

- de la direction, qui est officiellement responsable des résultats, de la performance et du contrôle de ses activités et des ressources qui lui sont confiées ;
- des services internes qui veillent à l'application des textes réglementaires de l'Organisation, notamment la Direction exécutive des Affaires juridiques pour ce qui est des actions en justice effectives ou potentielles ;
- des audits, évaluations et enquêtes réalisés par le Bureau des services de contrôle interne et des vérifications financières externes indépendantes réalisées pour le compte des donateurs qui contribuent au fonds fiduciaire et aux comptes spéciaux ;
- des observations et commentaires des instances dirigeantes et des conseillers indépendants, tels que le Groupe consultatif pour les questions financières ;
- de l'audit externe et les autres comités de contrôle indépendants tels que la Commission de contrôle des fichiers d'INTERPOL ;
- des observations des pays membres et des donateurs extérieurs.

Questions importantes en matière de contrôle interne ayant surgi au cours de l'exercice

Le système de contrôle interne n'a mis en évidence aucune déficience majeure en matière de contrôle interne en 2022. Des améliorations supplémentaires pourraient toutefois s'avérer nécessaires dans les domaines suivants :

Cadre juridique : L'Organisation, qui fait l'objet d'actions en justice, continue d'actualiser ses procédures opérationnelles et de renforcer les contrôles juridiques, notamment en matière de traitement des données. Elle a déjà apporté des améliorations importantes à cet égard et continuera dans ce sens, notamment en ce qui concerne le renforcement de la protection des données.

Recommandations d'audit : Le Bureau des services de contrôle interne et les auditeurs externes formulent des recommandations en vue de l'amélioration des procédures de gestion et de l'information financière. L'Organisation corrige les faiblesses éventuelles et rend régulièrement compte à ses instances dirigeantes de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations.

Gestion du risque d'entreprise : L'Organisation améliore son système de gestion des risques, notamment sa couverture d'assurance. La communication systématique sur les risques, en particulier financiers, et la gestion des risques peuvent être encore améliorés.

Approbation pour l'exercice 2022

Quelles que soient la qualité de sa conception et son efficacité, un système de contrôle interne comporte des limites inhérentes et peut être contourné. Il ne peut apporter qu'une assurance raisonnable et non absolue. L'efficacité du système peut varier dans le temps en raison de l'évolution des conditions opérationnelles. Je m'engage à œuvrer à l'amélioration continue du système de contrôle interne, en corrigeant les faiblesses relevées et en prenant en temps utile les mesures correctives nécessaires.

Au regard de ce qui précède, je conclus qu'à ma connaissance, l'O.I.P.C.-INTERPOL dispose d'un système efficace de contrôle interne et qu'il n'existe aucune déficience majeure ni aucune autre question importante dont il conviendrait de faire état dans le présent document pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 et jusqu'à l'approbation des états financiers.

Jürgen Stock

Secrétaire Général

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2022

En vertu de l'article 6.3 du Règlement financier de l'O.I.P.C.-INTERPOL, il incombe à la direction de produire les états financiers. Pour ce faire, l'Organisation a adopté comme référence les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les présents états financiers ont ainsi été élaborés conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier, dont la direction considère qu'ils ont été respectés tout au long de l'exercice.

Le Secrétaire Général est responsable de la mise en place et du suivi de contrôles financiers internes appropriés. Le système de contrôle financier interne de l'Organisation est conçu pour donner toute assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et des procédures et opérations comptables, ainsi qu'à la prévention, à la détection et au signalement des fraudes. Ce système comporte des règles et procédures et prévoit l'approbation des opérations financières, tant au niveau organisationnel qu'au niveau transactionnel.

Au niveau organisationnel sont définis les règles et procédures qui fixent le cadre dans lequel s'exerce le contrôle financier interne, les règles relatives à la tenue des documents comptables et les niveaux d'autorisation de la direction et du Bureau des services de contrôle interne, lequel rend compte directement au Secrétaire Général. Les contrôles de niveau transactionnel donnent toute assurance raisonnable quant au respect par l'Organisation de son Règlement financier et des autres règles et procédures approuvées, s'agissant notamment du contrôle de l'ensemble des recettes et dépenses et de la prévention et détection de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de l'Organisation. L'équipe de direction déclare l'existence éventuelle de tout intérêt extérieur, que détiendraient les membres de l'équipe eux-mêmes ou des personnes qui leur sont proches, susceptible d'être en conflit avec l'Organisation ou de lui porter préjudice et de remettre en question leur indépendance dans l'exercice de leurs fonctions au sein de l'O.I.P.C.-INTERPOL. Ces contrôles de niveau organisationnel n'ont mis en lumière aucune opération dont il n'aurait pas été fait état dans les présents états financiers et qui pourrait avoir une incidence importante sur leur fiabilité.

Les présents états financiers comportent certains montants qui s'appuient sur les meilleures estimations possibles formulées par la direction et sur les probabilités de survenue à la date d'approbation desdits états financiers.

La direction met en place des dispositifs de contrôle pour enquêter sur les cas de fraude qui lui sont signalés. Toutefois, aucun cas n'a été porté à sa connaissance au cours de l'année. La direction a toute assurance raisonnable d'un fonctionnement efficace du système de contrôle interne tout au long de l'exercice, ainsi que de l'absence de toute déclaration inexacte ou omission. Elle estime donc que les présents états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations financières et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette même date.

Les présents états financiers ont été approuvés par la direction le 15 mai 2023. Ils ont été contrôlés par l'Office supérieur d'audit polonais, nommé par l'Assemblée générale¹ pour un mandat de trois ans courant à partir de 2022.

Jürgen Stock
Secrétaire Général

Alberto Varano
Directeur exécutif de la Gestion des
ressources

¹ Résolution GA-2021-89-RES-06

AVIS DE L'AUDITEUR EXTERNE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle - INTERPOL

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C.-INTERPOL, ci-après « l'Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes aux états financiers, qui comportent notamment un résumé des méthodes comptables significatives.

Opinion d'audit

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Les opérations sous-jacentes ont été menées conformément aux dispositions du Statut, du Règlement général et du Règlement financier de l'O.I.P.C.-INTERPOL.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Nos responsabilités en vertu de ces normes font l'objet d'une description plus détaillée dans la partie de notre rapport intitulée « Responsabilités de l'auditeur concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'organisation concernée par l'audit, conformément aux dispositions de la norme ISSAI 10 de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) – Déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC¹, ainsi qu'aux principes éthiques énoncés dans la norme ISSAI 130 – Code déontologique et dans le Code de conduite de l'Office supérieur d'audit polonais, et aux autres obligations applicables à notre vérification des états financiers d'une institution internationale telles qu'énoncées dans le GUID 5090 de l'INTOSAI – Contrôle des institutions internationales. Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités déontologiques et autres dans le respect de ces normes et règles. **Selon nous, les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour étayer notre opinion.**

Responsabilités de la direction de l'O.I.P.C.-INTERPOL et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

Il incombe à la direction de l'Organisation d'élaborer et de présenter fidèlement les états financiers conformément aux normes IPSAS, et de mettre en œuvre le contrôle interne qu'elle juge nécessaire à l'élaboration d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'élaboration des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre ses activités, en communiquant comme il convient les éléments relatifs à la poursuite de ces activités et en se fondant sur l'hypothèse comptable de la continuité des activités, à moins qu'elle n'ait l'intention de liquider l'Organisation ou de suspendre ses activités, ou qu'elle n'ait d'autre choix réaliste que de le faire. Les responsables de la gouvernance sont chargés de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

¹ ISC – Institutions supérieures de contrôle des finances publiques

Responsabilité de la direction de l'O.I.P.C.-INTERPOL en matière de conformité

Il incombe également à la direction de l'O.I.P.C.-INTERPOL d'employer les ressources financières de l'Organisation dans le respect de ses règlements, règles et instructions, tels que, entre autres, le Règlement financier de l'O.I.P.C.-INTERPOL et tous les autres principes, normes professionnelles et bonnes pratiques non régis par des normes².

Responsabilités de l'auditeur concernant l'audit des états financiers

Nous avons pour objectifs d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs – et de rendre un rapport d'audit comportant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes ISSAI détecte systématiquement une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, elles seraient raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Nous avons également pour objectif d'exprimer une opinion quant au respect des principes, règles et règlements de l'Organisation applicables à l'usage de ses ressources financières.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISSAI, nous exerçons un jugement professionnel et observons un scepticisme professionnel tout au long de notre mission. En outre, nous nous attachons à :

- déterminer et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques ; et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- détecter et apprécier les risques de manquements aux dispositions des textes réglementaires, que ces manquements soient imputables à une fraude ou à une erreur (le contrôle du respect des textes réglementaires s'est limité au périmètre de l'audit des états financiers, et plus précisément aux règlements applicables aux contributions volontaires, aux régimes de retraite, aux rémunérations et au respect des normes et principes comptables), élaborer et appliquer des procédures d'audit en réaction à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion en matière de respect des textes réglementaires. Le risque de ne pas détecter un manquement aux textes réglementaires résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- comprendre les mécanismes de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pour exprimer un avis sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation ;
- apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction ;

² Tous ces aspects étant désignés collectivement comme « la conformité avec les textes réglementaires ».

- nous prononcer sur le bien-fondé du recours par la direction à l'hypothèse de la continuité des activités et, sur la base des éléments probants obtenus, déterminer s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute significatif sur la capacité de l'Organisation à poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations concernées figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit, étant entendu que des événements ou circonstances à venir pourraient éventuellement entraîner la cessation des activités de l'Organisation ;
- évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers donnent une image fidèle des opérations et événements sous-jacents ;
- obtenir suffisamment d'éléments probants permettant de déterminer si les faits survenus entre la date des états financiers et celle du rapport d'audit qui nécessiteraient d'ajuster les états financiers ou d'y ajouter certaines informations ont bien donné lieu à de tels ajustements ou compléments.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance au sujet, entre autres, de la portée et du calendrier prévus de l'audit et des principaux résultats de l'audit, y compris toute déficience significative du contrôle interne détectée au cours de notre audit.

Nous remettons également aux personnes chargées de la gouvernance une déclaration attestant que nous remplissons bien toutes les exigences déontologiques en matière d'indépendance, et leur communiquons tous les liens et autres caractéristiques pouvant raisonnablement laisser à penser qu'ils seraient susceptibles de porter atteinte à notre indépendance. Le cas échéant, nous présentons les garde-fous mis en place en conséquence.

Parmi les éléments communiqués aux personnes chargées de la gouvernance, nous choisissons les plus déterminants pour notre vérification des états financiers de l'exercice, qui constituent les points clés de l'audit. Ces éléments font l'objet d'une description dans le rapport d'audit, à moins que les règles et règlements de l'Organisation n'excluent toute diffusion publique ou si nous estimons (ce qui ne se produit que très rarement) qu'un élément ne doit pas figurer dans notre rapport car les inconvénients entraînés par sa divulgation l'emporteraient objectivement sur ses avantages.

Signataires :

Marian Banaś
Président de l'Office supérieur d'audit polonais (NIK)
Président du comité de pilotage de l'audit externe
de l'O.I.P.C.-INTERPOL

Magdalena Bratkowska
Auditeur externe
de l'O.I.P.C.-INTERPOL

19 mai 2023
Office supérieur d'audit (NIK)
ul. Filtrowa 57
Varsovie, Pologne

- - - - -

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2022	2021
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	60 862	87 635
Placements	9	52 713	6 031
Contributions statutaires dues	10	1 456	927
Créances	11	10 369	12 362
Charges payées d'avance	12	4 439	2 086
Stocks	13	575	485
Total des actifs courants		130 414	109 526
Actifs non courants			
Placements	9	44 706	69 606
Contributions statutaires dues	10	353	461
Immobilisations incorporelles	14	2 795	2 197
Immobilisations corporelles	15	11 680	10 985
Total des actifs non courants		59 534	83 249
TOTAL DES ACTIFS		189 948	192 775
PASSIFS			
Passifs courants			
Créances et charges à payer	16	10 595	8 630
Contributions reçues d'avance	17	7 871	1 411
Produits constatés d'avance	18	58 281	77 661
Prestations futures au personnel	19	52 877	48 750
Total des passifs courants		129 624	136 452
Passifs non courants			
Prestations futures au personnel	19	3 259	1 821
Total des passifs non courants		3 259	1 821
TOTAL DES PASSIFS		132 883	138 273
ACTIFS NETS			
Réserve de financement des investissements	21	14 475	13 182
Fonds de réserve cumulés	22	42 590	41 320
TOTAL DES ACTIFS NETS		57 065	54 502

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Budget cumulé révisé 2022	2022	2021
Produits opérationnels	29			
Contributions statutaires		66 909	66 931	60 340
Financement des Bureaux régionaux		1 441	1 443	1 406
Contributions en nature		32 651	35 970	33 637
Contributions volontaires		493	601	1 152
Remboursements et autres sommes		53 241	53 439	39 557
Produits financiers		250	545	404
Autres produits		251	651	321
Total des produits opérationnels		155 236	159 580	136 817
Charges opérationnelles	30			
Rémunérations		73 901	70 706	65 608
Contributions en nature : personnel mis à		21 325	23 627	22 178
Autres charges de personnel		2 066	2 783	1 940
Charges de fonctionnement locaux		5 149	3 159	3 029
Contributions en nature : locaux gratuits		11 326	12 343	11 459
Maintenance		8 066	5 472	4 183
Missions et réunions		15 625	20 767	4 541
Dépenses de bureau		2 325	3 838	4 124
Charges de télécommunications		2 041	1 310	1 189
Prestations de services externes et autres		10 165	8 117	6 945
Dépréciation et amortissement		5 247	4 138	4 594
Solde gains/(pertes) de change		0	757	(513)
Total des charges opérationnelles		(157 236)	(157 017)	(129 277)
Solde [excédent / (déficit)] de l'exercice		(2 000)	2 563	7 540

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre

En milliers d'euros	Total des actifs nets	Réserve de financement des investissements	Fonds de réserve cumulés	Répartition entre les fonds de réserve cumulés			
				Fonds de réserve générale	Fonds permanent pour l'assistance en cas de crise	Fonds d'investissement	Fonds de réserve des Bureaux régionaux
Notes		21	22	23	24	25	26
Solde au 31 décembre 2020	46 962	14 961	32 001	18 009	855	11 233	1 904
Solde [excédent / (déficit)] de l'exercice	7 540	0	7 540	7 017	0	0	523
<i>Éléments ne figurant pas dans l'état de la performance financière</i>							
- Dépenses d'investissement	0	2 817	(2 817)	0	0	(2 817)	0
- Dépréciation et amortissement	0	(4 594)	4 594	0	0	4 594	0
- Mises au rebut – cessions	0	(2)	2	0	0	2	0
Solde au 31 décembre 2021	54 502	13 182	41 320	25 026	855	13 012	2 427
Solde [excédent / (déficit)] de l'exercice	2 563	0	2 563	2 383	0	0	180
<i>Éléments ne figurant pas dans l'état de la performance financière</i>							
- Dépenses d'investissement	0	5 811	(5 811)	0	0	(5 811)	0
- Dépréciation et amortissement	0	(4 138)	4 138	0	0	4 138	0
- Mises au rebut – cessions	0	(380)	380	0	0	380	0
Solde au 31 décembre 2022	57 065	14 475	42 590	27 409	855	11 719	2 607

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2022	2021
Flux de trésorerie des activités opérationnelles			
Solde [excédent] de l'exercice		2 563	7 540
<i>Ajustements des mouvements sans effet de trésorerie</i>			
Dépréciation et amortissement	14, 15	4 138	4 594
Effet de change latent : (gains)		(432)	(426)
Pertes sur cessions d'actifs	14, 15	373	2
<i>Changements ayant affecté les actifs</i>			
(Accroissement) / Diminution du montant des contributions statutaires dues (net)	10	(421)	607
Diminution du montant des créances	11	5 501	9 390
(Accroissement) / Diminution du montant des charges payées d'avance	12	(2 352)	241
(Accroissement) / Diminution du montant des stocks	13	(90)	3
<i>Changements ayant affecté les passifs</i>			
Accroissement /(Diminution) du montant des dettes et des charges à payer	16	614	(4 653)
Accroissement du montant des contributions statutaires reçues d'avance	17	6 460	174
(Diminution) des produits constatés d'avance	18	(22 881)	(8 315)
Accroissement des prestations futures au personnel	19	5 564	3 771
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		(963)	12 928
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	15	(3 046)	(1 404)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	14	(1 414)	(481)
Échéance des placements	9	6 031	26 853
Achats de placements	9	(27 813)	(22 906)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		(26 242)	2 062
Effet des taux de change sur les soldes en caisse et soldes bancaires		432	426
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(26 773)	15 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	8	87 635	72 219
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	8	60 862	87 635

Les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles comportent 281 000 EUR d'intérêts perçus (2021 : 241 000 EUR).

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1 : Généralités

L'Organisation internationale de police criminelle - INTERPOL (l'O.I.P.C.-INTERPOL), ci-après dénommée « l'Organisation », a été fondée en 1923 afin d'améliorer la coopération policière dans le monde. Dotée du statut officiel d'organisation internationale, l'Organisation compte aujourd'hui 195 pays membres à égalité, qui en sont propriétaires *de facto* et en assurent l'administration en approuvant les textes qui la régissent, parmi lesquels le Statut et le Règlement général. Le Règlement financier de l'Organisation constitue une annexe au Règlement général.

Comme le stipule l'article 2 de son Statut, l'Organisation a pour buts :

- d'assurer et de développer l'assistance réciproque la plus large de toutes les autorités de police criminelle, dans le cadre des lois existant dans les différents pays et dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- d'établir et de développer toutes les institutions capables de contribuer efficacement à la prévention et à la répression des infractions de droit commun.

Ces buts sont résumés par la vision et par la mission de l'Organisation :

Vision : « Relier les polices pour un monde plus sûr » ;

Mission : « Prévenir et combattre la criminalité grâce à une coopération renforcée et à l'innovation sur les questions de police et de sécurité ».

L'Organisation s'acquitte de sa mission en centrant son action sur la réalisation de ses quatre objectifs stratégiques :

1. Être le pôle de police mondial de référence pour l'échange d'informations et d'analyses exploitables ;
2. Optimiser les ressources, les connaissances et les opérations par la coopération et les partenariats stratégiques ;
3. Faire progresser la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi par la recherche et les solutions innovantes ;
4. Être une organisation d'excellence à la fois responsable, transparente et agile.

Les Membres se réunissent chaque année lors de l'Assemblée générale. Ils élisent des représentants régionaux qui siègent au Comité exécutif. Ce dernier, qui a pour mission de superviser l'Organisation, se réunit régulièrement à cette fin et élit le Secrétaire Général, qui est responsable de la gestion opérationnelle. Le Secrétaire Général actuel a été réélu en 2019 pour un second et dernier mandat.

Le siège du Secrétariat général de l'Organisation est situé à Lyon, en France, et le Complexe mondial INTERPOL pour l'innovation (CMII), à Singapour. INTERPOL possède des Bureaux de liaison (B.L.) à Addis-Abeba (Éthiopie), à Bruxelles (Belgique) et à New York (États-Unis). L'Organisation compte des Bureaux régionaux (B.R.) à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Buenos Aires (Argentine), à Harare (Zimbabwe), à Nairobi (Kenya), à San Salvador (El Salvador) et à Yaoundé (Cameroun). Elle a passé avec chacun de ces pays des accords juridiques qui organisent le fonctionnement de ses activités sur leurs territoires respectifs. L'Organisation peut également jouir de certains privilèges et immunités dans les pays où elle exerce ses activités, notamment en bénéficiant la plupart du temps d'une exonération fiscale. Outre les différents bureaux susmentionnés, chaque pays membre dispose d'un bureau de représentation, le Bureau central national (B.C.N.) de l'O.I.P.C.-INTERPOL, par l'intermédiaire duquel l'Organisation coordonne ses activités opérationnelles avec chacun de ses Membres.

Note 2 : Gestion des activités de l'Organisation

L'Organisation structure et gère ses activités à travers son Cadre stratégique, dont la mise en œuvre s'articule selon quatre grands domaines de criminalité : l'antiterrorisme, la cybercriminalité, la criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité, et enfin la criminalité financière et la lutte anticorruption. À cette fin, l'Organisation s'appuie sur le renforcement continu de sa présence régionale, sur des partenariats stratégiques et sur la planification, sur le contrôle juridique, sur la gouvernance et sur ses fonctions support institutionnelles.

Tous les plans et stratégies internes de l'Organisation, y compris ceux applicables aux différents domaines de criminalité et zones géographiques, sont interconnectés et alignés sur le Cadre stratégique. En outre, tous les plans de mise en œuvre doivent être suffisamment flexibles pour s'adapter à tout risque ou difficulté susceptible de survenir au cours de l'exercice. L'ensemble de ces plans stratégiques pourvoient aux besoins des B.C.N. en leur apportant un soutien tangible, et contribuent à la réussite des opérations de l'Organisation.

Le Programme de travail constitue le plan annuel de l'Organisation. Il est financé par son budget pour l'exercice correspondant. Le Programme de travail et le budget sont approuvés par les Membres lors de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire Général est responsable de l'exécution du Programme de travail dans le respect du budget. Il doit également s'assurer de l'existence des contrôles appropriés pour en superviser la mise en œuvre. Le budget de l'Organisation regroupe ses différents budgets opérationnels (voir note 5 ci-après), dont les conditions financières ne sont pas nécessairement les mêmes.

En approuvant le budget, le Secrétaire Général peut :

- recevoir les produits et les ressources de l'exercice, dans la limite des montants approuvés ;
- engager et autoriser les dépenses de financement des activités approuvées, pour l'exercice considéré et dans la limite des montants approuvés.

Le budget peut faire l'objet de révisions mineures pour répondre aux besoins effectifs de l'Organisation. La performance financière du budget révisé ainsi obtenu est évaluée et publiée dans les états financiers.

Note 3 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers ont été élaborés conformément aux textes qui régissent l'Organisation, à savoir son Statut, son Règlement général, son Règlement financier et ses Directives financières et Instructions de service. Le Règlement financier désigne les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) comme base de gestion de la comptabilité et de présentation des états financiers de l'Organisation.

Continuité d'activité

La direction s'est montrée confiante dans l'hypothèse de la continuité d'activité :

1. L'Organisation bénéficie du soutien de ses Membres pour les initiatives à long terme :
 - 1.1 Le Cadre stratégique 2022 - 2025¹³ a été élaboré avec la participation de tous les services de l'Organisation et de ses pays membres, avant d'être approuvé par l'Assemblée générale en 2021 pour une mise en œuvre au cours de la période 2022 - 2025. Les activités menées en 2022 sont donc fondées sur le Cadre stratégique approuvé.

¹³ Résolution GA-2021-89-RES-07

- 1.2 En 2022, l'Organisation a lancé la Vision d'INTERPOL à l'horizon 2030¹⁴, une initiative destinée à répondre aux besoins et aux attentes de ses Membres dans les années à venir. Son champ d'application est plus vaste que celui du Cadre stratégique (2022 - 2025). Elle vise à cerner les difficultés qui se présenteront et à définir l'orientation stratégique de l'Organisation pour lui permettre d'être la plus efficace possible. Ce document d'orientation stratégique vise également à formuler une proposition quant à la composition et à la gamme des futurs produits et services d'INTERPOL à l'occasion de la célébration du centenaire de l'Organisation, en 2023.
- 1.3 L'Assemblée générale, réunie en sa 90^{ème} session (en 2022), a approuvé le Programme de travail et le budget de 2023 ainsi que des données indicatives pour 2024 et 2025¹⁵, englobant notamment la deuxième année de relèvement des contributions statutaires de 22 millions d'EUR qu'elle avait validé lors de sa 89^{ème} session (en 2021). Ce relèvement se décompose comme suit : 5 millions d'EUR inscrits au budget de 2022, puis 7 millions d'EUR supplémentaires pour 2023 et enfin les 10 millions d'EUR restants pour la dernière année d'augmentation, en 2024.
2. L'Organisation s'appuie sur le soutien financier à long terme de ses Membres et de tiers :
 - 2.1 L'Assemblée générale réunie en sa 90^{ème} session¹⁶ a approuvé le nouveau barème des contributions statutaires des Membres pour la période 2023 - 2025, et plusieurs Membres se sont d'ores et déjà acquittés de leur contribution au budget 2023.
 - 2.2 Les engagements à long terme, de pays membres comme de tiers, relatifs à la mise à disposition de fonctionnaires (y compris pour pourvoir des sièges au Comité exécutif), à la mise à disposition d'actifs (notamment de locaux) à titre gracieux et aux projets financés par le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux couvrent la période allant jusqu'à 2026 et au-delà.
 - 2.3 Les taux de recouvrement globaux, au titre du budget général, sont restés supérieurs à 97 % en 2022.
3. L'Organisation dispose de ses propres ressources et continuera à recevoir du soutien pour ses initiatives :
 - 3.1 Le solde du Fonds de réserve générale est supérieur au montant réglementaire.
 - 3.2 L'Organisation serait en mesure d'obtenir des financements supplémentaires, sous forme de prêts notamment, si cela s'avérait nécessaire.
 - 3.3 L'Organisation est indépendante et peut prendre rapidement les décisions qui s'imposent, y compris des mesures visant à réduire les dépenses à court terme.

Présentation des états financiers

Les états financiers ont été élaborés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La monnaie de fonctionnement et de publication des états financiers de l'Organisation est l'euro (EUR). Sauf mention contraire, les chiffres sont publiés au millier d'euros (1 000 EUR) le plus proche.

Note 4 : Nouvelles normes comptables

Le Conseil international de normalisation des comptes publics (IPSASB) révisé les normes comptables existantes et en publie de nouvelles.

Nouvelles normes applicables depuis le 1^{er} janvier 2022

Aucune nouvelle norme IPSAS n'est entrée en vigueur en 2022.

Normes comptables publiées mais applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ou ultérieurement

L'organisme qui élabore les normes comptables internationales du secteur public (*International Public Sector Accounting Standards*, « IPSASB ») a publié quatre normes : IPSAS 41 – Instruments financiers,

¹⁴ Rapport GA-2022-90-REP-17

¹⁵ Résolution GA-2022-90-RES-10

¹⁶ Résolution GA-2022-90-RES-11

IPSAS 42 – Prestations sociales, IPSAS 43 – Contrats de location et IPSAS 44 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

Norme IPSAS 41 – « Instruments financiers » : Cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle définit les principes applicables en ce qui concerne la déclaration financière des actifs et des passifs financiers et l'évaluation des montants, de l'échéancier et de l'incertitude des flux de trésorerie futurs d'une entité. L'Organisation estime que l'adoption de cette norme aura une incidence sur la note correspondante des états financiers dans la mesure où elle entraînera des aménagements terminologiques et l'obligation de calculer les pertes de crédit attendues.

Norme IPSAS 42 – « Avantages sociaux » : Cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle définit les principes et les règles applicables en ce qui concerne la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des avantages sociaux dans les états financiers. L'Organisation estime que la norme IPSAS 42 n'aura aucune incidence sur ses états financiers puisque les prestations sociales dont bénéficie son personnel n'entrent pas dans son champ d'application.

Norme IPSAS 43 – « Contrats de location » : Cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle définit les principes applicables en ce qui concerne la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la déclaration des contrats de location. L'Organisation évalue actuellement l'incidence que l'adoption de cette norme pourrait avoir sur les états financiers.

Norme IPSAS 44 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle définit les principes comptables applicables aux actifs non courants détenus en vue de la vente, ainsi qu'à la présentation des activités abandonnées dans les états financiers. L'Organisation a examiné cette norme et considère qu'elle n'aura aucune incidence sur ses états financiers.

En plus des normes susmentionnées, l'IPSASB a publié une actualisation des améliorations apportées aux normes IPSAS en 2019, elle aussi applicable au 1^{er} janvier 2023. L'Organisation estime que ces améliorations n'auront aucune conséquence pour sa comptabilité.

Note 5 : Budgets et approbation des budgets

Le budget cumulé de l'Organisation se compose du budget ordinaire et des budgets spécifiques. Il est approuvé chaque année par l'Assemblée générale pour une période d'un an.

Les budgets approuvés par l'Assemblée générale pour un exercice peuvent faire l'objet de réaffectations ultérieures par le Comité exécutif aux fins de la mise en œuvre opérationnelle des activités. Le Comité exécutif peut également approuver les reconductions et les modifications apportées aux budgets du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux (les « budgets spécifiques ») avec l'accord des donateurs. Les comparaisons budgétaires mentionnées dans les états financiers s'entendent par rapport aux prévisions budgétaires validées par le Comité exécutif.

Le budget ordinaire comporte deux volets : le budget opérationnel et le budget d'investissement. Le budget opérationnel est constitué du budget général et des budgets des Bureaux régionaux (B.R.). Le budget général est le principal budget opérationnel de l'Organisation. Il est principalement financé par l'ensemble des Membres, notamment par un appel statutaire à contributions décidé d'un commun accord, et contribue au financement de toutes les activités de l'Organisation. Le budget d'investissement de l'Organisation est financé par les amortissements constatés dans le budget général. Les résultats financiers du budget général (budget d'investissement compris) sont transférés au Fonds de réserve générale et au Fonds d'investissement de l'Organisation. Les budgets des Bureaux régionaux sont exclusivement destinés aux pays membres qui contribuent au fonctionnement de chaque Bureau régional, via une affectation au Fonds de réserve des B.R. Les charges de rémunération et les dépenses d'investissement des Bureaux régionaux sont assumées par le budget général.

Les budgets spécifiques correspondent au fonds fiduciaire et aux comptes spéciaux, qui financent des activités supplémentaires spécifiques et viennent compléter le budget général. Le fonds fiduciaire de l'Organisation a été institué pour harmoniser la gestion des fonds apportés par des donateurs et des activités qu'ils financent. Le fonds fiduciaire est assorti de conditions de fonctionnement spécifiques : les fonds qui le composent sont séparés en son sein et sont gérés pour les activités convenues. Les comptes spéciaux sont des contrats individuels négociés séparément avec des bailleurs de fonds, généralement des administrations publiques nationales, pour la mise en œuvre d'activités définies. Comme les projets concernés peuvent être approuvés à n'importe quel moment d'un exercice financier et/ou répartis sur plusieurs exercices, l'exécution du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux n'est pas nécessairement alignée sur le cycle budgétaire annuel du budget ordinaire de l'Organisation.

Un ajustement au titre des transferts budgétaires, appelé « ajustement effectué aux fins du budget cumulé », vise à s'assurer que certains produits et charges faisant l'objet d'un transfert entre différents budgets ne sont pas comptabilisés deux fois dans les états financiers.

Note 6 : Méthodes comptables significatives

L'Organisation utilise principalement les méthodes comptables ci-après :

Comptabilisation des produits

Les *contributions statutaires* sont intégralement comptabilisées en produits de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles, sur la base du montant approuvé par l'Assemblée générale dans le cadre du budget. Elles sont exigibles chaque année au 30 avril de l'exercice concerné. Les contributions statutaires des pays membres sont fixées conformément à un barème convenu de contributions estimées, préalablement approuvé par l'Assemblée générale. Le barème employé aux fins des présents états financiers a été approuvé par l'Assemblée générale pour la période 2020 - 2022¹⁷.

Le *financement des bureaux régionaux* est assuré par les contributions statutaires perçues par l'Organisation de la part des pays membres spécifiques rattachés à chaque Bureau régional. Ces contributions sont intégralement comptabilisées en produits pour l'exercice au cours duquel elles sont exigibles, sur la base des montants validés par l'Assemblée générale au titre du budget de chaque pays membre pour ce même exercice.

Les *contributions en nature* sont des contributions volontaires non pécuniaires, émanant généralement de pays membres. Elles englobent la mise à disposition de personnel issu des services chargés de l'application de la loi des pays membres, ainsi que de locaux et d'équipements à titre gracieux. Ces contributions en nature, et l'usage qui peut en être fait, sont généralement régis par un contrat signé entre l'Organisation et le pays membre ou l'organisme concerné. Ces actifs et services sont estimés à leur juste valeur lorsqu'une telle évaluation est possible, et comptabilisés en produits dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont fournis ou rendus. Une charge équivalente est constatée simultanément au titre de l'usage de l'actif ou du service concerné. Lorsqu'il est impossible d'estimer de manière satisfaisante la valeur de ces actifs et services, aucun produit ni aucune charge n'est porté à ce titre dans les états financiers.

Les *contributions volontaires* sont des dons sans objet spécifique ni défini, comptabilisés l'année de leur perception. Les contributions volontaires peuvent prendre la forme de dons d'immobilisations corporelles ou incorporelles, comptabilisées à leur juste valeur à leur date d'obtention.

Les produits des contributions statutaires, le financement des Bureaux régionaux, les contributions en nature et les contributions volontaires sont considérés comme des opérations sans contrepartie directe au sens de la norme comptable IPSAS 23. Le produit des ventes d'articles siglés INTERPOL et de la location de stands lors des conférences et autres manifestations, Assemblée générale incluse, sont considérés comme des opérations avec contrepartie directe au sens de la norme IPSAS 9.

Les *remboursements et autres sommes perçues* englobent les sommes remboursées au titre des charges opérationnelles en vertu d'un accord spécifique ainsi que les recettes perçues sur la location de stands aux exposants à l'occasion de manifestations accueillies par l'Organisation. Ces sommes sont comptabilisées lorsque le droit de les percevoir est établi contractuellement. Les sommes perçues au titre du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux sont encadrées par des accords spécifiques avec des

¹⁷ Résolution GA-2018-87-RES-14

donateurs externes (ainsi que par les conditions générales de fonctionnement du fonds fiduciaire mobilisé) en vue de la réalisation d'activités liées à des projets spéciaux. Les sommes ainsi perçues sont initialement comptabilisées en produits constatés d'avance, puis en tant que produits, à hauteur des charges directes ou constatées par régularisation concernant les activités en question. Les montants non utilisés sont traités conformément aux dispositions de l'accord régissant leur utilisation.

Les produits financiers ou produits d'intérêts dégagés par les soldes des comptes bancaires et par les autres placements de l'Organisation sont comptabilisés sur la base du rendement effectif de l'actif au moment de sa perception mensuelle, ou bien de manière proportionnelle sur toute la durée du placement, si celui-ci s'étend sur plusieurs mois.

Les autres produits comprennent différents types de recettes généralement issues de biens et services fournis par l'Organisation, y compris les ventes de la boutique, les éléments exceptionnels et d'autres produits qui ne trouvent pas naturellement leur place dans les autres catégories. En général, aucun poste de produit n'est suffisamment important pour justifier qu'il en soit fait spécifiquement mention.

Monnaies étrangères

L'Organisation réalise des opérations dans un grand nombre de monnaies différentes. Toutes les contributions statutaires à son budget ordinaire sont payables en euros, même s'il n'existe aucune restriction quant à la monnaie de paiement. Les opérations en devises sont comptabilisées en euros au taux de change en vigueur à la date de l'opération pour le règlement des factures et la réception de marchandises, et au taux de change moyen du mois précédent pour les autres opérations comptables. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date d'établissement de l'état de la situation financière. Les gains et pertes réalisés ou latents résultant du règlement et de la réévaluation des opérations effectuées en monnaies étrangères sont comptabilisés en tant que produits ou charges opérationnels dans l'état de la performance financière de la période concernée, au poste « Solde gains/(pertes) de change ».

L'Organisation utilise les taux de change publiés par la Banque centrale européenne (<https://www.ecb.europa.eu>) pour toutes les monnaies prises en charge par cette institution ; pour les autres monnaies, elle se réfère aux taux de change publiés par XE (<https://www.xe.com>).

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers font l'objet d'une compensation, dont le solde apparaît dans l'état de la situation financière si, et seulement si, l'Organisation y est légalement tenue et si elle a l'intention de procéder à un règlement sur une base nette ou d'effectuer simultanément une réalisation des actifs et un règlement des passifs.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est initialement comptabilisée en actif non courant à son coût historique s'il est jugé probable que l'Organisation bénéficie à l'avenir d'un avantage économique ou d'un potentiel de service et s'il est possible d'évaluer de manière fiable le coût de l'actif en question. Le coût historique englobe tous les impôts irrécouvrables et charges directement imputables à la mise en service de l'actif. Les immobilisations corporelles obtenues sous forme de dons ou dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'opération, exception faite des terrains sur lesquels les bâtiments sont construits, qui ne sont pas comptabilisés dans la mesure où leur juste valeur ne peut être estimée de manière fiable.

Chaque catégorie d'actifs fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture des comptes afin de déterminer une éventuelle perte de valeur. Le cas échéant, les actifs sont ramenés à leur valeur recouvrable estimée, laquelle correspond à leur juste valeur (diminuée du coût de la vente) ou à leur valeur d'usage estimée, la valeur la plus élevée étant retenue. Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées au moment de leur cession ou de leur mise au rebut définitive. L'écart entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif est porté dans l'état de la performance financière de l'exercice au cours duquel a lieu la décomptabilisation, au poste « Prestations de services externes et autres charges ».

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique retraité des amortissements et pertes de valeur cumulés. L'amortissement sert à rendre compte de la consommation des actifs au cours de leur durée d'utilité, en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent :

- *Les bâtiments* font l'objet d'un amortissement linéaire sur 40 ans ;
- *Mobilier et agencements* : le mobilier et les équipements de bureau font l'objet d'un amortissement dégressif, au taux de 40 % de la valeur nette de l'actif en début d'exercice, sur sept ans. Les agencements et les équipements sportifs font l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 ans ;
- *Équipements et autres actifs* : le matériel informatique et les équipements de télécommunications font l'objet d'un amortissement dégressif, au taux de 50 % de la valeur nette de l'actif en début d'exercice, sur quatre ans. Les véhicules font l'objet d'un amortissement dégressif, au taux de 40 % de la valeur nette de l'actif en début d'exercice, sur sept ans.

Les améliorations apportées aux immobilisations corporelles en conséquence d'importants travaux de maintenance sont comptabilisées au bilan sur l'ensemble de la durée d'utilité restante de l'actif si elles engendrent une augmentation des avantages économiques futurs qu'en tirera l'Organisation, ou si elles doivent prolonger la durée d'utilité de l'actif. Les opérations normales de réparation et d'entretien sont passées en charges de l'exercice au cours duquel sont engagées les dépenses correspondantes.

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à la somme que l'on estime pouvoir en tirer, alors sa valeur est dépréciée jusqu'à atteindre ce dernier montant. Il n'a été procédé à aucun ajustement de ce type en 2022.

Travaux en cours : les actifs en construction ou en phase d'installation/mise en service sont comptabilisés au coût historique, sur la base de leur état d'achèvement estimé, généralement en fonction des paiements contractuels. Aucun amortissement ni dépréciation n'est comptabilisé tant que l'actif n'est pas considéré comme étant en service.

Immobilisations incorporelles

Les licences perpétuelles et coûts de développement des logiciels, y compris les coûts de développement en interne le cas échéant, directement associés à leur mise en service sont comptabilisés à l'actif du bilan dans les immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles obtenues sous forme de dons ou par le biais d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'opération. Toutes les immobilisations incorporelles sont constatées à leur coût historique retraité des amortissements et pertes de valeur cumulés.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement dégressif au taux de 50 % de la valeur nette de l'actif en début d'exercice, sur quatre ans. Elles sont décomptabilisées au moment de leur cession ou de leur mise au rebut définitive. L'écart entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif est porté dans l'état de la performance financière de l'exercice au cours duquel a lieu la décomptabilisation, au poste « Prestations de services externes et autres charges ».

Les autres coûts de développement ne remplissant pas les critères de comptabilisation à l'actif sont constatés en charges de la période au cours de laquelle sont engagées les dépenses correspondantes, notamment les dépenses de recherche concernant les immobilisations incorporelles développées en interne. Les licences de logiciel annuelles sont passées en charge en fonction de leur utilisation.

Travaux en cours : les immobilisations incorporelles en phase de développement sont comptabilisées au coût historique, sur la base de l'état d'achèvement estimé de l'actif. Les montants indiqués peuvent inclure le paiement partiel ou intégral des actifs dont la propriété effective a été transférée à l'Organisation. Aucun amortissement n'est comptabilisé tant que l'actif n'est pas considéré comme étant en service.

Actifs historiques

De temps à autre, l'Organisation reçoit en don, ou est autorisée à utiliser à titre gratuit, des œuvres d'art de la part de ses pays membres ou d'autres institutions. Ces actifs ne figurent pas dans ses états

financiers, pour les raisons suivantes : elle considère qu'ils n'ont pas de valeur financière significative, elle n'a pas l'intention de les vendre et ils ne servent pas à la conduite de ses activités courantes.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, selon la méthode des coûts moyens pondérés. La valeur ainsi obtenue sert à établir le coût des ventes présenté dans l'état de la performance financière. Des provisions sont constituées au titre des stocks dont la valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût d'acquisition.

Contributions statutaires dues et créances à recevoir

Les contributions statutaires et créances à recevoir sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis à leur coût historique ou coût amorti. Les pays membres qui ne se seraient pas acquittés de leurs obligations financières envers l'Organisation, conformément aux dispositions du Règlement financier, sont visés par les dispositions de l'article 52 du Règlement général. Leurs droits de vote et de participation aux sessions de l'Assemblée générale sont suspendus, entre autres sanctions. Sauf si de bonnes raisons préconisent de ne pas le faire pour un pays en particulier, l'Organisation passe une provision correspondant au montant total des sommes que lui doivent les pays placés sous le régime de l'article 52. Le fait que les méthodes comptables de l'Organisation prévoient la constitution de provisions pour créances douteuses ne remet nullement en question les droits de cette dernière à percevoir le montant brut des contributions statutaires dues, à moins que ses Membres ne décident collégalement d'annuler la dette en question.

L'Organisation peut passer des accords particuliers, spécifiant notamment les conditions de remboursement, pour permettre à un pays membre de s'acquitter de ses obligations de paiement des contributions statutaires. De tels accords à long terme de rééchelonnement des dettes des pays membres au titre de leurs contributions statutaires peuvent prévoir une distinction entre dette courante et dette non courante. Les créances à recevoir des pays membres qui ne sont ni visés par l'article 52, ni concernés par un accord de rééchelonnement de la dette sont comptabilisées parmi les autres créances des pays membres.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'Organisation détient des soldes de caisse, des soldes bancaires (désignés collectivement comme « la trésorerie ») et des placements à court terme (très liquides, qualifiés d'« équivalents de trésorerie ») dans différentes monnaies, tous ces avoirs étant régis par sa Politique de gestion de la trésorerie.

Parmi la trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisation figurent des montants destinés à des usages spécifiques et considérés comme soumis à des restrictions d'utilisation en interne. Tel est le cas par exemple des sommes mises en réserve pour la prestation supplémentaire de retraite, pour le régime de retraite à cotisations définies, pour le compte spécifique détenu pour le Japon et destiné à financer les traitements et les primes des fonctionnaires mis à disposition par ce pays, ainsi que pour le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux.

Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides, d'une durée de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition, susceptibles d'être rapidement convertis en un montant de liquidités connu et dont la valeur est exposée à un risque jugé négligeable.

Les dépôts à terme d'une durée supérieure à trois mois sont classés dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'ils respectent les conditions applicables à ces derniers, s'ils sont destinés à répondre à des besoins de financement à court terme et si leur valeur n'est pas susceptible d'évoluer de manière significative en cas de retrait anticipé. Aux 31 décembre 2022 et 2021, l'Organisation ne possédait pas de dépôts à terme de cette nature.

Placements

Les dépôts à terme d'une durée supérieure à trois mois sont classés dans les placements s'ils ne remplissent pas les conditions indiquées ci-dessus pour être classés dans les équivalents de trésorerie.

L'Organisation investit généralement dans des placements en vue de les conserver jusqu'à l'échéance. Ces placements figurent dans les comptes en tant qu'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et ils sont évalués au coût amorti. Les intérêts à recevoir sur les placements et sur les équivalents de trésorerie sont comptabilisés parmi les créances à recevoir. Parmi les placements soumis à des restrictions d'utilisation en interne figurent notamment les sommes mises en réserve pour la

prestation supplémentaire de retraite, pour le régime de retraite à cotisations définies et pour le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux.

Actifs et passifs éventuels

L'Organisation ne comptabilise pas d'actifs éventuels dans ses états financiers, sauf s'il est quasiment certain qu'elle pourra constater un produit conformément aux critères applicables dans ce dernier cas. Les notes aux états financiers doivent alors mentionner l'existence d'un actif éventuel lié à la survenance d'un événement futur qui échappe en partie au contrôle de l'Organisation. Aucun passif éventuel n'est porté dans les comptes de l'Organisation, mais les notes y font référence à moins que la probabilité de pertes de ressources économiques ne soit considérée comme étant très faible.

L'Organisation constitue une provision dans ses états financiers lorsqu'il existe une obligation découlant d'événements passés, qu'il est probable que des ressources devront être utilisées pour honorer cette obligation, et que le montant correspondant peut être estimé de manière fiable. Cette provision est évaluée au montant que l'Organisation considère comme probable, retraité de tout montant, par exemple des indemnités d'assurance, recouvrable au titre des procédures judiciaires et frais de justice.

Produits constatés d'avance

L'Organisation exécute des projets pour le compte de donateurs tiers, par le biais du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux. Les sommes perçues au titre du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux sont encadrées par des accords spécifiques avec des donateurs externes (ainsi que par les conditions générales de fonctionnement du fonds fiduciaire mobilisé) en vue de la réalisation d'activités liées à des projets spéciaux. L'Organisation reçoit généralement les financements avant l'exécution, en plusieurs versements. Les sommes ainsi perçues sont initialement comptabilisées en produits constatés d'avance, puis en tant que produits, à hauteur des charges directes ou constatées par régularisation concernant les activités en question. Les montants non utilisés sont traités conformément aux dispositions de l'accord régissant leur utilisation. Ces produits constatés d'avance étant censés servir à l'exécution des projets correspondants, à moins qu'ils ne soient remboursés au donateur dans les 12 mois en cas d'abandon d'un projet, ils sont comptabilisés dans les passifs courants.

Prestations futures au personnel

Les charges correspondant à toutes les prestations au personnel, telles que les congés payés, la couverture médicale ou les cotisations au régime de retraite, sont comptabilisées au cours de la période de service du personnel. Les fonctionnaires ont acquis le droit à ces prestations au titre de leur contrat de travail avec l'Organisation. Les cotisations de l'Organisation au titre des prestations futures au personnel, y compris en provenance du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux, sont incluses au poste « Rémunérations » de l'état de la performance financière.

Les prestations futures au personnel sont comptabilisées en tant que charges à payer dans l'état de la situation financière et classées en fonction des dispositions contractuelles applicables à chaque prestation. Les engagements correspondants se composent des cotisations de l'Organisation et des déductions effectuées sur les rémunérations. Les engagements au titre du régime de retraite à cotisations définies sont comptabilisés dans les passifs courants car les sommes correspondantes doivent être versées lors du départ à la retraite des agents concernés qui touchent alors un capital. Ces engagements sont initialement estimés à la juste valeur des cotisations et font ensuite l'objet d'un ajustement en fonction des gains ou pertes éventuels.

Il peut également arriver que les agents soient affiliés à un régime de retraite national. Dans ce cas, l'Organisation contribue à ces régimes pour le compte de ses agents et ne comptabilise aucun passif au titre des prestations futures au personnel affiliés à des régimes de retraite nationaux, y compris dans le cas des fonctionnaires détachés auprès d'INTERPOL par leur administration nationale.

En outre, les prestations futures au personnel sont réparties selon leur nature :

Régime interne d'indemnisation de la perte involontaire d'emploi (RIPIE) : il s'agit d'un dispositif d'indemnisation des fonctionnaires subissant une perte d'emploi involontaire. Il est entièrement financé par les cotisations de l'Organisation. L'ancien agent touche des indemnités soit en une fois

sous forme de capital, soit de manière dégressive pendant les années au cours desquelles il n'a pas retrouvé d'emploi, selon des règles énoncées dans le Manuel du personnel.

Indemnités de départ à la retraite et régime de retraite supplémentaire : l'Organisation propose à son personnel deux dispositifs postérieurs à l'emploi, à savoir une indemnité de départ à la retraite et une prestation supplémentaire de retraite. Ces dispositifs sont accessibles au personnel sous contrat et leur montant dépend du poste occupé et de l'ancienneté. Ces dispositifs sont entièrement financés par les cotisations de l'Organisation. L'incidence du versement de l'indemnité de départ à la retraite, estimée à la date d'établissement de l'état de la situation financière, est constatée dans l'état de la performance financière.

Régime de retraite à cotisations définies : l'Organisation propose un plan d'épargne destiné à procurer des avantages postérieurs à l'emploi, qu'elle gère sous la forme d'un régime de retraite à cotisations définies à l'intention de l'ensemble des collaborateurs qui choisissent d'y adhérer. L'Organisation comme le collaborateur cotisent au régime à un niveau convenu pour la durée du contrat de travail. Ce régime de retraite à cotisations définies n'est pour l'instant pas juridiquement distinct de l'Organisation et il est actuellement géré en interne. Ses actifs et passifs sont représentés dans l'état de la situation financière¹⁸. L'Organisation gère les actifs financiers de son régime de retraite parallèlement à ses propres actifs financiers.

Prêts consentis au personnel

L'Organisation peut proposer à son personnel des prêts dont l'échéance ne saurait excéder la date de fin du contrat de travail du collaborateur en question et dont les intérêts sont comparables à ceux du marché. Les prêts productifs d'intérêts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La partie du prêt restant à rembourser est comptabilisée dans les créances.

Contrats de location

Les charges correspondantes sont comptabilisées de manière linéaire sur toute la durée du contrat de location simple. Les baux signés sont classés en contrats de location simple, à moins que leurs clauses ne prévoient un transfert de la quasi-totalité des risques et bénéfices de la propriété à l'Organisation.

Gestion des risques financiers

Son objectif global, dans la gestion des risques financiers, est de gérer ses instruments financiers de manière à ce que ses budgets soient exécutés conformément aux prévisions de son Programme de travail. Les règles de gestion des risques financiers de l'Organisation sont compatibles avec les dispositions du Règlement financier, auxquelles elles sont soumises.

L'Organisation place ses propres capitaux ainsi que ceux qu'elle détient pour le compte de tiers, notamment son personnel et les tiers qui financent le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux. Elle est exposée à des risques financiers, tels que le risque de change, de liquidité ou de crédit, dans le cadre de ses opérations courantes. La note 20 ci-après contient des informations supplémentaires sur la gestion des instruments financiers et sur les risques financiers.

Note 7 : Opinions et estimations comptables

Pour établir ses états financiers conformément aux normes IPSAS et à son Règlement financier, l'O.I.P.C.-INTERPOL doit appliquer ses méthodes comptables en s'appuyant sur des opinions et hypothèses quant à la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif, de ses produits et de ses charges. Tandis que les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réexaminées en permanence, les effets de la révision des estimations comptables sont constatés au cours de la période de révision, si l'estimation ne concerne que cette période, ou au cours de la période de révision et des périodes suivantes, si la révision porte sur une telle durée.

Les estimations et hypothèses significatives susceptibles de se traduire par des révisions d'une certaine ampleur dans les comptes des exercices ultérieurs concernent notamment l'estimation de la durée d'utilité et le choix de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, le montant des prestations de retraite, les charges à payer, les provisions

¹⁸ Voir la note 8 « Trésorerie et équivalents de trésorerie », rubrique « Trésorerie soumise à des restrictions d'utilisation en interne », la note 9 « Placements », rubrique « Placements soumis à des restrictions d'utilisation en interne », et la note 17 « Prestations futures au personnel ».

pour le risque financier associé aux stocks et aux créances, les litiges, ainsi que les actifs et passifs éventuels.

Lors de l'élaboration de ses états financiers, l'Organisation a formulé des opinions significatives dans l'application de ses méthodes comptables relatives à la non-comptabilisation des terrains mis à disposition à titre gracieux (note 15) et à la classification des placements au titre du fonds de pensions.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'état de pandémie mondiale après l'apparition du COVID-19. La pandémie a entraîné une grande part d'incertitude opérationnelle et accru la complexité et réduit la fiabilité de certaines des estimations, des hypothèses et d'autres soldes. Ces effets ont persisté, quoique dans des proportions moins importantes, au cours de l'exercice 2022.

Bien que l'Organisation soit confiante dans ses estimations, une évolution de ces autres soldes pourrait avoir une incidence importante sur elle, s'agissant en particulier des éléments suivants :

- *Créances et contributions statutaires dues* : l'Organisation effectue un suivi permanent de ses créances et entretient des relations étroites avec ses Membres et ses autres contributeurs. Si la dépression économique persiste, elle pourrait entraîner des retards de paiement supérieurs à ceux que l'Organisation a constatés dans ses états financiers conformément à ses principes comptables ;
- *Fonds fiduciaire et comptes spéciaux* : les restrictions de déplacement toujours en vigueur dans certains pays se ressentent sur la mise en œuvre des projets concernés. Des retards importants pourraient avoir une incidence sur les montants indiqués dans l'état de la situation financière si les donateurs décidaient de retirer leur soutien aux projets ;
- *Risques de contrepartie et de change* : l'Organisation détient des montants importants en trésorerie, équivalents de trésorerie et en placements. Une dégradation de la solvabilité de la contrepartie investisseuse ou d'importantes fluctuations des taux de change pourraient avoir un impact sur la valorisation de ces actifs.

Note 8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'Organisation détient de la trésorerie dans différentes monnaies à des fins opérationnelles. Elle ne bénéficie d'aucune ligne de crédit et n'a pas recours aux découverts bancaires.

En milliers d'euros	31 décembre	
	2022	2021
Comptes courants	8 301	32 808
Comptes d'épargne	52 561	54 827
Total trésorerie et équivalents de trésorerie*	60 862	87 635

*Aux 31 décembre 2022 et 2021, l'Organisation ne détenait pas d'équivalents de trésorerie.

En milliers d'euros	31 décembre	
	2022	2021
EUR	56 996	81 423
USD	2 113	4 425
Dans d'autres monnaies	1 753	1 787
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	60 862	87 635

Trésorerie soumise à des restrictions d'utilisation en interne :

Dans la trésorerie figurent des sommes destinées à des finalités spécifiques : soumises à des contraintes contractuelles, ces sommes sont dites « soumises à des restrictions d'utilisation en interne » dans la mesure où l'Organisation ne peut en disposer librement.

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre	
		2022	2021
Produits constatés d'avance – Fonds fiduciaire et comptes spéciaux	18	29 141	38 830
Régime de retraite à cotisations définies	19	1 787	3 878
Prestations futures au personnel – prestation de retraite supplémentaire	19	524	193
Compte spécial officiers japonais	17	939	968
Total de la trésorerie soumise à des restrictions d'utilisation en interne		32 391	43 869

Note 9 : Placements

L'Organisation détient des placements afin de pouvoir répondre à ses besoins opérationnels, à ses engagements et à ses obligations à long terme.

Nom et situation géographique de la banque <i>En milliers d'euros</i>	Type	Devise	31 décembre	
			2022	2021
Placements courants				
BNP Paribas (France)	EMTN	EUR	0	6 000
BECM (France)	EMTN	EUR	24 900	0
BP AURA (France)	DAT	EUR	10 000	0
HSBC (France)	DAT	EUR	12 500	31
Société Générale (France)	DAT	EUR	5 313	0
Total placements courants			52 713	6 031
BECM (France)	DAT	EUR	4 000	24 900
BFCM (France)	OBLIG	EUR	2 106	2 106
BNP Paribas (France)	EMTN	EUR	6 000	0
BP Aura (France)	DAT	EUR	0	10 000
CA-CIB (France)	EMTN	EUR	6 800	6 800
LCL (France)	REPACK	EUR	11 700	11 700
LCL (France)	EMTN	EUR	11 800	11 800
Société Générale (France)	EMTN	EUR	2 300	2 300
Total non courants			44 706	69 606
Total des placements			97 419	75 637

(Légende : DAT : Dépôt à terme lié à une garantie bancaire ; EMTN : Bon en euros à moyen terme ; OBLIG : Obligation conforme aux critères GBP (Green Bond Principles) ; REPACK : Obligation restructurée convertie en euros.)

Placements soumis à des restrictions d'utilisation en interne :

Les placements englobent des sommes destinées à des finalités spécifiques ; soumises à des contraintes contractuelles, ces sommes sont dites « soumises à des restrictions d'utilisation en interne » dans la mesure où l'Organisation ne peut en disposer librement.

Nom et situation géographique de la banque <i>En milliers d'euros</i>	Note	Type	Devise	31 décembre	
				2022	2021
Régime de retraite à cotisations définies					
BECM (France)		DAT	EUR	12 400	8 400
BP Aura (France)		DAT	EUR	10 000	10 000
CA-CIB (France)		EMTN	EUR	2 000	0
CIC (France)		EMTN	EUR	0	0
LCL (France)		EMTN	EUR	4 000	4 000
LCL (France)		REPACK	EUR	6 600	6 600
Total Régime de retraite à cotisations définies	19		EUR	35 000	29 000
Prestations futures au personnel – prestation de retraite supplémentaire					
LCL (France)		EMTN	EUR	800	800
LCL (France)		REPACK	EUR	5 100	5 100
Total Prestations futures au personnel – prestation de retraite supplémentaire	19		EUR	5 900	5 900
Produits constatés d'avance - Fonds fiduciaire et comptes spéciaux					
BECM (France)		DAT	EUR	16 500	16 500
BFCM (France)		OBLIG	EUR	231	231
BNP Paribas (France)		EMTN	EUR	-	6 000
CA-CIB (France)		EMTN	EUR	3 110	6 800
LCL (France)		EMTN	EUR	7 000	7 000
Société Générale (France)		EMTN	EUR	2 300	2 300
Total des produits constatés d'avance – Fonds fiduciaire et comptes spéciaux	18		EUR	29 141	38 831
Total des placements soumis à des restrictions d'utilisation en interne			EUR	70 041	73 731

Note 10 : Contributions statutaires dues

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre	
	2022	2021
Placements courants		
<i>Montants dus par les pays membres sous le régime de l'article 52</i>	4 686	4 777
<i>Moins : provisions pour créances douteuses</i>	(4 686)	(4 777)
Solde net dû par les pays membres sous le régime de l'article 52	0	0
Montants dus par les pays membres en vertu d'un accord de rééchelonnement de dettes	313	186
Autres montants dus par les pays membres	1 143	741
Total placements courants	1 456	927
Montants dus par les pays membres en vertu d'un accord de rééchelonnement de dettes	353	461
Total non courants	353	461
Total des contributions statutaires dues	1 809	1 388

Le montant brut des contributions statutaires dues, déduction faite de la provision pour créances douteuses concernant les pays sous le régime de l'article 52, s'élève à 6,495 millions d'EUR (2021 : 6,165 millions d'EUR).

Note 11 : Créances

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre	
	2022	2021
Prêts consentis au personnel	140	152
Créances liées au fonds fiduciaire et aux comptes spéciaux	6 535	9 018
Intérêts financiers à recevoir	987	504
<i>Autres créances</i>	<i>503</i>	<i>1 838</i>
<i>Provision pour créances douteuses</i>	<i>(358)</i>	<i>(358)</i>
Autres créances (montant net)	145	1 480
Taxe sur la valeur ajoutée récupérable nette	2 562	1 208
Total des créances	10 369	12 362

Note 12 : Charges payées d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre	
	2022	2021
Avances et versements échelonnés concernant des immobilisations corporelles	35	91
Avances aux fournisseurs	210	161
Charges payées d'avance (loyers et maintenance)	4 194	1 834
Total des charges payées d'avance	4 439	2 086

Note 13 : Stocks

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre	
	2022	2021
Articles destinés à la vente / offerts en cadeau	512	433
Articles détenus pour maintenance	36	31
Consommables de bureau	27	21
Total des stocks	575	485

Stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre	
	2022	2021
Articles destinés à la vente / offerts en cadeau	296	78
Articles détenus pour maintenance	13	14
Consommables de bureau	21	13
Total des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice	330	105

Taux de rotation des articles en stock

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre	
	2022	2021
Articles destinés à la vente / offerts en cadeau	0.6	0.2
Articles destinés à la maintenance et consommables de bureau	0.6	0.8

Note 14 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent des licences d'utilisation de logiciels et des coûts de développement externes associés à leur exploitation. Aucune dépréciation n'a été constatée au titre des immobilisations incorporelles sur l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	Solde au 31 décembre 2020	Acquisitions/ Amortissement	Mises au rebut – cessions	Solde au 31 décembre 2021	Acquisitions/ Amortissement	Mises au rebut – cessions	Solde au 31 décembre 2022
Coût							
Logiciels	16 485	993	0	17 478	1 818	(58)	19 238
Travaux en cours	249	19	0	268	85	0	353
Total des coûts	16 734	1 012	0	17 746	1 903	(58)	19 591
Amortissements cumulés							
Logiciels	(14 250)	(1 299)	0	(15 549)	(1 297)	50	(16 796)
Travaux en cours	0	0	0	0	0	0	0
Total amortissements cumulés	(14 250)	(1 299)	0	(15 549)	(1 297)	50	(16 796)
Valeur comptable nette							
Logiciels	2 235	(306)	0	1 929	521	(8)	2 442
Travaux en cours	249	19	0	268	85	0	353
Valeur comptable nette totale	2 484	(287)	0	2 197	606	(8)	2 795

Actifs totalement amortis	31 décembre					
<i>En milliers d'euros</i>	2022			2021		
Type d'actifs	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette
Logiciels	12 881	(12 881)	0	12 168	(12 168)	0
Total	12 881	(12 881)	0	12 168	(12 168)	0

Note 15 : Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Solde au 31 décembre 2020	Acquisitions/ Amortissement	Mises au rebut – cessions	Solde au 31 décembre 2021	Acquisitions/ Amortissement	Mises au rebut – cessions	Solde au 31 décembre 2022
Coût							
Bâtiments	18 582	0	0	18 582	3	0	18 585
Mobilier et agencements	33 698	976	(3 324)	31 350	1 611	(1 573)	15 345
Équipements et autres actifs	16 762	839	(2 294)	15 307	2 072	(2 018)	31 404
Travaux en cours	73	(10)	0	63	223	0	286
Total des coûts	69 115	1 805	(5 618)	65 302	3 909	(3 591)	65 620
Bâtiments							
Bâtiments	(13 682)	(460)	0	(14 142)	(460)	0	(14 602)
Mobilier et agencements	(28 283)	(1 614)	3 323	(26 574)	(1 010)	1 394	(13 217)
Équipements et autres actifs	(14 673)	(1 221)	2 293	(13 601)	(1 371)	1 824	(26 121)
Travaux en cours	0	0	0	0	0	0	0
Total amortissement cumulé	(56 638)	(3 295)	5 616	(54 317)	(2 841)	3 218	(53 940)
Valeur comptable nette							
Bâtiments	4 900	(460)	0	4 440	(457)	0	3 983
Mobilier et agencements	5 415	(638)	(1)	4 776	601	(179)	2 128
Équipements et autres actifs	2 089	(382)	(1)	1 706	701	(194)	5 283
Travaux en cours	73	(10)	0	63	223	0	286
Valeur comptable nette totale	12 477	(1 490)	(2)	10 985	1 068	(373)	11 680

Actifs totalement amortis	31 décembre					
En milliers d'euros	2022			2021		
Type d'actifs	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette
Bâtiments	200	(200)	0	200	(200)	0
Équipements et autres actifs	9 782	(9 782)	0	9 885	(9 885)	0
Mobilier et agencements	19 826	(19 826)	0	18 086	(18 086)	0
Total	29 808	(29 808)	0	28 171	(28 171)	0

Bâtiments : le bâtiment abritant le siège situé à Lyon (France) appartient à l'Organisation. Le terrain sur lequel il est construit appartient à la ville de Lyon qui l'a mis gratuitement à la disposition de l'Organisation pour une durée de 99 ans à compter de 1985. Au terme du bail, la ville de Lyon sera propriétaire du bâtiment comme du terrain. Face à l'impossibilité de déterminer une valeur de référence comparable pour l'usage gratuit du terrain, indissociable des bâtiments, celui-ci n'est pas porté dans les états financiers.

Mobilier et agencements : ce poste inclut les équipements de bureau et les équipements sportifs.

Équipements et autres actifs : ce poste comprend le matériel informatique et les équipements de télécommunications, dont les ordinateurs de bureau, les imprimantes, les routeurs/commutateurs et les systèmes de communication, ainsi que les véhicules.

Aucune dépréciation n'a été constatée au titre des immobilisations corporelles au cours de l'exercice.

Note 16 : Créances et charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre	
	2022	2021
Fournisseurs de biens et de services	7 329	5 945
Sécurité sociale et assurances	2 743	2 550
Autres créanciers	523	135
Total des créances et charges à payer	10 595	8 630

Note 17 : Contributions reçues d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre	
	2022	2021
Contributions statutaires reçues d'avance	6 933	443
Compte spécial officiers japonais*	938	968
Total des contributions reçues d'avance	7 871	1 411

* Le compte spécial pour les officiers japonais est détenu au nom du B.C.N. de Tokyo afin de pourvoir aux frais de personnel de ses agents détachés. INTERPOL n'intervient pas dans la gestion de ces fonds, qui ne font pas partie des comptes spéciaux affectés à des projets.

Note 18 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits à recevoir ultérieurement¹⁹ en provenance du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux, au titre de projets qui seront mis en œuvre au cours d'un ou plusieurs exercices ultérieurs.

<i>En milliers d'euros</i>	Fonds fiduciaire	Comptes spéciaux	Total
Solde au 31 décembre 2020	13 188	66 758	79 946
Fonds reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	4 015	37 717	41 732
Produits constatés au cours de l'exercice	(7 642)	(36 375)	(44 017)
Solde au 31 décembre 2021	9 561	68 100	77 661
Fonds reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	4 298	38 242	42 540
Produits constatés au cours de l'exercice	(6 570)	(55 350)	(61 920)
Solde au 31 décembre 2022	7 289	50 992	58 281

<i>En milliers d'euros</i>	Passif courant	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fonds fiduciaire	7 289	9 561
Comptes spéciaux	50 992	68 100
Total des produits constatés d'avance	58 281	77 661

¹⁹ Les produits comptabilisés dans cette rubrique ne comprennent pas les contributions en nature. Celles-ci sont comptabilisées en produits de l'exercice au cours duquel elles sont utilisées, et non en produits constatés d'avance dans l'état de la situation financière.

Note 19 : Prestations futures au personnel

En milliers d'euros	31 décembre	
	2022	2021
Placements courants		
Régime interne d'indemnisation de la perte involontaire d'emploi (RIPIE)	3 190	3 554
Prestations futures au personnel – indemnité de départ à la retraite	1 427	1 415
Prestations futures au personnel – retraite supplémentaire	6 424	6 093
Congés payés non pris	5 048	4 810
Régime de retraite à cotisations définies	36 787	32 878
Total des prestations courantes	52 876	48 750
Régime interne d'indemnisation de la perte involontaire d'emploi (RIPIE)	2 312	1 072
Prestations futures au personnel – indemnité de départ à la retraite	947	749
Total des prestations non courantes	3 259	1 821
Total des prestations futures au personnel	56 135	50 571

En milliers d'euros	RIPIE	Indemnité de départ à la retraite	Prestation supplémentaire de retraite	Congés payés non pris	Régime de retraite à cotisations définies	TOTAL
Solde au 31 décembre 2020	4 253	1 830	5 711	4 662	30 344	46 800
<i>Éléments constatés dans l'état de la performance financière</i>						
- Traitements			1 478			1 478
- Indemnités				385		385
- Pensions de retraite et prestations futures	889	487			3 768	5 144
<i>Éléments ne figurant pas dans l'état de la performance financière</i>						
- Contributions du personnel	0	0	0	0	2 512	2 512
- Intérêts perçus	0	0	92	0	186	278
- Règlement des passifs	(516)	(153)	(1 188)	(237)	(3 932)	(6 026)
Solde au 31 décembre 2021	4 626	2 164	6 093	4 810	32 878	50 571
<i>Éléments constatés dans l'état de la performance financière</i>						
- Traitements			1 607			1 607
- Indemnités				419		419
- Pensions de retraite et prestations futures	1 302	590			4 161	6 053
<i>Éléments ne figurant pas dans l'état de la performance financière</i>						
- Contributions du personnel					2 774	2 774
- Intérêts perçus			86		282	368
- Règlement des passifs	(426)	(380)	(1 362)	(181)	(3 308)	(5 657)
Solde au 31 décembre 2022	5 502	2 374	6 424	5 048	36 787	56 135

À la retraite supplémentaire et au régime de retraite à cotisations définies est associé un actif correspondant classé aux postes *Trésorerie et équivalents de trésorerie* (2022 : 2,311 millions d'EUR,

2021 : 4,071 millions d'EUR) et *Placements* (2022 : 40,9 millions d'EUR, 2021 : 34,9 millions d'EUR), soumis à des restrictions d'utilisation en interne (voir les notes 8 et 9).

Le régime de retraite à cotisations définies, proposé aux fonctionnaires sous contrat, comptait, au 31 décembre 2022, 487 membres sur un effectif éligible total de 808 (2021 : 435 sur 756). Les autres fonctionnaires sous contrat sont affiliés à des régimes de retraite nationaux.

Note 20 : Instruments financiers

Les placements de l'Organisation sont comptabilisés comme détenus jusqu'à l'échéance et évalués au coût amorti lorsque les deux critères ci-dessous sont remplis :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion ayant pour finalité l'obtention de flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier prévoient, à des dates données, la production de flux de trésorerie correspondant exclusivement au remboursement du principal et au paiement des intérêts sur le capital restant dû.

L'Organisation classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses créances et ses contributions statutaires à recevoir parmi les prêts et créances. Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'Organisation classe ses dettes et charges à payer dans ses autres passifs financiers et les évalue au coût amorti.

Sachant que le capital de ces instruments est garanti et que leurs taux d'intérêt sont peu élevés, la juste valeur des placements est à peu près égale à leur valeur comptable. En raison de leur courte durée, la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, des contributions statutaires et des dettes et charges à payer est à peu près égale à leur valeur comptable.

À chaque date de clôture des comptes, l'O.I.P.C.-INTERPOL évalue la perte de valeur attendue des actifs financiers évalués au coût amorti. S'il existe des indications d'une perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Les instruments financiers de l'Organisation sont exposés à des fluctuations susceptibles d'influer sur le résultat des opérations de cette dernière. La juste valeur des actifs et passifs financiers représente le montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une opération ordinaire (ni une vente forcée, ni une liquidation) entre deux parties consentantes. Les paragraphes ci-dessous détaillent, par catégorie, les différents risques associés aux instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Organisation investit ses ressources financières disponibles dans des placements qui produisent des intérêts. Ces placements sont soumis à des critères de sécurité, de liquidité et de rentabilité définis dans le Règlement financier. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont investis dans des instruments financiers à court terme détenus auprès de banques ou de sociétés de gestion d'actifs, dont les rendements peuvent fluctuer en fonction des taux d'intérêt, eux-mêmes soumis à l'évolution des marchés, ce qui peut grever le budget de charges supporté par l'Organisation. Cette dernière ne détient pas d'autres instruments financiers susceptibles d'être affectés par une variation des taux d'intérêt.

Les taux d'intérêt moyens pondérés des placements et de la trésorerie et équivalents de trésorerie détenus sur des comptes bancaires, classés selon leur durée attendue, sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Taux d'intérêt moyen pondéré</i>	1 an ou moins	1 - 5 ans	>5 ans	Total
Placements	0,01 %	31 813	44 806	20 800	97 419
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00 %	60 788	0	0	60 788
Total	0,01 %	92 601	44 806	20 800	158 207

Une analyse de sensibilité aux taux d'intérêt menée sur les montants ci-dessus à la date de l'état de la situation financière n'a fait ressortir aucun impact significatif d'une variation des taux d'intérêt :

	Augmentation (+) / Diminution (-) en points de base	Effet potentiel sur la performance financière (en milliers d'euros)
Placements	+/- 50	+/- 224
Trésorerie et équivalents de trésorerie	+/-50	+/- 304

Risque de change

La monnaie de fonctionnement de l'Organisation est l'euro, employé pour toutes ses opérations et dans tous ses lieux d'affectation. L'Organisation mène ses activités dans de nombreuses monnaies différentes et elle détient également des soldes dans différentes monnaies à des fins opérationnelles, ce qui l'expose au risque de change pour l'exécution de ses budgets et du fait de la conversion en euros de ses avoirs en devises. Elle atténue le risque de change de manière générale en limitant les montants détenus dans différentes monnaies, en faisant coïncider ses perceptions de devises avec des paiements futurs dans ces dernières et en associant la même monnaie à ses actifs et passifs financiers.

Au 31 décembre 2022, l'Organisation possédait des comptes bancaires en euros (EUR), en dollars des États-Unis (USD), en dollars de Singapour (SGD), en shillings kényans (KES), en bahts thaïlandais (THB), en pesos argentins (ARS), en francs CFA d'Afrique centrale et de l'Ouest (XAF - XOF) et en birrs éthiopiens (ETB). Il ressort d'une analyse de sensibilité au risque de taux de change menée à la date de l'état de la situation financière qu'un tel risque n'aurait aucune conséquence significative. Au 31 décembre 2022, l'Organisation comptabilisait des créances et des dettes dans les monnaies suivantes : AED, ARS, GBP, CAD, ETB, EUR, KES, SGD, THB, USD et XOF, mais aussi dans 31 autres monnaies, à hauteur de montants jugés négligeables pour ce qui concerne l'état de la situation financière. Les principaux montants concernés figurent dans le tableau ci-après.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	<i>Créances</i>	<i>Dettes</i>	<i>Solde</i>	<i>Créances</i>	<i>Dettes</i>	<i>Solde</i>
AED	63	0	63	63	0	63
CAD	622	0	622	471	0	471
GBP	627	(62)	565	0	0	0
SGD	81	(2 057)	(1 976)	50	(1 939)	(1 889)
USD	184	(358)	(174)	1 046	(241)	805
Total	1 577	(2 477)	(900)	1 630	(2 180)	(550)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte lié à un manquement à leurs obligations contractuelles des contreparties au titre d'instruments financiers. Il concerne principalement les placements de l'Organisation, ses créances (notamment les contributions statutaires de ses Membres), ainsi que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Les créances (contributions statutaires dues incluses) sont nombreuses et variées, et concernent principalement des administrations nationales, des organismes à but non lucratif et quelques sociétés privées. Toutes les créances ne disposent pas d'une note de crédit attribuée par une agence de notation externe.

La valeur comptable des actifs financiers représente leur exposition de crédit maximum. Le risque de crédit lié aux créances est limité en réduisant l'ensemble des créances, sachant que la réalisation par l'Organisation d'un projet financé par une partie extérieure suppose la réception d'un versement initial.

L'Organisation présente dans ses comptes les montants jugés irrécouvrables, dont les valeurs comptables sont déjà prises en compte dans le montant net des contributions statutaires dues et des créances.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Contributions statutaires dues*	1 809	1 388
Trésorerie et équivalents de trésorerie, hors soldes de caisse*	60 788	87 592
Placements*	97 419	75 637
Créances (incluant les intérêts à recevoir)	10 369	12 362
Exposition maximum au risque de crédit	170 385	176 979

* Voir précisions ci-dessous.

Risque de crédit sur les contributions statutaires dues : le tableau ci-après représente les notes de crédit des différentes contributions statutaires dues, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Ces notes de crédit correspondent à celles des obligations souveraines des pays concernés, elles-mêmes évaluées par une agence de notation qui apprécie la solvabilité du pays émetteur, sachant que la solvabilité ne correspond pas toujours exactement à la capacité de paiement d'une contrepartie.

Contributions statutaires dues au 31 décembre 2022 (en milliers d'EUR)				
Note de crédit	1 an ou moins	1 - 5 ans	>5 ans	TOTAL
B+	22	0	0	22
B	96	0	0	96
B-	366	0	0	366
CCC	249	0	0	249
Avoirs non notés	723	0	0	723
Total placements courants	1 456	0	0	1 456
B-		19	0	19
Avoirs non notés		304	30	334
Total non courants	0	323	30	353
Total	1 456	323	30	1 809

Risque de crédit sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements : l'Organisation évalue la qualité de crédit des placements et des banques à partir des informations publiées par des agences de notation externes pour chaque contrepartie. Pour ce qui est de la trésorerie détenue dans des banques non notées, l'Organisation considère que le risque de crédit n'est pas significatif.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2022 Valeur comptable	31 décembre 2021 Valeur comptable
AA	73	68
AA-	15 618	30 571
A+	10 417	24 147
A	34 555	32 651
Avoirs non notés ²⁰	125	156
Trésorerie et équivalents de trésorerie, hors soldes de caisse	60 788	87 593
AA-	6 000	6 031
A+	86 106	69 606
A	5 313	0
Placements au coût amorti	97 419	75 637
Total	158 207	163 230

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Organisation ne puisse faire face en temps et en heure à ses obligations financières. En prévention de ce risque, l'Organisation s'assure qu'elle dispose de suffisamment de fonds disponibles pour honorer ses engagements courants sans subir de pertes inacceptables ni porter préjudice à sa réputation. Pour ce faire, elle surveille en permanence l'état de ses créances, de ses disponibilités et de ses engagements en matière de dépenses.

Le risque de liquidité est atténué par l'obligation de réserver un certain niveau de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour les dépenses de fonctionnement. Le Règlement financier stipule en outre que les pays membres doivent s'acquitter de leurs contributions à l'Organisation chaque année avant fin avril. Les ressources ne sont affectées aux différentes activités – généralement avant que celles-ci ne débutent – qu'en fonction des fonds disponibles et des sommes dues à l'Organisation ou ayant fait l'objet d'un engagement de versement en sa faveur. Les tableaux ci-dessous présentent les passifs financiers par date d'échéance :

Au 31 décembre 2022 <i>En milliers d'euros</i>	< 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	>5 ans	Total
Créances et charges à payer	10 530	0	0	0	10 530

Au 31 décembre 2021 <i>En milliers d'euros</i>	< 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	>5 ans	Total
Créances et charges à payer	8 630	0	0	0	8 630

Note 21 : Réserve de financement des investissements

La réserve de financement des investissements fait partie de l'actif net de l'Organisation et reflète exactement la valeur de ses immobilisations. Les acquisitions d'immobilisations augmentent cette réserve, alors que les cessions et mises au rebut et les dépréciations la diminuent.

Note 22 : Fonds de réserve cumulés

Les fonds de réserve cumulés constituent les réserves de l'Organisation. Les fonds de l'Organisation sont créés par des résolutions de l'Assemblée générale, qui fixent l'usage et les montants de chacun

²⁰ Les avoirs non notés correspondent à des liquidités détenues en banque en Argentine, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, à El Salvador, en Éthiopie, au Kenya, en Thaïlande et au Zimbabwe, où aucune note de crédit n'est disponible. Pour des raisons pratiques, les lieux d'affectation de l'Organisation sur place travaillent avec un partenaire bancaire local. Afin de limiter l'exposition au risque, les montants sont strictement limités aux besoins opérationnels immédiats.

d'eux. Ils sont alimentés et réduits, respectivement, par les excédents et les déficits enregistrés par l'Organisation chaque année, en fonction de l'utilisation du budget auquel ils sont rattachés.

Note 23 : Fonds de réserve générale

Le Fonds de réserve générale est un fonds statutaire prévu par le Règlement financier et créé par une résolution de l'Assemblée générale (AGN/52/RES/7) ; il constitue la principale réserve opérationnelle de l'Organisation. Les transferts depuis et vers le Fonds de réserve générale sont décidés par des résolutions de l'Assemblée générale. Les excédents et déficits du budget général sont imputés au Fonds de réserve générale, dont le montant réglementaire est fixé par le Règlement financier. Les excédents et déficits du budget général sont imputés au Fonds de réserve générale, dont le montant réglementaire est fixé par le Règlement financier.

En 2022, le budget ordinaire a enregistré un excédent opérationnel net de 2,6 millions d'EUR (2021 : excédent de 7,5 millions d'EUR) réparti entre 2,4 millions d'EUR (2021 : excédent de 7,0 millions d'EUR) pour le Fonds de réserve générale et 0,2 million d'EUR (2021 : 0,5 million d'EUR) pour le Fonds de réserve des Bureaux régionaux

Montant réglementaire du Fonds de réserve générale

Le Règlement financier contient deux dispositions relatives au montant du Fonds de réserve générale. Son montant, augmenté de celui du Fonds permanent pour l'assistance en cas de crise, doit être suffisant pour couvrir au moins : 1) un sixième des dépenses de fonctionnement du budget ordinaire de l'Organisation pour l'exercice précédent, desquelles sont exclus le montant des dépenses d'amortissement et la contre-valeur des dépenses en nature ; 2) 117 % du montant des contributions statutaires demeurant à verser par les pays membres placés sous le régime de l'article 52 du Règlement général.

1. Charges opérationnelles (dépenses de fonctionnement) : les charges opérationnelles du budget ordinaire, nettes des charges d'amortissement et des charges liées aux prestations en nature, ont atteint 84,2 millions d'EUR en 2022 (2021 : 47,6 millions d'EUR). Un montant de 14 millions d'EUR (2021 : 7,9 millions d'EUR) doit être mis en réserve afin de couvrir ces charges.
2. Sommes dues par les pays membres placés sous le régime de l'article 52 : le solde net dû par les pays membres placés sous le régime de l'article 52 s'élève à 0 EUR (2021 : 0 EUR). La provision au titre de ces sommes ressort donc à 0 EUR (2021 : 0 EUR).

Le total de la réserve nécessaire pour 2022 s'élève par conséquent à 14 millions d'EUR (2021 : 7,9 millions d'EUR). Le montant du Fonds de réserve générale, augmenté de celui du Fonds permanent pour l'assistance en cas de crise, est de 28,3 millions d'EUR (2021 : 25,9 millions d'EUR). Le solde des deux fonds est donc conforme aux exigences du Règlement financier, qu'il dépasse de 14,3 millions d'EUR, soit 101 % du seuil fixé (2021 : 18 millions d'EUR, soit 134 %).

Note 24 : Fonds permanent pour l'assistance en cas de crise (FPAC)

Le Fonds permanent pour l'assistance en cas de crise est un fonds statutaire. Il a été créé en 2005 par une résolution de l'Assemblée générale (AG-2005-RES-08) pour permettre à l'Organisation de réagir immédiatement aux crises ou situations d'urgence. Il est alimenté directement par des contributions volontaires des pays membres suite à un appel spécifique de l'Organisation, ou par prélèvement sur les autres fonds de réserve, après validation de l'Assemblée générale. Son montant réglementaire s'élève à 0,855 million d'EUR.

Aucune dépense n'ayant été imputée à ce fonds en 2021 ni en 2022, son solde s'est maintenu à son niveau réglementaire.

Note 25 : Fonds d'investissement

Le Fonds d'investissement est un fonds statutaire de l'Organisation, créé par une résolution de l'Assemblée générale (AGN/52/RES/7). Il sert à financer l'acquisition des immobilisations de l'Organisation, y compris pour les Bureaux régionaux et les Bureaux de liaison. Le montant en est réduit lors des achats. Il est alimenté par le montant des charges annuelles d'amortissement relatives aux immobilisations imputées au budget ordinaire de l'Organisation. Il est également reconstitué par la mise en réserve directe de contributions statutaires, ou par des transferts opérés à partir d'autres réserves, sur résolution de l'Assemblée générale. Si ce fonds n'a pas de niveau réglementaire, il importe toutefois qu'il présente un solde disponible suffisant pour assurer le budget d'investissement de l'Organisation de l'exercice suivant.

Le solde du Fonds d'investissement a diminué de 1,3 million d'EUR en 2022 (2021 : augmentation de 1,8 million d'EUR), passant de 13,0 millions d'EUR au 31 décembre 2021 à 11,7 millions d'EUR au 31 décembre 2022.

Note 26 : Fonds de réserve des Bureaux régionaux

Le Fonds de réserve des Bureaux régionaux est un fonds statutaire, créé par une résolution de l'Assemblée générale (AG/63/RES/5). Il est financé par les contributions statutaires des pays membres rattachés à chaque Bureau régional. Ce fonds est réduit du montant des charges opérationnelles de chaque Bureau régional (à l'exclusion des rémunérations, qui sont financées par le budget général). Si chaque Bureau régional est traité séparément au sein du Fonds, le montant global de ce dernier correspond à la somme de l'ensemble des Bureaux régionaux. Ce fonds n'a pas de montant réglementaire.

En 2022, les Bureaux régionaux ont enregistré un excédent opérationnel de 0,2 million d'EUR (2021 : excédent de 0,5 million d'EUR), lequel a entraîné une augmentation du Fonds de réserve des Bureaux régionaux, qui s'établit à 2,6 millions d'EUR (il avait augmenté en 2021 pour atteindre 2,4 millions d'EUR).

Note 27 : Budget cumulé

Le budget cumulé révisé définitif correspond au budget approuvé de l'Organisation, qui se compose de diverses réaffectations approuvées, conformément au Règlement financier, par le Comité exécutif lors de sa session de mars pour le budget ordinaire. Les comparaisons mentionnées dans les présents états financiers s'appuient sur le budget cumulé révisé définitif. Le budget approuvé par l'Assemblée générale pour 2022 n'a fait l'objet d'aucune révision.

En milliers d'euros	Budget cumulé approuvé par l'AG pour 2022				Révisions				Budget cumulé révisé définitif 2022			
	Total	Budget ordinaire	Fonds fiduciaire et comptes spéciaux	Ajustement aux fins du budget cumulé	Total	Budget ordinaire	Fonds fiduciaire et comptes spéciaux	Ajustement aux fins du budget cumulé	Total	Budget ordinaire	Fonds fiduciaire et comptes spéciaux	Ajustement aux fins du budget cumulé
Produits opérationnels												
Contributions statutaires	66 909	66 909	0	0	0	0	0	0	66 909	66 909	0	0
Financement des Bureaux régionaux	1 441	1 441	0	0	0	0	0	0	1 441	1 441	0	0
Contributions en nature	32 651	31 304	1 347	0	0	0	0	0	32 651	31 304	1 347	0
Contributions volontaires	493	493	0	0	0	0	0	0	493	493	0	0
Remboursements et autres sommes perçues	53 241	6 781	52 500	(6 040)	0	0	0	0	53 241	6 781	52 500	(6 040)
Produits financiers	250	250	0	0	0	0	0	0	250	250	0	0
Autres produits	251	251	0	0	0	0	0	0	251	251	0	0
Gains (pertes) de change (solde)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des produits opérationnels	155 236	107 429	53 847	(6 040)	0	0	0	0	155 236	107 429	53 847	(6 040)
Charges opérationnelles												
Rémunérations	73 901	50 110	23 791	0	0	0	0	0	73 901	50 110	23 791	0
Contributions en nature : personnel mis à disposition	21 325	19 978	1 347	0	0	0	0	0	21 325	19 978	1 347	0
Autres charges de personnel	2 066	2 015	51	0	0	0	0	0	2 066	2 015	51	0
Charges de fonctionnement locaux	5 149	4 090	1 059	0	0	0	0	0	5 149	4 090	1 059	0
Contributions en nature : locaux gratuits	11 326	11 326	0	0	0	0	0	0	11 326	11 326	0	0
Maintenance	8 066	5 325	2 741	0	0	0	0	0	8 066	5 325	2 741	0
Missions et réunions	15 625	4 207	11 418	0	0	0	0	0	15 625	4 207	11 418	0
Dépenses de bureau	2 325	1 664	661	0	0	0	0	0	2 325	1 664	661	0
Charges de télécommunications	2 041	1 069	972	0	0	0	0	0	2 041	1 069	972	0
Prestations de services externes et autres charges	10 165	4 436	11 769	(6 040)	0	0	0	0	10 165	4 436	11 769	(6 040)
Dépréciation et amortissement	5 247	5 209	38	0	0	0	0	0	5 247	5 209	38	0
Total des charges opérationnelles	(157 236)	(109 429)	(53 847)	6 040	0	0	0	0	(157 236)	(109 429)	(53 847)	6 040
(Déficit) de l'exercice	(2 000)	(2 000)	0	0	0	0	0	0	(2 000)	(2 000)	0	0

Note 28 : Performance financière du budget ordinaire et des budgets spécifiques

L'Organisation finance ses activités au moyen de ses différents budgets, qu'elle considère comme ses secteurs opérationnels. Tandis que le budget ordinaire compte un volume significatif d'actifs et de passifs et qu'il est lié à plusieurs fonds, les budgets spécifiques sont comptabilisés au passif. Pour cette raison, et également parce que le budget ordinaire couvre les risques et engagements des budgets spécifiques, ces derniers ne publient pas leur propre état de la situation financière ni leur propre tableau des flux de trésorerie.

En milliers d'euros	Total	Budget ordinaire	Budgets spécifiques et ajustement	
			Fonds fiduciaire et comptes spéciaux	Ajustement aux fins du budget cumulé
Produits opérationnels				
Contributions statutaires	66 931	66 931	0	0
Financement des Bureaux régionaux	1 443	1 443	0	0
Contributions en nature	35 970	34 191	1 779	0
Contributions volontaires	601	601	0	0
Remboursements et autres sommes perçues	53 439	7 026	60 141	(13 728)
Produits financiers	545	545	0	0
Autres produits	651	651	0	0
Total des produits opérationnels	159 580	111 388	61 920	(13 728)
Charges opérationnelles				
Rémunérations	70 706	48 098	27 486	(4 878)
Contributions en nature : personnel mis à disposition	23 627	21 848	1 779	0
Autres charges de personnel	2 783	1 645	1 513	(375)
Charges de fonctionnement locaux	3 159	3 213	1 433	(1 487)
Contributions en nature : locaux gratuits	12 343	12 343	0	0
Maintenance	5 472	4 658	1 560	(746)
Missions et réunions	20 767	5 964	14 947	(144)
Dépenses de bureau	3 838	2 176	1 699	(37)
Charges de télécommunications	1 310	1 024	356	(70)
Prestations de services externes et autres charges	8 117	3 219	10 865	(5 967)
Dépréciation et amortissement	4 138	4 138	24	(24)
Solde des pertes de change	757	499	258	0
Total des charges opérationnelles	157 017	108 825	61 920	(13 728)
Solde [excédent] de l'exercice	2 563	2 563	0	0

Note 29 : Performance financière – Détail des produits opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	Budget cumulé révisé définitif 2022*	2022	2021
Contributions statutaires	66 909	66 931	60 340
Financement des Bureaux régionaux	1 441	1 443	1 406
Contributions en nature : personnel mis à disposition		23 627	22 178
Contributions en nature : locaux gratuits		12 343	11 459
Contributions en nature	32 651	35 970	33 637
Contributions volontaires	493	601	1 152
Fonds fiduciaire et comptes spéciaux		46 413	34 316
Autres remboursements		7026	5 241
Remboursements et autres sommes perçues	53 241	53 439	39 557
Produits financiers	250	545	404
Recettes I-Checkit		58	1
Autres produits		593	320
Autres produits	251	651	321
Total des produits opérationnels	155 236	159 580	136 817

* Le budget cumulé révisé définitif fait l'objet d'une approbation globale.

Les principaux écarts par rapport au budget de l'exercice précédent concernant :

- les *Contributions statutaires* – les produits réels des contributions statutaires correspondent au montant prévu au budget. Toutefois, ils ont augmenté de 11 % en 2022 par rapport à 2021, une progression due principalement à la première tranche (5 millions d'EUR) du relèvement des contributions statutaires de 22 millions d'EUR consécutive à l'inflation, échelonnée sur trois ans à compter de 2022 ;
- les *Contributions volontaires pécuniaires* – les produits réels des contributions volontaires pécuniaires ont dépassé de 22 % le montant prévu au budget ; en revanche, ils sont révélés inférieurs de 48 % au montant de 2021. Les contributions volontaires proviennent principalement de pays membres ayant laissé leur niveau de contribution inchangé alors que le montant dont ils étaient redevables en 2022 avait diminué. L'Organisation avait lancé un appel dans ce sens à ses pays membres en 2021 ;
- les *Contributions en nature* – les produits réels des contributions en nature ont augmenté de 10 % par rapport au budget et de 7 % par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique principalement par le grand nombre de fonctionnaires mis à disposition par leurs administrations nationales respectives et par la revalorisation de l'indice de référence des loyers applicable aux différents locaux mis gracieusement à la disposition de l'Organisation en 2022 ;
- les *Remboursements et autres sommes perçues* – les produits réels des remboursements et autres sommes perçues en 2022 ont dépassé le budget de 15 % et ont sensiblement augmenté, de 34 %, par rapport à 2021, en raison principalement de l'accélération de la mise en œuvre des activités liées aux projets financés par le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux suite à la levée des restrictions imposées aux déplacements internationaux, fin mars 2022 ;
- les *Produits financiers* – en 2022, les produits financiers ont dépassé le budget de 118 % et ils ont augmenté de 35 % par rapport à 2021, en raison principalement de l'évolution favorable des taux d'intérêt au cours de l'exercice ;
- les *Autres produits* – les autres produits ont dépassé le budget de 159 % en 2022 et enregistré une hausse de 103 % par rapport à 2021, en raison d'une progression plus marquée des ventes à la

boutique et des produits et encaissements divers au cours de l'exercice, deux postes qui avaient souffert en 2021 des restrictions motivées par la situation sanitaire.

Note 30 : Performance financière – Détail des charges opérationnelles

<i>En milliers d'euros</i>	Budget cumulé révisé définitif 2022*	2022	2021
Traitements		43 541	41 007
Charges sociales employeur		11 609	10 648
Indemnités		7 552	8 331
Pensions de retraite et prestations futures		8 004	5 622
Rémunérations	73 901	70 706	65 608
Contributions en nature : personnel mis à disposition	21 325	23 627	22 178
Formation		952	466
Action sociale et recrutements		1 831	1 474
Autres charges de personnel	2 066	2 783	1 940
Location de locaux		1 017	1 467
Eau, électricité, gaz et services similaires		2 142	1 562
Charges de fonctionnement locaux	5 149	3 159	3 029
Contributions en nature : locaux gratuits	11 326	12 343	11 459
Équipements informatiques		4 421	3 314
Entretien des bâtiments		1 051	869
Maintenance	8 066	5 472	4 183
Voyages		16 352	3 284
Conférences et manifestations		4 415	1 257
Missions et réunions	15 625	20 767	4 541
Consommables et fournitures		2 394	3 997
Location d'équipements et autres		1 444	127
Dépenses de bureau	2 325	3 838	4 124
Coûts du réseau		861	811
Frais de communication		449	378
Charges de télécommunications	2 041	1 310	1 189
Dépenses de conseil		4 110	3 433
Provision au titre des contributions statutaires dues par les pays membres		(72)	941
Dons d'équipements		2 753	1 774
Autres dépenses administratives		1 326	797
Prestations de services externes et autres charges	10 165	8 117	6 945
Dépréciation et amortissement	5 247	4 138	4 594
Solde pertes/(gains) de change	0	757	(513)
Total des charges opérationnelles	157 236	157 017	129 277

* Le budget cumulé révisé définitif fait l'objet d'une approbation globale.

Les principaux écarts par rapport au budget de l'exercice précédent concernent :

- les *Autres charges de personnel*, qui ont dépassé le budget de 35 % en 2022 et ont augmenté de 43 % par rapport à 2021, la plupart des postes prévus ayant été pourvus à la fin de l'exercice. La situation du recrutement s'est nettement améliorée en 2022 par rapport à 2021, avec 69 nouveaux postes pourvus ;

- les *Contributions en nature : personnel mis à disposition* ont dépassé le budget de 11 % et augmenté de 7 % par rapport à 2021, en raison principalement de la hausse du nombre de fonctionnaires mis à disposition en 2022 ;
- les *Charges de fonctionnement locaux* étaient inférieures de 39 % au budget en 2022 (mais en hausse de 4 % par rapport à 2021), malgré la hausse des dépenses d'énergie et le règlement des frais de maintenance du système de sécurité de Singapour, en suspens depuis 2018, après réception de la confirmation du montant restant dû et la mise au point définitive des conditions d'usage du système avec Singapour ;
- les *Coûts de maintenance se sont avérés inférieurs* de 32 % au budget prévu pour 2022 en raison d'opérations de maintenance dans les locaux qui n'étaient pas terminées à la clôture de l'exercice ; en revanche, ils affichent une hausse de 31 % par rapport à 2021 ;
- les *coûts liés aux Missions et aux réunions* se sont révélés supérieurs de 33 % au budget prévu pour 2022, ces dépenses ayant été activement gérées au regard du niveau attendu de sous-utilisation du budget sur d'autres lignes pour permettre de rattraper le retard sur les activités qui n'avaient pu être menées à bien en 2020 et 2021 en raison des restrictions sanitaires ;
- les *Dépenses de bureau* ont dépassé le budget de 65 % en 2022 mais se sont inscrites en baisse de 7 % par rapport à 2021 en raison de l'augmentation des actions opérationnelles au cours de l'exercice ;
- les *Charges de télécommunications* se sont révélées inférieures de 36 % au budget de 2022 ; en revanche, elles ont augmenté de 10 % par rapport à 2021, certaines dépenses n'ayant pas été engagées au cours de cet exercice ;
- les *Prestations de services externes et autres charges* étaient inférieures au budget de 21 % en 2022 mais supérieures de 16 % au montant de 2021. Le montant réalisé inférieur au budget s'explique principalement par la diminution du nombre de pays placés sous le régime de l'article 52, qui s'est traduit par une reprise de provisions nette au cours de l'exercice ; et
- le poste *Dépréciation et amortissement* était inférieur au budget de 21 % et affichait une diminution de 10 % par rapport à 2021 en raison de dépenses d'investissement moins élevées que prévu en 2021, ce qui s'est répercuté sur les dépréciations en 2022. Précisons toutefois que la situation des investissements s'est améliorée courant 2022.

Note 31 : Engagements au titre de contrats de location de biens immobiliers

Les sommes à payer après la date d'arrêté du bilan au titre des contrats de location non résiliables pour les bureaux loués à la Cité internationale de Lyon, pour un appartement à Lyon, ainsi que pour les bureaux loués à Bruxelles et à Abidjan, sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Échéance d'un an au plus	2 106	2 038
Échéance de plus d'un an et de 5 ans au plus	7 702	7 645
Échéance de plus de 5 ans	1 899	3 709
Total des engagements au titre de contrats de location de biens immobiliers	11 707	13 392

Les contrats de location concernant la Cité Internationale de Lyon et l'appartement de Lyon sont assortis de clauses d'indexation qui utilisent comme référence l'indice des loyers des activités tertiaires, publié chaque trimestre par l'Institut national de la statistique et des études économiques. Ces engagements au titre des contrats de location non résiliables correspondent aux sommes minimum futures à payer aux termes de contrats de location simple non résiliables et excluent l'usage de biens immobiliers à titre gratuit (poste « Contributions en nature : locaux gratuits »).

Note 32 : Actifs et passifs éventuels, engagements et droits contractuels

Actifs et passifs éventuels, y compris litiges

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisation est partie à des actions en justice, en qualité de demanderesse ou de défenderesse. Il peut s'agir de procédures aussi bien internes qu'externes. L'Organisation évalue l'issue probable de l'action lorsqu'elle évalue les actifs et passifs éventuels.

Au 31 décembre 2022, l'Organisation ne comptait aucun actif éventuel (2021 : 0 EUR).

Au 31 décembre 2022, l'Organisation estimait ses passifs éventuels, au titre des demandes d'indemnisation ou procédures internes, à 1,680 million d'EUR (2021 : 0,595 million d'EUR). Aucune provision pour perte particulière n'a été constituée dans les états financiers dans la mesure où la nature, le montant et/ou la date de versement des éventuelles sommes à payer sont incertains. En ce qui concerne l'ensemble des procédures judiciaires externes, l'Organisation estime qu'aucune des procédures auxquelles elle est partie ne devrait, *in fine*, avoir une incidence significative sur sa situation financière, sa performance ou ses flux de trésorerie et elle n'a comptabilisé en 2022 aucun passif éventuel à ce titre.

Engagements

Les sommes minimum à payer au titre des contrats de location non résiliables portant sur des biens immobiliers sont présentées à la note 31 *supra*. Hors immobilier, les engagements en cours au titre de contrats signés avec des fournisseurs pour l'obtention de services et les engagements en capital non encore suivis d'effet se présentent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Échéance d'un an au plus	8 340	5 379
Échéance de plus d'un an et de 5 ans au plus	2 178	1 116
Échéance de plus de 5 ans	6	3
Total des engagements hors immobilier	10 524	6 498

Droits contractuels

Aux termes des contrats signés, et à l'exclusion de tous les montants déjà perçus et/ou comptabilisés dans les états financiers au titre des créances, l'Organisation détenait, à la date de clôture des comptes, les droits contractuels suivants :

Droits contractuels au 31 décembre 2022	<i>En milliers d'euros</i>
Contributions statutaires et financement des Bureaux régionaux pour 2023	78 633
Produits de la mise en œuvre du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux	83 742
Autres produits	118
Total des droits contractuels	162 493

Sur les montants ci-dessus, 118,1 millions d'EUR devraient être perçus en 2023 et 44,4 millions d'EUR, au cours des exercices ultérieurs. Les produits des contributions statutaires ont été approuvés en Assemblée générale. Les produits de la mise en œuvre du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux concernent des contrats signés avec des tiers pour l'exécution des projets.

Note 33 : Principaux dirigeants

La mise en œuvre des activités est assurée par le Secrétaire Général, qui dirige le Secrétariat Général. Il est assisté d'un conseil de direction directement placé sous sa responsabilité. Ensemble, le Secrétaire Général et le conseil de direction forment les « principaux dirigeants » de l'Organisation. La rémunération du Secrétaire Général est fixée par le Comité exécutif. Les membres du conseil de direction sont soumis aux mêmes règles que les autres collaborateurs et peuvent prétendre aux mêmes prestations prévues par le Manuel du personnel. Les contrats de travail des membres du conseil de direction sont en tous points semblables à ceux des autres membres du personnel et leur rémunération est fixée sur la base des grilles de traitement appliquées par l'Organisation aux

personnes employées selon un contrat de travail standard. Leur rémunération globale n'est soumise à aucun critère de performance. Parmi les membres du conseil de direction figurent des fonctionnaires mis à disposition par leur administration nationale.

Directement prise en charge par l'Organisation, la rémunération globale des principaux dirigeants, qui comprend leur traitement brut et les avantages associés ainsi que des indemnités de départ le cas échéant, est la suivante :

Principaux dirigeants			
31 décembre 2022		31 décembre 2021	
Nombre de personnes	Montant global de la rémunération <i>En milliers d'euros</i>	Nombre de personnes	Montant global de la rémunération <i>En milliers d'euros</i>
8	1 533	7	1 107

Le conseil de direction a fait l'objet de plusieurs remaniements au cours de l'exercice, s'agissant notamment des fonctionnaires mis à disposition auprès de l'Organisation.

Parties liées : aussi bien en 2022 qu'en 2021, aucun membre du personnel travaillant pour l'Organisation dans le cadre d'un contrat standard ne constituait une partie liée aux principaux dirigeants.

Le Secrétaire Général est logé dans un appartement meublé à Lyon, qui est pris en charge par l'Organisation pour un montant de 0,1 million d'EUR en 2022 (0,1 million d'EUR en 2021), inclus dans le tableau ci-dessus.

Parmi les principaux dirigeants figurent deux (2) fonctionnaires mis à disposition par leurs administrations nationales (2021 : 3) et susceptibles d'être défrayés, en partie ou totalement, par leur administration d'origine. Ces fonctionnaires mis à disposition, ou leur administration nationale, ont reçu de l'Organisation 16 000 EUR en 2022 (2021 : 22 000 EUR), montant inclus dans le tableau. La valeur totale des prestations en nature dont a bénéficié l'Organisation du fait de ces mises à disposition, comptabilisée dans les états financiers mais non incluse dans le tableau ci-dessus, est estimée à 0,3 million d'EUR (2021 : 0,5 million d'EUR).

Ni les principaux dirigeants, ni leur proche famille n'ont bénéficié de prêts qui n'auraient pas été proposés à d'autres catégories de collaborateurs. L'équipe de direction n'a déclaré aucune transaction comptable significative entre l'Organisation et des parties liées au cours des exercices 2022 et 2021.

Note 34 : Opérations réalisées avec des parties liées

L'Organisation est placée sous le contrôle direct des pays membres. Elle ne détient aucun droit de propriété relatif à d'autres associations ni à des coentreprises. L'organe de direction suprême de l'Organisation est l'Assemblée générale, composée de représentants de tous les pays membres. L'Assemblée générale élit un Comité exécutif composé de 13 délégués, parmi lesquels le Président de l'Organisation.

Ni les délégués à l'Assemblée générale ni les membres du Comité exécutif ne reçoivent de rémunération de l'Organisation relativement à leurs fonctions. De même, le temps qu'ils y consacrent n'est pas considéré comme une contribution en nature. En revanche, les membres du Comité exécutif ont droit au remboursement des frais de déplacement engagés dans l'exercice de leurs fonctions, et perçoivent des indemnités de frais de séjour (*per diem*), conformément aux règles de l'Organisation relatives aux déplacements.

La Fondation INTERPOL est une structure de droit suisse constituée en octobre 2013 en vue d'apporter son soutien aux activités des services internationaux chargés de l'application de la loi. Elle dispose de son propre conseil d'administration. Autonome et indépendante de l'Organisation, elle n'est pas considérée comme une partie liée à cette dernière. Les opérations avec la Fondation sont régies par un cadre contractuel spécifique et conduites selon les mêmes principes que ceux applicables au fonds fiduciaire et aux comptes spéciaux.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉES)

Cette partie contient des informations complémentaires afin de permettre aux utilisateurs de mieux comprendre l'Organisation, et l'environnement opérationnel et financier dans lequel elle évolue, d'interpréter ses états financiers avec les informations communiquées dans l'examen et l'analyse des états financiers, et d'effectuer des comparaisons plus détaillées avec les budgets approuvés.

Les normes IPSAS n'imposent pas de fournir ces informations, qui sont souvent propres à l'Organisation et à ses budgets. Elles ne sont donc pas soumises à l'obligation d'audit externe détaillé, à l'instar de celles qui figurent dans la partie consacrée à l'examen et à l'analyse des états financiers, même si elles sont examinées par l'auditeur externe dans un souci de cohérence. Les liens entre les informations complémentaires et les états financiers et les notes à ces derniers sont précisés lorsque cela est utile.

CONTENU DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A. STRUCTURE DE L'ORGANISATION, FINANCEMENT ET GESTION DES RISQUES

Cette partie contient des informations complémentaires sur la structure, la gouvernance et la surveillance de l'Organisation, ses sources de financement et ses activités en matière de gestion des risques financiers.

A1. STRUCTURE ET GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

A2. FINANCEMENT

A3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

B. CONTRIBUTIONS DES PAYS MEMBRES

Cette partie contient des informations détaillées sur les contributions spécifiques de chaque pays membre et sur la situation de chacun au regard du règlement de ces contributions. Les contributions comprennent les contributions statutaires, prévues par le Règlement financier de l'Organisation, et les contributions volontaires, qui peuvent être pécuniaires ou en nature.

B1. SITUATION DES PAYS MEMBRES AU REGARD DU RÈGLEMENT DE LEURS RÈGLEMENTS STATUTAIRES

B2. SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE VOLONTAIRE DES PAYS MEMBRES

B3. MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS DES PAYS MEMBRES AU BUDGET ORDINAIRE

C. PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR TYPE DE BUDGET

Cette partie contient des informations détaillées sur l'exécution des différents budgets grâce auxquels l'Organisation mène à bien ses activités. La comparaison avec le budget ordinaire est effectuée par rapport au budget ordinaire approuvé après réaffectations (C1). L'Organisation signe également des accords avec des tiers, généralement des organismes publics ou des organisations internationales, afin de soutenir certaines activités. La rubrique C2 contient des informations complémentaires sur les accords de financement externe conclus au titre du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux (par donateur). L'ajustement aux fins du budget cumulé (C3) permet les transferts budgétaires. Le budget d'investissement (C4) est géré séparément. La rubrique C5 contient des informations sur la performance financière par capacité et par objectif stratégique).

C1. BUDGET ORDINAIRE

C2. FONDS FIDUCIAIRE ET COMPTES SPÉCIAUX

C3. AJUSTEMENT AUX FINS DU BUDGET CUMULÉ : TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

C4. BUDGET D'INVESTISSEMENT

C5. PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR CAPACITÉ ET PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

D. AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET ANALYSE

Cette partie contient des informations financières complémentaires.

D1. STOCKS

A. STRUCTURE DE L'ORGANISATION, FINANCEMENT ET GESTION DES RISQUES

A1. Structure et gouvernance de l'Organisation

Structure de l'Organisation

L'Organisation coordonne ses activités par l'intermédiaire du Secrétariat général, qui est dirigé par le Secrétaire Général. Le Secrétaire Général gère les activités de l'Organisation et les coordonne au travers de cinq Directions exécutives recouvrant le siège du Secrétariat général, le Complexe mondial pour l'innovation, les Représentants spéciaux, les Bureaux régionaux et les Bureaux de liaison. Chaque pays membre dispose par ailleurs d'un Bureau central national (B.C.N.), dont l'effectif est composé de fonctionnaires de ses propres services chargés de l'application de la loi. Les B.C.N. sont exclus du périmètre des présents états financiers.

La mise en œuvre opérationnelle de la mission de l'Organisation est définie dans son plan de travail annuel, le Programme de travail, s'agissant notamment de l'échange sécurisé d'informations de police, de la gestion de bases de données criminelles spécifiques, de la conduite d'opérations, du renforcement des capacités et de la formation, ou encore de la fourniture de rapports d'analyse de renseignements. L'Organisation apporte un appui dans de nombreux domaines de criminalité²¹. Elle met en œuvre son Programme de travail à l'aide de différents budgets, notamment son budget ordinaire – pour les opérations courantes – et son budget « Fonds fiduciaires et comptes spéciaux », constitué de contributions volontaires provenant généralement des pays membres, pour des activités spécifiques relevant de projets.

Gouvernance et surveillance

L'Organisation agit dans le cadre du droit international et est reconnue en tant qu'organisation internationale par les Nations Unies. L'Organisation est fondée et encadrée par ses textes juridiques, notamment son Statut et son Règlement financier. La structure de gouvernance assure le contrôle et la surveillance, et est indépendante de la gestion opérationnelle. L'organe suprême de l'Organisation est son Assemblée générale, composée de délégués de chaque pays membre. L'Assemblée générale élit le Comité exécutif de l'Organisation, qui est chargé de surveiller l'exécution de ses décisions et la mise en œuvre du Programme de travail. Le Comité exécutif est dirigé par le Président et compte des représentants de chaque région. Les conseillers externes exercent un contrôle indépendant et rendent compte directement à l'Assemblée générale.

Relations avec d'autres entités

La criminalité transnationale ne peut être combattue si les services nationaux chargés de l'application de la loi n'unissent pas leurs forces. L'Organisation compte un certain nombre de partenaires clés. Elle travaille en étroite collaboration avec ses Membres par l'intermédiaire de bureaux de coordination (les Bureaux centraux nationaux) qui, dans chaque pays membre, aident à recueillir des données, à organiser et à mener des opérations, à fournir des rapports d'analyse criminelle et à organiser des sessions visant à renforcer les capacités. Les services chargés de l'application de la loi et certains organismes nationaux peuvent mettre à disposition du personnel qui apporte une expertise et des ressources pour la mise en œuvre des programmes de l'Organisation. Les délégués du Comité exécutif proviennent des États membres, lesquels fournissent également des financements et un appui pour des activités spécifiques et peuvent mettre à disposition des locaux et équipements à titre gratuit.

Les partenariats qui permettent de partager expertise, technologies et ressources jouent un rôle important dans la coordination des opérations et les programmes de renforcement des capacités. L'Organisation coopère étroitement avec un certain nombre de partenaires, tels qu'AFRIPOL, AMERIPOL, ASEANAPOL, la CARICOM, la CEMAC, l'Union européenne, EUROPOL, le GIEC, l'ONUDC, l'Organisation mondiale des douanes et des organismes publics. Elle travaille également avec des partenaires du secteur privé soigneusement sélectionnés, principalement des organisations non gouvernementales et des fondations, notamment la Fondation INTERPOL pour un monde plus sûr.

A2. FINANCEMENT

L'Organisation a pour principale source de financement les contributions statutaires versées chaque année par ses Membres. La contribution de chaque pays membre est calculée selon un barème

²¹ Pour en savoir plus : <https://www.interpol.int>, rubrique « Infractions ».

approuvé pour une période donnée. Les pays membres et d'autres organisations peuvent également effectuer des contributions volontaires, qui peuvent être pécuniaires ou non pécuniaires, par exemple mise à disposition d'équipements et de services à titre gracieux. Les contributions volontaires affectées à des activités prédéterminées sont gérées séparément dans le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux. L'Organisation est elle-même en mesure de générer ses propres recettes grâce aux placements financiers et aux ventes de la boutique.

Vue d'ensemble des sources de financement par secteur en 2022

<i>Source</i>	Total En milliers d'euros	Budget ordinaire En milliers d'euros	Fonds fiduciaire et comptes spéciaux En milliers d'euros
Fondations	5 063	0	5 063
Organismes publics*	157 931	103 166	54 765
Organisations internationales	927	0	927
Organisations non gouvernementales	33	0	33
Secteur privé	1 132	0	1 132
Sources propres – (Placements, recouvrement des coûts, boutique)	8 221	8 221	0
TOTAL	173 307	111 387	61 920

* Comprend les contributions en nature. Le tableau ne comprend pas l'ajustement aux fins du budget cumulé.

A3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Organisation fait régulièrement le point sur ses instruments financiers et ses expositions, et gère de manière dynamique les risques perçus, en fonction des conditions de marché perçues et des activités opérationnelles.

A3.1 Analyse de la sensibilité aux taux de change

Compte tenu des montants détenus par l'Organisation sur ses comptes bancaires aux dates d'établissement des états financiers, si les taux de change avaient augmenté ou diminué de 10 % à ces dates, l'incidence sur l'état de la performance financière aurait été la suivante, pour les principales devises :

En milliers d'euros	31 décembre			
	2022		2021	
	10 %	(10 %)	10 %	(10 %)
EUR/USD	222	(222)	288	(288)
EUR/SGD	240	(240)	202	(202)

Au regard des soldes des créances et des dettes en monnaies étrangères, la sensibilité aux taux de change est la suivante :

En milliers d'euros	31 décembre			
	2022		2021	
	10 %	(10 %)	10 %	(10 %)
EUR/AED	2	(2)	1	(1)
EUR/CAD	43	(43)	4	(4)
EUR/GBP	50	(50)	6	(6)
EUR/SGD	(138)	138	(226)	226
EUR/USD	(16)	16	53	(53)

A3.2 Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt

Si le taux d'intérêt moyen avait été supérieur ou inférieur de 50 points de base en 2022, l'incidence sur les intérêts perçus par l'Organisation aurait été la suivante (en supposant que l'Organisation paie un intérêt lorsque les taux sont inférieurs à zéro) :

	Augmentation (+) / Diminution (-) en points de base	Incidence sur l'excédent / le déficit (en milliers d'EUR)
Placements	+/- 50	+/- 224
Trésorerie et équivalents de trésorerie	+/- 50	+/- 304

B. CONTRIBUTIONS DES PAYS MEMBRES

Les contributions de ses Membres constituent la principale source de financement de l'Organisation. Ces contributions peuvent être statutaires, prévues par les textes réglementaires de l'Organisation, ou volontaires. Les contributions volontaires peuvent être des contributions pécuniaires ou en nature.

B1. SITUATION DES PAYS MEMBRES AU REGARD DU RÈGLEMENT DE LEURS CONTRIBUTIONS STATUTAIRES

Les tableaux ci-après indiquent les montants non réglés au titre des contributions statutaires, au 31 décembre 2022 (voir note 10 des états financiers). Ces montants comprennent les contributions dues au titre du budget ordinaire et au titre des budgets des Bureaux régionaux.

Le montant total restant dû au titre des contributions statutaires des pays membres s'élève à 6,495 millions d'EUR et se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2022
B1.1 Montants dus par les pays membres sous le régime de l'article 52	4 686
B1.2 Montants dus par les pays membres bénéficiant d'un accord de rééchelonnement de dettes	666
B1.3 Autres montants dus par les pays membres	1 143
TOTAL	6 495

La ventilation des contributions dues par type de budget est la suivante :

Type de budget <i>En milliers d'euros</i>	Article 52	Rééchelonne ment	Autres	TOTAL
Budget général	3 516	432	323	4 271
Budget des Bureaux régionaux	1 170	234	820	2 224
- <i>B.R. Abidjan</i>	620	35	322	977
- <i>B.R. Buenos Aires</i>	124	0	76	200
- <i>B.R. Harare</i>	0	0	100	100
- <i>B.R. Nairobi</i>	88	199	30	317
- <i>B.R. San Salvador</i>	93	0	134	227
- <i>B.R. Yaoundé</i>	245	0	158	403
TOTAL	4 686	666	1 143	6 495

Le montant total des contributions statutaires payées d'avance, au titre de l'exercice 2023 (note 15 des états financiers), est le suivant :

B1.4 Contributions statutaires des pays membres payées d'avance : 6 933 000 EUR

B1.1 Montants dus par les pays membres sous le régime de l'article 52 du Règlement général

Au 31 décembre 2021, les pays suivants faisaient l'objet de sanctions pour non-paiement de leurs contributions statutaires, aux termes de l'article 52 du Règlement général. Ils sont redevables à l'Organisation des montants indiqués pour chaque période budgétaire.

<i>En milliers d'euros</i>	Dû avant 2017	Dû 2017	Dû 2018	Dû 2019	Dû 2020	Dû 2021	Dû 2022	31 décembre 2022
Antigua-et-Barbuda	0	0	0	39	41	43	46	169
Dominique	173	16	17	17	18	19	22	283
Gambie	175	33	34	35	36	38	41	390
Guinée-Bissau*	347	33	34	35	36	38	41	563
Haïti	0	0	5	17	19	20	24	85
Libéria*	290	33	34	35	36	38	41	506
Îles Marshall	0	0	0	0	0	19	22	41
Nauru	235	16	17	17	18	19	22	345
Sao Tomé-et-Principe*	355	33	33	34	36	37	41	570
Soudan du Sud*	0	30	31	32	34	35	39	201
Venezuela*	0	0	241	253	293	336	409	1 533
Montant total dû	1 575	194	446	514	567	642	748	4 686
<i>Moins : provision pour créances douteuses</i>	(1 575)	(194)	(446)	(514)	(567)	(642)	(748)	(4 686)
Total net pays sous le régime de l'article 52	0	0	0	0	0	0	0	0

* Le pays est aussi rattaché à un Bureau régional.

Les montants dus au titre des budgets des Bureaux régionaux, inclus dans le tableau ci-dessus, s'élèvent à 1,170 million d'EUR. Sur ce total, 0,620 million d'EUR concernent le Bureaux régionaux d'Abidjan, 0,124 million celui de Buenos Aires, 0,088 million celui de Nairobi, 0,093 million celui de San Salvador et 0,245 million celui de Yaoundé.

Les montants dus par les pays sous le régime de l'article 52 depuis plus de cinq ans atteignent 1,768 million d'EUR (38 %).

Une provision spécifique pour créance douteuse est constatée dans les états financiers, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public. L'Organisation s'efforce activement de recouvrer les montants dus.

B1.2 Montants dus par les pays membres bénéficiant d'un accord de rééchelonnement de dettes

Le Règlement financier de l'Organisation permet aux pays membres de s'acquitter de leurs contributions sur une période spécifique, notamment lorsqu'ils rencontrent des difficultés temporaires qui les empêchent de procéder au paiement. Les pays suivants ont signé des accords avec l'Organisation afin de payer leurs arriérés de contributions sur une période spécifique :

<i>En milliers d'euros</i>	Dû avant 2017	2016	Dû	2017	Dû	2018	Dû 2022	31 décembre 2022
Burundi*	17	30	0	0	0	0	0	47
Cabo Verde*	0	32	0	0	0	0	41	73
Comores*	176	30	31	32	33	35	37	374
Grenade	15	0	0	0	0	0	0	15
Somalie*	119	0	0	0	0	0	38	157
Montant total dû au titre de rééchelonnements	327	92	31	32	33	35	116	666

* Le pays est aussi rattaché à un Bureau régional

Les montants dus au titre des budgets spécifiques des Bureaux régionaux, inclus dans le tableau ci-dessus, s'élèvent à 0,241 million d'EUR (2021 : 0,189 million d'EUR). Sur le montant total, 0,313 million d'EUR sont exigibles en 2023 et 0,353 million d'EUR, au cours des exercices ultérieurs.

B1.3 Autres montants dus par les pays membres

Les pays suivants ont des arriérés de contributions statutaires à la fin de chaque exercice. Ils ne font pas l'objet de sanctions au titre de l'article 52 et n'ont pas signé d'accord de rééchelonnement de dettes.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Afghanistan	25	0
Antigua-et-Barbuda	22	0
Bénin	42	0
Bolivie	55	0
Burkina Faso*	0	39
République centrafricaine*	41	0
Costa Rica	2	0
Côte d'Ivoire*	96	89
Cuba	63	0
El Salvador*	54	0
Guinée équatoriale*	46	41
Eswatini	46	0
Ghana	7	0
Guinée*	42	0
Iran	0	244
Kirghizistan	0	14
Laos	24	0
Liban	51	0
Lesotho*	45	42
Libye	100	0
Malawi	0	43
Îles Marshall	0	19
Micronésie (États fédérés de)	1	0
Pakistan	80	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	24	0
Paraguay*	22	13
Samoa	22	0
Sénégal*	44	0
Sierra Leone*	20	37
Sint Maarten	0	20
Sainte-Lucie	22	20
Suriname	52	0
Tadjikistan	7	5
Tonga	22	0
Tunisie	39	0
Ouganda*	0	21
Uruguay*	0	77
Vanuatu	0	17
Yémen	27	0
Total des autres contributions dues	1 143	741

* Le pays est aussi rattaché à un Bureau régional.

B1.4 Contributions statutaires payées d'avance

Les pays suivants ont payé d'avance les contributions dues au titre de l'exercice 2023 :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Burkina Faso	3	0
Burundi	5	45
Canada	1 925	0
République tchèque	271	240
Équateur	0	1
France	3 147	0
Gabon	60	46
Irlande	342	0
Lettonie	36	39
Lituanie	80	67
Mauritanie	7	4
Pays-Bas	1 020	0
Panama	1	0
Pérou	1	0
Tanzanie	0	1
Ouganda	33	0
Zimbabwe	2	0
Total des contributions statutaires payées d'avance	6 933	443

B2. SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE DES PAYS MEMBRES

B2.1 Fonctionnaires mis à disposition

Au 31 décembre de chaque exercice, les pays suivants avaient mis des fonctionnaires à disposition de l'Organisation :

Pays	2022	2021	Pays	2022	2021
Albanie	1	1	Corée (Rép. de)	8	7
Angola	1	1	Koweït	5	4
Argentine	13	9	Maldives	1	0
Australie	2	2	Mauritanie	1	1
Autriche	1	1	Monténégro	1	1
Bahreïn	3	1	Mozambique	1	1
Belgique	1	1	Namibie	3	3
Bélarus	0	1	Pays-Bas	3	5
Bénin	1	2	Nicaragua	1	1
Botswana	1	0	Niger	3	3
Brésil	8	9	Nigéria	4	3
Burkina Faso	1	3	Macédoine du Nord	1	1
Burundi	1	1	Norvège	1	1
Cameroun	10	9	Pakistan	1	1
Canada	1	1	Pologne	3	3
République centrafricaine	2	2	Portugal	4	3
Tchad	1	1	Qatar	3	2
Chili	4	4	Roumanie	1	0
Chine	10	10	Rwanda	4	4
Colombie	1	1	Arabie saoudite	1	1
Congo	1	1	Sénégal	2	1
Congo (Rép. dém. du)	1	1	Serbie	1	1
Costa Rica	1	1	Sierra Leone	1	0
Côte d'Ivoire	4	4	Singapour	10	11
Croatie	1	1	Slovaquie	1	1
Chypre	1	0	Slovénie	1	1
République tchèque	1	3	Somalie	1	0
El Salvador	3	4	Afrique du Sud	4	4
Eswatini	2	2	Espagne	5	6
Éthiopie	4	4	Soudan	1	1
Fidji	0	1	Suède	1	0
Finlande	1	1	Suisse	1	2
France	19	17	Syrie	1	0
Gabon	2	1	Tanzanie	1	1
Allemagne	12	10	Tunisie	1	1
Grèce	2	2	Türkiye	4	2
Guinée	2	2	Ouganda	1	1
Inde	1	1	Ukraine	3	4
Irlande	2	3	Émirats arabes unis	7	6
Israël	1	1	Royaume-Uni	6	6
Italie	11	11	États-Unis	14	12
Japon	5	7	Viet Nam	2	2
Jordanie	1	1	Zambie	0	1
Kazakhstan	1	1	Zimbabwe	6	3
Kenya	9	8	Total	276	260

La valeur financière des mises à disposition est déterminée conformément au Manuel du personnel et les mises à disposition sont considérées comme des contributions en nature. La valeur de ces contributions est indiquée dans le tableau récapitulatif de l'ensemble des contributions *infra*. Ces contributions sont évaluées sur la base de la grille des traitements d'INTERPOL applicable aux grades et aux lieux d'affectation des personnes concernées. En 2022, les montants comptabilisés à ce titre dans les états financiers se sont élevés à 23,6 millions d'EUR (2021 : 22,2 millions d'EUR).

B2.2 Locaux occupés à titre gratuit

Les « Charges de fonctionnement des locaux gratuits » correspondent à la valeur estimée de l'utilisation de locaux appartenant à des pays membres ou à d'autres organisations qui sont mis gracieusement à la disposition d'INTERPOL pour lui permettre de mener à bien ses activités. L'estimation de cette valeur a été effectuée sur la base des loyers du marché dans les lieux concernés. Aucune valeur estimée n'est comptabilisée pour les locaux des Bureaux centraux nationaux, qui ne dépendent pas directement de l'Organisation.

Type	Pays/Organisation	2022 <i>En milliers d'euros</i>	2021 <i>En milliers d'euros</i>
Complexe mondial INTERPOL pour l'innovation	Singapour	10 880	10 168
Bureau de liaison	Nations Unies*	283	241
Bureau régional	Côte d'Ivoire	121	91
Bureau régional	Argentine	136	149
Bureau régional	Zimbabwe	157	180
Bureau régional	Kenya	148	118
Bureau régional	El Salvador	310	299
Bureau régional	Cameroun	308	213
Total valeur de l'utilisation des locaux occupés à titre gratuit		12 343	11 459

*Également imputé au pays membre hôte

B2.3 Contributions volontaires de pays membres et d'organismes

Les pays membres et l'organisme ci-après ont apporté des contributions volontaires supplémentaires au budget ordinaire de l'Organisation pour les exercices 2019 et 2020. Le montant de ces contributions volontaires s'élève à 0,5 million d'EUR (voir note 29 des états financiers).

Pays	2022 <i>En milliers d'euros</i>	2021 <i>En milliers d'euros</i>
Afrique du Sud	0	5
Albanie	0	45
Algérie	0	2
Angola	0	1
Arabie saoudite	0	15
Bahamas	82	77
Bangladesh	48	45
Barbade	49	0
Belgique	30	70
Bolivie	0	1
Bosnie-Herzégovine	0	1
Botswana	0	1
Brunéi Darussalam	0	1
Bulgarie	0	1
Cambodge	0	1
Chili	0	5
Congo (Rép. dém. du)	0	1
Costa Rica	0	1
Danemark	2	10
Égypte	0	2
Émirats arabes unis	0	8
Équateur	0	1
Espagne	0	51
Estonie	0	1
Éthiopie	0	1
France	0	239
Gabon	0	1
Géorgie	0	1
Ghana	0	1
Grèce	6	8
Guatemala	0	1
Guinée équatoriale	1	0
Honduras	0	1
Hongrie	3	3
Inde	0	2
Indonésie	0	6
Iraq	0	2
Irlande	0	6
Islande	0	1
Israël	0	6
Jamaïque	0	1
Japon	0	149
Jordanie	0	1
Kenya	0	1
Koweït	0	4
Lettonie	0	1

Pays	2022 <i>En milliers d'euros</i>	2021 <i>En milliers d'euros</i>
Liban	0	1
Libye	2	0
Liechtenstein	9	13
Luxembourg	1	2
Macédoine du Nord	0	1
Malaisie	36	0
Maroc	0	1
Maurice	0	1
Mexique	0	22
Moldova	0	1
Monaco	80	80
Monténégro	0	1
Mozambique	0	1
Namibie	0	1
Népal	0	1
Nicaragua	0	1
Nigéria	0	3
Norvège	0	12
Oman	0	2
Pakistan	0	16
Panama	0	1
Pays-Bas	139	100
Pologne	0	12
Portugal	0	6
Qatar	0	4
Roumanie	0	3
Royaume-Uni	27	0
Saint-Kitts-et-Nevis	52	48
Sénégal	0	1
Serbie	0	1
Singapour	0	6
Slovaquie	0	3
Slovénie	0	2
Soudan	0	1
Suède	32	16
Suisse	1	0
Suriname	0	1
Tanzanie	0	1
Tchad	1	0
Trinité-et-Tobago	0	1
Tunisie	0	1
Turkménistan	0	1
Zimbabwe	0	1
Total	601	1 152

B3. MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS DES PAYS MEMBRES AU BUDGET ORDINAIRE

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des contributions des pays membres *au seul budget ordinaire* de l'Organisation, par pays et par type de contribution. La colonne Montant dû (avance) indique, le cas échéant, le montant restant dû (ou l'avance versée au titre de l'exercice 2023) en fin d'exercice, c'est-à-dire au 31 décembre 2022. La situation correspondante est indiquée dans la colonne « État des règlements du pays » : « 2022 à régler » ; « Avance 2023 » ; « Article 52 » ; « Rééchelonnement » (« 0 » signifie que le pays est à jour de ses contributions au 31 décembre 2022). N/D signifie que le Membre n'accueille aucun bureau sur son sol.

Pays	Contribution statutaire 2022		Bureau régional 2022	Montant dû (avance)	État des règlements du pays*	Contribution volontaire au budget ordinaire 2022 (en euros)		
	%	EUR	EUR	EUR		Pécuniaire	Locaux gratuits	Personnel mis à disposition
Afghanistan	0,038	25 409	0	25 409	2022 à régler	0	N/D	0
Afrique du Sud	0,377	252 081	23 430	0	À jour	0	N/D	368 334
Albanie	0,040	26 746	0	0	À jour	0	N/D	99 276
Algérie	0,185	123 700	0	0	À jour	0	N/D	0
Allemagne	6,084	4 068 059	0	0	À jour	0	N/D	1 111 581
Andorre	0,038	25 409	0	0	À jour	0	N/D	0
Angola	0,041	27 415	23 430	0	À jour	0	N/D	80 652
Antigua-et-Barbuda	0,034	22 734	0	22 249	2022 à régler	0	N/D	0
Arabie saoudite	1,117	746 881	0	0	À jour	0	N/D	80 652
Argentine	0,877	586 405	26 190	0	À jour	0	136 008	772 978
Arménie	0,038	25 409	0	0	À jour	0	N/D	0
Aruba	0,033	22 065	0	0	À jour	0	N/D	0
Australie	2,246	1 501 785	0	0	À jour	0	N/D	283 563
Autriche	0,714	477 415	0	0	À jour	0	N/D	94 620
Azerbaïdjan	0,089	59 510	0	0	À jour	0	N/D	0
Bahamas	0,045	30 089	0	0	À jour	82 318	N/D	0
Bahreïn	0,074	49 480	0	0	À jour	0	N/D	210 773
Bangladesh	0,041	27 415	0	0	À jour	47 523	N/D	0
Barbade	0,039	26 077	0	0	À jour	48 861	N/D	0
Bélarus	0,085	56 835	0	0	À jour	0	N/D	0
Belgique	0,870	581 724	0	0	À jour	30 336	N/D	47 047
Belize	0,033	22 065	24 030	169 307	Article 52	0	N/D	0
Bénin	0,035	23 403	18 780	42 183	2022 à régler	0	N/D	114 146
Bhoutan	0,033	22 065	0	0	À jour	0	N/D	0
Bolivie	0,043	28 752	26 190	54 942	2022 à régler	0	N/D	0
Bosnie-Herzégovine	0,044	29 421	0	0	À jour	0	N/D	0
Botswana	0,045	30 089	23 430	0	À jour	0	N/D	34 144
Brésil	3,653	2 442 574	26 190	0	À jour	0	N/D	959 848
Brunéi Darussalam	0,059	39 450	0	0	À jour	0	N/D	0
Bulgarie	0,075	50 149	0	0	À jour	0	N/D	0
Burkina Faso	0,036	24 071	18 780	(2 354)	Avance 2023	0	N/D	177 816
Burundi	0,033	22 065	15 700	41 504	Rééchelonnement	0	N/D	56 700
Cabo Verde	0,033	22 065	18 780	73 168	Rééchelonnement	0	N/D	0
Cambodge	0,036	24 071	0	0	À jour	0	N/D	0
Cameroun	0,041	27 415	18 780	(3)	Avance 2023	0	308 100	585 079

Pays	Contribution statutaire 2022		Bureau régional 2022	Montant dû (avance)	État des règlements du pays*	Contribution volontaire au budget ordinaire 2022 (en euros)		
	%	EUR	EUR	EUR		Pécuniaire	Locaux gratuits	Personnel mis à disposition
Canada	2,799	1 871 548	0	(1 924 797)	Avance 2023	0	N/D	195 300
Chili	0,410	274 146	26 190	0	À jour	0	N/D	173 966
Chine	7,536	5 038 937	0	0	À jour	0	N/D	1 076 831
Chypre	0,073	48 811	0	0	À jour	0	N/D	60 489
Colombie	0,337	225 335	26 190	0	À jour	0	N/D	73 931
Comores	0,033	22 065	15 700	374 829	Rééchelon-nement	0	N/D	0
Congo	0,038	25 409	18 780	0	À jour	0	N/D	65 112
Congo (Rép. dém. du)	0,040	26 746	18 780	0	À jour	0	N/D	115 920
Corée (Rép. de)	1,963	1 312 557	0	0	À jour	0	N/D	617 130
Costa Rica	0,077	51 486	24 030	1 517	2022 à régler	0	N/D	47 208
Côte d'Ivoire	0,041	27 415	18 780	96 056	2022 à régler	0	120 529	184 368
Croatie	0,126	84 250	0	0	A jour	0	N/D	80 652
Cuba	0,094	62 853	0	62 853	Rééchelon-nement	0	N/D	0
Curaçao	0,033	22 065	0	0	À jour	0	N/D	0
Danemark	0,585	391 159	0	0	À jour	2 006	N/D	0
Djibouti	0,033	22 065	15 700	0	À jour	0	N/D	0
Dominique	0,033	22 065	0	282 520	Article 52	0	N/D	0
Égypte	0,176	117 682	0	0	À jour	0	N/D	0
El Salvador	0,045	30 089	24 030	54 119	2022 à régler	0	310 161	159 328
Émirats arabes unis	0,604	403 864	0	0	À jour	0	N/D	737 009
Équateur	0,095	63 522	26 190	(47)	Avance 2023	0	N/D	0
Érythrée	0,033	22 065	15 700	0	À jour	0	N/D	0
Espagne	2,346	1 568 650	0	0	À jour	0	N/D	537 879
Estonie	0,068	45 468	0	0	À jour	0	N/D	0
Eswatini	0,034	22 734	23 430	46 164	2022 à régler	0	N/D	114 732
États-Unis*	20,000	13 372 974	0	0	À jour	0	282 640	1 473 213
Éthiopie	0,041	27 415	15 700	0	À jour	0	N/D	150 972
Fidji	0,035	23 403	0	0	À jour	0	N/D	0
Finlande	0,464	310 253	0	0	À jour	0	N/D	80 652
France	4,635	3 099 187	0	(3 146 714)	Avance 2023	0	N/D	1 588 785
Gabon	0,048	32 095	18 780	(60 239)	Avance 2023	0	N/D	131 482
Gambie	0,033	22 065	18 780	390 369	Article 52	0	N/D	0
Géorgie	0,040	26 746	0	0	À jour	0	N/D	0
Ghana	0,047	31 426	18 780	6 436	2022 à régler	0	N/D	0
Grèce	0,478	319 614	0	0	À jour	6 014	N/D	161 304
Grenade	0,033	22 065	0	15 227	Rééchelon-nement	0	N/D	0
Guatemala	0,059	39 450	24 030	0	À jour	0	N/D	0
Guinée	0,034	22 734	18 780	41 514	2022 à régler	0	N/D	148 092
Guinée équatoriale	0,041	27 415	18 780	46 195	2022 à régler	544	N/D	0
Guinée-Bissau	0,033	22 065	18 780	563 199	Article 52	0	N/D	0

Pays	Contribution statutaire 2022		Bureau régional 2022	Montant dû (avance)	État des règlements du pays*	Contribution volontaire au budget ordinaire 2022 (en euros)		
	%	EUR	EUR	EUR		Pécuniaire	Locaux gratuits	Personnel mis à disposition
Guyana	0,034	22 734	26 190	0	À jour	0	N/D	0
Haïti	0,035	23 403	0	84 673	Article 52	0	N/D	0
Honduras	0,040	26 746	24 030	(8)	Avance 2023	0	N/D	0
Hongrie	0,185	123 700	0	0	À jour	2 933	N/D	0
Îles Marshall	0,033	22 065	0	41 278	Article 52	0	N/D	0
Îles Salomon	0,033	22 065	0	0	À jour	0	N/D	0
Inde	0,730	488 114	0	0	À jour	0	N/D	56 226
Indonésie	0,509	340 342	0	0	À jour	0	N/D	0
Iran	0,478	319 614	0	(2)	Avance 2023	0	N/D	0
Iraq	0,154	102 972	0	0	A jour	0	N/D	0
Irlande	0,349	233 358	0	(342 088)	Avance 2023	0	N/D	273 834
Islande	0,054	36 107	0	0	À jour	0	N/D	0
Israël	0,439	293 537	0	0	À jour	0	N/D	99 276
Italie	3,582	2 395 100	0	0	À jour	0	N/D	938 067
Jamaïque	0,041	27 415	0	0	À jour	0	N/D	0
Japon	9,202	6 152 905	0	0	À jour	0	N/D	545 053
Jordanie	0,051	34 101	0	0	À jour	0	N/D	96 172
Kazakhstan	0,213	142 422	0	0	À jour	0	N/D	80 652
Kenya	0,049	32 764	15 700	0	À jour	0	148 350	579 253
Kirghizistan	0,034	22 734	0	0	À jour	0	N/D	0
Kiribati	0,033	22 065	0	0	À jour	0	N/D	0
Koweït	0,302	201 932	0	0	À jour	0	N/D	434 988
Laos	0,035	23 403	0	23 403	2022 à régler	0	N/D	0
Lesotho	0,033	22 065	23 430	45 495	2022 à régler	0	N/D	0
Lettonie	0,079	52 823	0	(35 911)	Avance 2023	0	N/D	0
Liban	0,076	50 817	0	50 817	2022 à régler	0	N/D	0
Libéria	0,033	22 065	18 780	505 647	Article 52	0	N/D	0
Libye	0,150	100 297	0	100 297	2022 à régler	2 042	N/D	0
Liechtenstein	0,039	26 077	0	0	À jour	8 923	N/D	0
Lituanie	0,100	66 865	0	(80 352)	Avance 2023	0	N/D	0
Luxembourg	0,093	62 184	0	0	À jour	1 133	N/D	0
Macédoine du Nord	0,039	26 077	0	0	À jour	0	N/D	99 276
Madagascar	0,035	23 403	23 430	0	À jour	0	N/D	0
Malaisie	0,337	225 335	0	0	À jour	36 280	N/D	0
Malawi	0,034	22 734	23 430	0	À jour	0	N/D	0
Maldives	0,034	22 734	0	0	À jour	0	N/D	6 721
Mali	0,035	23 403	18 780	0	À jour	0	N/D	0
Malte	0,047	31 426	0	0	À jour	0	N/D	0
Maroc	0,083	55 498	0	0	À jour	0	N/D	0
Maurice	0,043	28 752	23 430	0	À jour	0	N/D	0
Mauritanie	0,034	22 734	18 780	(7 037)	Avance 2023	0	N/D	66 516
Mexique	1,391	930 090	24 030	0	À jour	0	N/D	0
Micronésie (États fédérés de)	0,033	22 065	0	886	2022 à régler	0	N/D	0

Pays	Contribution statutaire 2022		Bureau régional 2022	Montant dû (avance)	État des règlements du pays*	Contribution volontaire au budget ordinaire 2022 (en euros)		
	%	EUR	EUR	EUR		Pécuniaire	Locaux gratuits	Personnel mis à disposition
Moldova	0,036	24 071	0	0	À jour	0	N/D	0
Monaco	0,041	27 415	0	0	À jour	80 000	N/D	0
Mongolie	0,037	24 740	0	0	À jour	0	N/D	0
Monténégro	0,036	24 071	0	0	À jour	0	N/D	13 442
Mozambique	0,036	24 071	23 430	0	À jour	0	N/D	21 172
Myanmar	0,041	27 415	0	0	À jour	0	N/D	0
Namibie	0,041	27 415	23 430	0	À jour	0	N/D	195 384
Nauru	0,033	22 065	0	344 920	Article 52	0	N/D	0
Népal	0,038	25 409	0	0	À jour	0	N/D	0
Nicaragua	0,036	24 071	24 030	0	À jour	0	N/D	56 460
Niger	0,034	22 734	18 780	0	À jour	0	N/D	214 608
Nigéria	0,230	153 789	18 780	0	À jour	0	N/D	263 847
Norvège	0,836	558 990	0	0	À jour	0	N/D	170 496
Nouvelle-Zélande	0,286	191 234	0	0	À jour	0	N/D	0
Oman	0,139	92 942	0	0	À jour	0	N/D	0
Ouganda	0,041	27 415	15 700	(33 368)	Avance 2023	0	N/D	93 834
Ouzbékistan	0,054	36 107	0	0	À jour	0	N/D	0
Pakistan	0,120	80 238	0	80 238	2022 à régler	0	N/D	143 544
Palestine	0,033	22 065	0	0	A jour	0	N/D	0
Panama	0,064	42 794	24 030	(1 290)	Avance 2023	0	N/D	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,036	24 071	0	24 071	2022 à régler	0	N/D	0
Paraguay	0,045	30 089	26 190	22 165	2022 à régler	0	N/D	0
Pays-Bas	1,436	960 180	0	(1 020 289)	Avance 2023	139 000	N/D	577 989
Pérou	0,161	107 652	26 190	(809)	Avance 2023	0	N/D	0
Philippines	0,188	125 706	0	0	À jour	0	N/D	0
Pologne	0,829	554 310	0	0	À jour	0	N/D	279 204
Portugal	0,403	269 465	0	0	À jour	0	N/D	347 997
Qatar	0,287	191 902	0	0	À jour	0	N/D	218 020
République centrafricaine	0,033	22 065	18 780	40 845	2022 à régler	0	N/D	121 992
République dominicaine	0,076	50 817	0	0	À jour	0	N/D	0
République tchèque	0,358	239 376	0	(270 509)	Avance 2023	0	N/D	242 078
Roumanie	0,206	137 742	0	0	À jour	0	N/D	26 884
Royaume-Uni	4,260	2 848 443	0	0	À jour	26 730	N/D	787 194
Russie (Fédération de)	2,957	1 977 194	0	0	À jour	0	N/D	0
Rwanda	0,034	22 734	15 700	0	À jour	0	N/D	265 934
Sainte-Lucie	0,033	22 065	0	22 065	2022 à régler	470	N/D	0
Saint-Kitts-et-Nevis	0,033	22 065	0	0	À jour	52 873	N/D	0
Saint-Marin	0,035	23 403	0	0	À jour	0	N/D	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,033	22 065	0	0	À jour	0	N/D	0
Samoa	0,033	22 065	0	22 065	2022 à régler	0	N/D	0
Sao Tomé-et-Principe	0,033	22 065	18 780	570 413	Article 52	0	N/D	0

Pays	Contribution statutaire 2022		Bureau régional 2022	Montant dû (avance)	État des règlements du pays*	Contribution volontaire au budget ordinaire 2022 (en euros)		
	%	EUR	EUR	EUR		Pécuniaire	Locaux gratuits	Personnel mis à disposition
Sénégal	0,037	24 740	18 780	43 520	2022 à régler	0	N/D	108 752
Serbie	0,062	41 456	0	0	À jour	0	N/D	99 276
Seychelles	0,033	22 065	15 700	0	À jour	0	N/D	0
Sierra Leone	0,033	22 065	18 780	20 423	2022 à régler	0	N/D	67 210
Singapour	0,455	304 235	0	0	À jour	0	10 880 224	1 319 986
Sint Maarten	0,033	22 065	0	0	À jour	0	N/D	0
Slovaquie	0,183	122 363	0	0	À jour	0	N/D	80 652
Slovénie	0,112	74 889	0	0	À jour	0	N/D	80 652
Somalie	0,033	22 065	15 700	156 514	Rééchelonnement	0	N/D	13 442
Soudan	0,041	27 415	15 700	0	A jour	0	N/D	56 700
Soudan du Sud	0,035	23 403	15 700	200 795	Article 52	0	N/D	0
Sri Lanka	0,061	40 788	0	0	À jour	0	N/D	0
Suède	0,937	626 524	0	0	À jour	31 968	N/D	102 893
Suisse	1,112	743 537	0	0	À jour	583	N/D	168 247
Suriname	0,038	25 409	26 190	51 599	2022 à régler	0	N/D	0
Syrie	0,055	36 776	0	0	À jour	0	N/D	50 812
Tadjikistan	0,036	24 071	0	6 577	2022 à régler	0	N/D	0
Tanzanie	0,041	27 415	15 700	0	À jour	0	N/D	51 216
Tchad	0,037	24 740	18 780	0	À jour	514	N/D	65 112
Thaïlande	0,308	205 944	0	0	À jour	0	N/D	0
Timor-Leste	0,035	23 403	0	(11)	Avance 2023	0	N/D	0
Togo	0,033	22 065	18 780	0	À jour	0	N/D	0
Tonga	0,033	22 065	0	22 065	2022 à régler	0	N/D	0
Trinité-et-Tobago	0,064	42 794	0	0	À jour	0	N/D	0
Tunisie	0,059	39 450	0	39 450	2022 à régler	0	N/D	80 652
Türkiye	0,996	665 974	0	0	À jour	0	N/D	168 025
Turkménistan	0,057	38 113	0	0	À jour	0	N/D	0
Ukraine	0,130	86 924	0	0	À jour	0	N/D	304 867
Uruguay	0,107	71 545	26 190	0	À jour	0	N/D	0
Vanuatu	0,033	22 065	0	0	À jour	0	N/D	0
Vatican (État de la Cité du)	0,033	22 065	0	0	À jour	0	N/D	0
Venezuela	0,573	383 136	26 190	1 532 734	Article 52	0	N/D	0
Viet Nam	0,087	58 172	0	0	À jour	0	N/D	177 168
Yémen	0,041	27 415	0	27 415	2022 à régler	0	N/D	0
Zambie	0,039	26 077	23 430	0	À jour	0	N/D	0
Zimbabwe	0,036	24 071	23 430	(1 872)	Avance 2023	0	157 364	262 987
Total	100,10	66 931 057	1 442 500	(437 568)		601 051	12 343 376	23 626 326

* Attribué indirectement aux États-Unis en tant que pays hôte à des fins d'harmonisation dans le tableau ci-dessus.

C. PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR TYPE DE BUDGET

La performance des budgets opérationnels de l'Organisation est présentée à la note 28 des états financiers.

Des précisions sont apportées ci-après pour chaque type de budget : budget ordinaire (C1), fonds fiduciaire et comptes spéciaux (C2), ajustement aux fins du budget cumulé (C3), budget d'investissement (C4) et performance financière par capacité et par objectif stratégique (C5).

C1 : Budget ordinaire

Le budget ordinaire (C1.1) est un budget opérationnel composé du budget général et des budgets des Bureaux régionaux (B.R.). La ventilation entre ces budgets est présentée dans le tableau C1.1A. L'exercice 2022 a été marqué par l'utilisation approuvée des réserves, dont la ventilation et le détail figurent dans le tableau C1.1B. La performance financière des Bureaux régionaux est présentée séparément, dans le tableau C1.1C. Le tableau C1.2 contient des informations détaillées sur les produits du budget ordinaire (budgets des Bureaux régionaux compris), tandis que le tableau C1.3 contient des informations détaillées sur les charges du budget ordinaire (budgets des Bureaux régionaux compris).

C2 : Fonds fiduciaire et comptes spéciaux

Le budget « fonds fiduciaire et comptes spéciaux » est un budget opérationnel composé du Fonds fiduciaire INTERPOL pour la coopération policière et de projets individuels, financés par des comptes spéciaux séparés. La performance financière par rapport au budget et à l'exercice précédent est présentée dans le tableau C2.1. Le tableau C2.2 indique les montants apportés par chaque donateur et les programmes mis en œuvre.

C3 : Ajustement aux fins du budget cumulé : transferts budgétaires

Les ressources sont réparties entre le budget ordinaire et le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux. L'ajustement aux fins du budget cumulé élimine les effets de la double comptabilisation des ressources.

C4 : Budget d'investissement

Le budget d'investissement est géré séparément et les dépenses sont imputées au Fonds d'investissement.

C5 : Performance financière par capacité et par objectif stratégique (C5)

La performance financière par capacité et par objectif stratégique, par rapport au budget, est présentée dans les tableaux C5.1 et C5.2 respectivement.

C1. BUDGET ORDINAIRE

C1.1 Détail de la performance financière du budget ordinaire par rapport aux prévisions et à l'exercice précédent

En milliers d'euros	Note	Budget ordinaire 2022 révisé	2022	2021	Écart par rapport au budget révisé 2022		Écart par rapport à 2021	
					en milliers d'EUR	%	en milliers d'EUR	%
Produits opérationnels								
Contributions statutaires	C1.2.1	66 909	66 931	60 340	22	0 %	6 591	11 %
Financement des Bureaux régionaux	C1.2.2	1 441	1 443	1 406	2	0 %	36	3 %
Contributions en nature	C1.2.3	31 304	34 191	32 336	2 887	9 %	1 855	6 %
Contributions volontaires	C1.2.4	493	601	1 152	108	22 %	(551)	(48 %)
Remboursements et autres sommes	C1.2.5	6 781	7026	5 241	244	(4 %)	1 784	34 %
Produits financiers	C1.2.6	250	545	404	295	118 %	141	35 %
Autres produits	C1.2.7	251	651	321	400	159 %	330	103 %
Total des produits opérationnels		107 429	111 388	101 201	3 958	4 %	10 186	10 %
Charges opérationnelles								
Rémunérations	C1.3.1	50 110	48 098	42 581	(2 012)	(4 %)	5 517	13 %
Contributions en nature : personnel mis à	C1.3.2	19 978	21 848	20 877	1 870	9 %	971	5 %
Autres charges de personnel	C1.3.3	2 015	1 645	1 022	(371)	(18 %)	622	61 %
Charges de fonctionnement locaux	C1.3.4	4 090	3 213	3 053	(877)	(21 %)	160	5 %
Contributions en nature : locaux gratuits	C1.3.5	11 326	12 343	11 459	1 017	9 %	884	8 %
Maintenance	C1.3.6	5 325	4 658	3 200	(667)	(13 %)	1 458	46 %
Missions et réunions	C1.3.7	4 207	5 964	1 521	1 757	42 %	4 443	292 %
Dépenses de bureau	C1.3.8	1 664	2 176	1 122	512	31 %	1 054	94 %
Charges de télécommunications	C1.3.9	1 069	1 024	956	(45)	(4 %)	67	7 %
Prestations de services externes et autres	C1.3.10	4 436	3 219	3 750	(1 217)	(27 %)	(531)	(14 %)
Dépréciation et amortissement	C1.3.11	5 209	4 138	4 594	(1 072)	(21 %)	(456)	(10 %)
Solde pertes/(gains) de change		0	499	(475)	499	100 %	974	(205 %)
Total des charges opérationnelles		(109 429)	(108 825)	(94 135)	(605)	1 %	15 163	(16 %)
Solde [excédent / (déficit)] de l'exercice		(2 000)	2 563	7 540	4 563		(4 977)	

C1.1A Détail de la performance financière du budget ordinaire, par type de budget

En milliers d'euros	Total budget ordinaire		Budget général*		Budget des Bureaux régionaux	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produits opérationnels						
Contributions statutaires	66 931	60 340	66 931	60 340	0	0
Financement des Bureaux régionaux	1 443	1 406	0	0	1 443	1 406
Contributions en nature	34 191	32 336	33 079	31 361	1 112	975
Contributions volontaires	601	1 152	601	1 152	0	0
Remboursements et autres sommes perçues	7 026	5 241	6 970	5 186	56	55
Produits financiers	545	404	545	404	0	0
Autres produits	651	321	650	318	1	3
Total des produits opérationnels	111 388	101 201	108 776	98 762	2 612	2 439
Charges opérationnelles						
Rémunérations	48 098	42 581	48 098	42 581	0	0
Contributions en nature : personnel mis à disposition	21 848	20 877	21 848	20 877	0	0
Autres charges de personnel	1 645	1 022	1 523	937	122	85
Charges de fonctionnement locaux	3 213	3 053	3 152	2 993	61	60
Contributions en nature : locaux gratuits	12 343	11 459	11 231	10 484	1 113	975
Maintenance	4 658	3 200	4 574	3 105	84	95
Missions et réunions	5 964	1 521	5 230	1 406	734	115
Dépenses de bureau	2 176	1 122	2 061	1 054	115	68
Charges de télécommunications	1 024	956	832	775	192	181
Prestations de services externes et autres charges	3 219	3 750	3 208	3 413	11	337
Dépréciation et amortissement	4 138	4 594	4 138	4 594	0	0
Solde pertes/(gains) de change	499	(475)	499	(475)	0	0
Total des charges opérationnelles	(108 825)	(93 661)	(106 390)	(91 745)	(2 432)	(1 916)
Solde [excédent / (déficit)] de l'exercice	2 628	7 540	2 383	7 017	180	523

Fonds de réserve générale

Fonds de réserve des B.R.

* Le budget général inclut l'utilisation prévue du Fonds de réserve générale (Réserves). La performance financière est ventilée ci-après entre l'utilisation des réserves et le budget général de base.

C1.1B Performance financière du budget général : utilisation du Fonds de réserve générale et projets financés par les réserves

En milliers d'euros	Total budget ordinaire			Budget général de base*			Réserves		
	Budget 2022	2022	2021	Budget 2022	2022	2021	Budget 2022	2022	2021
Produits opérationnels									
Contributions statutaires	66 909	66 931	60 340	66 909	66 931	60 340	0	0	0
Financement des Bureaux régionaux	1 441	1 443	1 406	1 441	1 443	1 406	0	0	0
Contributions en nature	31 304	34 191	32 336	31 304	34 191	32 336	0	0	0
Contributions volontaires	493	601	1 152	493	601	1 152	0	0	0
Remboursements et autres sommes perçues	6 781	7 026	5 241	6 781	7 026	5 241	0	0	0
Produits financiers	250	545	404	250	545	404	0	0	0
Autres produits	251	651	321	251	651	321	0	0	0
Total des produits opérationnels	107 429	111 388	101 675	107 429	111 388	101 675	0	0	0
Charges opérationnelles									
Rémunérations	50 110	48 098	42 581	50 110	47 332	42 071	0	765	510
Contributions en nature : personnel mis à disposition	19 978	21 848	20 877	19 978	21 848	20 877	0	0	0
Autres charges de personnel	2 015	1 645	1 022	2 015	1 644	1 000	0	1	22
Charges de fonctionnement locaux	4 090	3 213	3 053	4 090	3 213	3 053	0	0	0
Contributions en nature : locaux gratuits	11 326	12 343	11 459	11 326	12 343	11 459	0	0	0
Maintenance	5 325	4 658	3 200	5 325	4 612	3 200	0	46	0
Missions et réunions	4 207	5 964	1 521	4 207	5 964	1 519	0	0	2
Dépenses de bureau	1 664	2 176	1 122	1 664	2 176	1 124	0	0	(2)
Charges de télécommunications	1 069	1 024	956	1 069	1 023	955	0	1	1
Prestations de services externes et autres charges	4 436	3 219	3 750	2 436	2 734	3 718	2 000	485	32
Dépréciation et amortissement	5 209	4 138	4 594	5 209	4 138	4 594	0	0	0
Solde pertes/(gains) de change	0	499	(475)	0	500	(475)	0	(1)	0
Total des charges opérationnelles	(109 429)	(108 825)	(94 135)	(107 429)	(107 527)	(93 570)	(2 000)	(1 297)	(565)
Solde [excédent / (déficit)] de l'exercice	(2 000)	2 563	7 540	0	3 861	8 105	(2 000)	(1 297)	(565)

* L'Organisation avait reçu l'autorisation d'utiliser le Fonds de réserve générale pour des projets spécifiques. Elle a aussi utilisé les réserves des Bureaux régionaux, incluses dans le tableau C1.1.1 mais non comprises dans les réserves figurant dans le tableau ci-dessus, à hauteur de **86 000 EUR**. Cette utilisation des réserves ainsi que la variation de la provision pour créances douteuses comptabilisée dans les « Prestations de services externes et autres charges » expliquent l'essentiel de l'écart dans le « budget général de base ».

C1.1C Performance financière des budgets des Bureaux régionaux

C1.1C.1 Performance financière des Bureaux régionaux (Fonds de réserve des Bureaux régionaux uniquement)

Fonds de réserve des B.R. uniquement <i>En milliers d'euros</i>	B.R. Abidjan			B.R. Buenos Aires			B.R. Harare			B.R. Nairobi			B.R. San Salvador			B.R. Yaoundé			TOTAL		
	Budget révisé 2022	2022	2021	Budget révisé 2022	2022	2021	Budget révisé 2022	2022	2021	Budget révisé 2022	2022	2021	Budget révisé 2022	2022	2021	Budget révisé 2022	2022	2021	Budget révisé 2022	2022	2021
Produits opérationnels																					
Financement des Bureaux régionaux	389	421	293	388	382	306	458	439	274	321	352	199	486	502	187	360	458	147	2 402	2 555	1 406
Remboursements et autres sommes perçues	0	56	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56	55
Autres produits	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3
Total des produits opérationnels	389	477	348	388	383	309	458	439	274	204	352	199	486	502	187	360	458	147	2 402	2 612	1 464
Autres charges de personnel	27	37	39	35	16	6	12	13	4	13	4	6	10	7	2	52	45	28	150	122	85
Charges de fonctionnement locaux	105	136	15	88	78	9	184	161	5	129	163	13	304	319	8	221	317	10	1 032	1 174	60
Maintenance	37	44	42	11	9	7	21	4	13	10	5	3	9	9	6	17	13	24	105	84	95
Missions et réunions	162	96	10	212	223	9	131	104	15	100	83	40	123	178	12	18	50	29	746	734	115
Dépenses de bureau	23	16	11	10	10	5	34	44	23	17	10	12	15	21	8	13	14	10	111	115	69
Charges de télécommunications	27	25	27	24	16	8	68	57	58	43	32	33	21	9	8	34	53	46	217	192	180
Prestations de services externes et autres charges	7	62	208	8	(4)	33	8	(10)	49	8	(49)	(45)	4	27	25	6	(15)	67	42	11	337
Dépréciation et amortissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0
Total des charges opérationnelles	(389)	(416)	(352)	(389)	(348)	(77)	(458)	(373)	(167)	(321)	(248)	(62)	(486)	(570)	(69)	(360)	(477)	(214)	(2 402)	(2 431)	(941)
Solde [excédent / (déficit)] de l'exercice	0	61	(4)	0	35	232	0	65	107	0	105	137	0	(67)	118	0	(19)	(67)	0	180	523

C1.1C.2 Performance financière totale des Bureaux régionaux

Charges totales des Bureaux régionaux <i>En milliers d'euros</i>	Abidjan			Buenos Aires			Harare			Nairobi			San Salvador			Yaoundé			TOTAL		
	Budget révisé 2022	2022	2021	Budget révisé 2022	2022	2021	Budget révisé 2022	2022	2021	Budget révisé 2022	2022	2021	Budget révisé 2022	2022	2021	Budget révisé 2022	2022	2021	Budget révisé 2022	2022	2021
Charges opérationnelles financées sur les budgets des Bureaux régionaux	(429)	(627)	(506)	(314)	(495)	(311)	(281)	(413)	(321)	(205)	(271)	(201)	(192)	(481)	(253)	(151)	(378)	(377)	(1 686)	(2 665)	(1 969)
Rémunérations financées sur le budget généra	(266)	(178)	(688)	(204)	(96)	(439)	(251)	(252)	(230)	(160)	(186)	(172)	(165)	(175)	(160)	(224)	(205)	(188)	(1 331)	(1 092)	(1 877)
Total des charges opérationnelles des Bureaux régionaux	(695)	(805)	(1 194)	(518)	(591)	(750)	(532)	(665)	(551)	(365)	(457)	(373)	(357)	(656)	(413)	(374)	(583)	(565)	(3 018)	(3 757)	(3 846)
Contributions en nature : personnel mis à disposition – Budget général	(621)	(714)	(688)	(393)	(342)	(439)	(576)	(565)	(539)	(405)	(528)	(427)	(285)	(310)	(259)	(595)	(625)	(502)	(3 103)	(3 084)	(2 854)
Contributions en nature : locaux gratuits – Budget général	(89)	(120)	(91)	(74)	(68)	(149)	(177)	(158)	(180)	(117)	(148)	(118)	(294)	(310)	(299)	(210)	(308)	(213)	(977)	(1 112)	(1 050)
Total des charges opérationnelles des Bureaux régionaux correspondant aux contributions en nature	(710)	(834)	(779)	(710)	(410)	(588)	(754)	(723)	(719)	(521)	(676)	(545)	(580)	(620)	(558)	(805)	(933)	(715)	(4 080)	(4 196)	(3 904)
Total des dépenses d'investissement des Bureaux régionaux	(58)	(59)	(106)	(44)	(44)	(36)	(18)	(47)	(7)	(52)	(47)	(75)	(4)	(23)	(95)	(4)	(73)	(13)	(195)	(293)	(332)
Total des charges des Bureaux régionaux	1 463	1 698	2 079	1 463	1 045	1 374	1 304	1 435	1 277	938	1 180	993	941	1 299	1 066	1 183	1 589	1 293	7 292	8246	8 082

C1.1C.3 Solde du Fonds de réserve des Bureaux régionaux, par B.R.

Fonds de réserve des Bureaux régionaux <i>En milliers d'euros</i>	Abidjan	Buenos Aires	Harare	Nairobi	San Salvador	Yaoundé	Total Fonds de réserve des B.R.
Solde au 31 décembre 2021	541	396	653	271	662	(96)	2 427
Solde [excédent / (déficit)] de l'exercice	61	35	65	105	(67)	(19)	180
Solde au 31 décembre 2022	602	431	718	376	595	(115)	2 607

C1.2 Produits du budget ordinaire

Le budget ordinaire comprend le budget général et les budgets des Bureaux régionaux. Les tableaux ci-après englobent l'ensemble de ces budgets. Les budgets des Bureaux régionaux sont présentés séparément dans le tableau *supra* « Performance financière des budgets des Bureaux régionaux » (C1.1B).

C1.2.1 Contributions statutaires

Les produits par pays membre, au titre du budget général, et l'état des règlements de chaque pays au 31 décembre 2022 sont présentés dans le tableau B3 *supra*.

C1.2.2 Financement des Bureaux régionaux

Les produits par pays membre, au titre du budget de financement des Bureaux régionaux, et l'état des règlements de chaque pays au 31 décembre 2022 (Bureaux régionaux compris) sont présentés dans le tableau B3 *supra*.

C1.2.3 Contributions en nature

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Contributions en nature : personnel mis à disposition	19 978	21 848	20 877
Contributions en nature : locaux gratuits	11 326	12 343	11 459
Total des contributions en nature	31 304	34 191	32 336

C1.2.4 Contributions volontaires

Les pays membres et l'organisme qui ont apporté des contributions volontaires sont indiqués dans les tableaux B2.3 et B3 *supra*.

C1.2.5 Remboursements et autres sommes perçues

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Refacturation au fonds fiduciaire et aux comptes spéciaux	6 504	6 482	4 120
Autres remboursements	277	544	1 121
Total des remboursements et autres sommes perçues	6 781	7 026	5 241

En 2022, les « Produits des conférences » provenant de la location de stands aux exposants lors de la session annuelle de l'Assemblée générale se sont élevés à 78 500 EUR (2021 : 0 EUR).

C1.2.6 Produits financiers

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Produits financiers sur comptes bancaires	0	193	42
Produits financiers sur placements	250	352	362
Total des produits financiers	250	545	404

Le taux d'intérêt effectif perçu par l'Organisation sur le montant moyen de ses soldes bancaires et de ses placements s'élève à 0,01 % (2021 : 0,27 %).

C1.2.7 Autres produits

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Ventes de la boutique	178	278	98
Recettes I-Checkit	73	58	(1)
Produits et encaissements divers	0	315	224
Total des autres produits	251	651	321

Les « Autres produits » comprennent les recettes des ventes de la boutique (emblèmes, logos, vin et articles détaxés). Les recettes I-Checkit correspondent aux recettes provenant de la vérification des données dans les bases de données concernées. Le contrat correspondant avait été suspendu pendant 15 mois à partir de 2020 et il a été réactivé en 2022.

C1.2.8 Gains/pertes de change

Les gains/pertes de change sont comptabilisés en tant que montants nets au titre des produits, qu'ils soient réalisés ou latents. En 2022, la perte nette à ce titre s'est élevée à 0,757 million d'EUR (2021 : gain de 0,475 million d'EUR). Sur ce total, la perte réalisée a atteint 1,189 million d'EUR (2021 : gain de 0,049 million d'EUR) et la perte latente est ressortie à 0,432 million d'EUR (2021 : gain de 0,426 million d'EUR).

C1.3 Charges du budget ordinaire

Le budget ordinaire comprend le budget général et les budgets des Bureaux régionaux. Les tableaux ci-après englobent l'ensemble de ces budgets. Les budgets des Bureaux régionaux sont présentés séparément dans le tableau *supra* « Performance financière des budgets des Bureaux régionaux » (C1.1B). Les montants tiennent compte de l'utilisation des réserves.

C1.3.1 Rémunérations

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Traitements	32 998	29 347	26 486
Charges sociales employeur	12 094	8 679	11 484
Indemnités	4 707	4 704	4 083
Provision pour congés payés non pris	0	240	186
Provision pour prestations de retraite	311	4 768	485
Indemnités de résiliation d'engagement	0	277	(178)
Remboursement des impôts nationaux payés	0	83	35
Total des rémunérations	50 110	48 098	42 581

C1.3.2 Contributions en nature : personnel mis à disposition

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Contributions en nature : personnel mis à disposition	19 978	21 848	20 877
Total des contributions en nature (rémunérations personnel mis à disposition)	19 978	21 848	20 877

C1.3.3 Autres charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
----------------------------	-----------------------	------	------

Dépenses d'action sociale	1 035	1 243	949
Dépenses de recrutement	315	190	(105)
Dépenses de formation	665	211	178
Total des autres charges de personnel	2 015	1 644	1 022

C1.3.4 Charges de fonctionnement locaux

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Charges de location	2 351	1 072	1 493
Charges de fonctionnement	1 739	2 141	1 560
Total des charges de fonctionnement locaux	4 090	3 213	3 053

C1.3.5 Contributions en nature : locaux gratuits

Utilisation des locaux mis à disposition par les pays membres :

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Équipements mis gracieusement à disposition	11 326	12 343	11 459
Total des contributions en nature (rémunérations personnel mis à disposition)	11 326	12 343	11 459

C1.3.6 Maintenance

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Maintenance informatique et télécommunications	4 035	3 742	2 430
Maintenance locaux et équipements	1 290	916	770
Total maintenance	5 325	4 658	3 200

C1.3.7 Missions et réunions

Les frais de missions et réunions correspondent aux dépenses engagées pour permettre aux collaborateurs d'INTERPOL et à des fonctionnaires externes d'assister aux réunions statutaires, à des formations et à des conférences de l'Organisation. Ces frais comprennent 0,416 million d'EUR de frais de voyage (2021 : 0,377 million d'EUR), 0,607 million d'indemnités de séjour (*per diem*) et de frais d'hébergement (2021 : 0,488 million) et 0,81 million de frais de conférence (2021 : 0,124 million d'EUR).

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Consommation d'articles vendus à la boutique	3	212	77
Frais de réception, y compris cadeaux	344	380	86
Frais d'interprétation et de rédaction de comptes rendus	644	389	245
Frais de voyage	1 344	2 573	416
Frais d'hébergement (indemnités de séjour comprises)	1 311	1 971	607
Organisation de conférences et de réunions	561	439	80
Aides financières octroyées pour les réunions	0	0	10
Total missions et réunions	4 207	5 964	1 521

Les frais de réunions statutaires comprennent les frais de voyage et le coût des billets de certains délégués, ainsi que les frais d'interprétation et de rédaction de comptes rendus. Les montants relatifs à l'Assemblée générale et aux Conférences régionales sont présentés sur une base brute et ne comprennent pas les produits de la location de stands aux exposants lors de la session de l'Assemblée générale, lesquels se sont élevés à 0,08 million d'EUR (2021 : 0 EUR).

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Assemblée générale	564	378	298
Comité exécutif	214	297	96
Conférences régionales	660	298	46
Conférence des chefs de B.C.N.	276	125	18
Commission de contrôle des fichiers d'INTERPOL	143	82	50
Total réunions statutaires	1 857	1 180	508

C1.3.8 Dépenses de bureau

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Location d'équipements et frais de location	130	111	128
Carburant des véhicules	59	58	26
Frais d'affranchissement et de messageries	97	138	52
Impression et publication	50	114	27
Services de sécurité externes	821	794	562
Fournitures	285	726	260
Traducteurs extérieurs	222	235	67
Total des dépenses de bureau	1 664	2 176	1 122

C1.3.9 Charges de télécommunications

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé	2022	2021
----------------------------	----------------------	-------------	-------------

	2022		
Frais de location de réseaux	619	646	647
Frais de téléphone	450	378	309
Total des charges de télécommunications	1 069	1 024	956

Bien que certains frais de location de réseaux englobent des loyers, ils ne comprennent pas de frais de location d'équipements ni de frais de location de capacités de réseau.

C1.3.10 Prestations de services externes et autres charges

Les provisions au titre des contributions statutaires des pays membres englobent des montants (versés)/dus aussi bien au titre du budget ordinaire que des budgets des Bureaux régionaux, à hauteur de respectivement (0,031) million d'EUR (2021 : 0,622 million d'EUR) et (0,061) million d'EUR (2021 : 0,296 million d'EUR).

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Stagiaires	197	151	0
Frais de conseil	3 238	1 818	2,030
Frais bancaires	43	42	45
Assurances	958	873	702
Dons d'équipements	0	26	0
Pertes diverses	0	381	55
Provision au titre des contributions statutaires et autres pertes	0	(72)	918
Total prestations de services externes et coûts associés	4 436	3 219	3 750

C1.3.11 Amortissement

Le montant total des amortissements par type d'actifs, au titre du budget ordinaire, est indiqué dans les notes 14 (Immobilisations incorporelles) et 15 (Immobilisations corporelles).

C2. FONDS FIDUCIAIRE ET COMPTES SPÉCIAUX

Le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux reçoivent des fonds provenant de donateurs externes et affectés à un objet particulier tel que la réalisation d'activités spécifiques dans divers domaines de criminalité. Les projets sont séparés et font l'objet d'un suivi individuel. Ils sont généralement mis en œuvre en fonction du domaine de criminalité concerné.

C2.1 Performance financière du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Produits opérationnels			
Contributions en nature	1 347	1 779	1 301
Remboursements et autres sommes perçues	52 500	60 141	43 978
Total des produits opérationnels	53 847	61 920	45 279
Charges opérationnelles			
Rémunérations	23 791	27 486	26 827
Contributions en nature : personnel mis à disposition	1 347	1 779	1 301
Autres charges de personnel	51	1 433	1 321
Charges de fonctionnement locaux	1 059	1 513	964
Maintenance	2 741	1 560	1 429
Missions et réunions	11 418	14 947	3 069
Dépenses de bureau	661	1 699	3 031
Charges de télécommunications	972	356	299
Prestations de services externes et autres charges	11 769	10 865	7 046
Dépréciation et amortissement	38	24	30
Solde pertes/(gains) de change	0	258	(38)
Total des charges opérationnelles	(53 847)	(61 920)	(45 279)
Solde [excédent / (déficit)] de l'exercice	0	0	0

Les charges opérationnelles relatives au Fonds INTERPOL pour la coopération policière internationale (Fonds fiduciaire), incluses dans les montants indiqués ci-dessus, s'élèvent à 6,570 millions d'EUR (2021 : 6,416 millions d'EUR) dont 3,669 millions d'EUR au titre de la Fondation INTERPOL (2021 : 5,407 millions d'EUR).

C2.2 Contributions au fonds fiduciaire et aux comptes spéciaux, par donateur (2022)

Le tableau ci-dessous recense les projets financés par le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux qui ont été menés à bien sur l'exercice 2022, par donateur et par programme (y compris les contributions en nature).

Donateurs	Programmes	Montant comptabilisé pour 2022 En milliers d'euros
Commission européenne	Programme régional pour l'Afrique ; Programme de renforcement des capacités ; Programme CBRNE ; Programme de lutte antiterroriste ; Programme d'analyse criminelle ; Programme de lutte contre les stupéfiants et la criminalité organisée ; Programme de lutte contre les atteintes à l'environnement et la criminalité liée aux espèces sauvages ; Programme de lutte contre la traite d'êtres humains ; Programme I-24/7 ; Programme iARMS ; Programme INTERPOL sur la législation ; Infrastructures informatiques ; Programme de lutte contre la piraterie maritime ; Programme sur la gestion des migrations et des frontières ; Programme d'appui et de modernisation au profit des B.C.N. ; Appui opérationnel ; Recherche et innovation	12 805
Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni	Programme INSIGHT ; programme relatif aux noms de domaine (WHOIS)	4 863
Affaires mondiales Canada	Programme de renforcement des capacités ; Programme CBRNE ; Programme de lutte antiterroriste ; Programme de lutte contre la cybercriminalité ; Programme sur la gestion des migrations et des frontières	4 456
Royaume-Uni et <i>Commonwealth Office</i>	Programme de lutte contre la cybercriminalité	4 232
Département d'État des États-Unis	Programme de lutte anticorruption ; Programme CBRNE ; Programme d'analyse criminelle ; Programme de lutte contre les atteintes à l'environnement et la criminalité liée aux espèces sauvages ; Programme de lutte contre la traite d'êtres humains ; Programme I-24/7 ; Programme de lutte contre la piraterie maritime ; Programme de lutte contre le trafic de marchandises illicites et la contrefaçon	3 883
Ministère des Affaires étrangères de l'Allemagne	Programme G5 Sahel ; Programme de lutte contre la traite d'êtres humains ; Programme de renforcement des capacités ; Programme de lutte contre les réseaux terroristes	3 713

Donateurs	Programmes	Montant comptabilisé pour 2022 En milliers d'euros
Fondation INTERPOL	Programme de lutte antiterroriste ; Programme d'analyse criminelle ; Programme de lutte contre la cybercriminalité ; Programme de lutte contre les stupéfiants et la criminalité organisée ; Programme sur les groupes vulnérables ; Programme de lutte contre la traite d'êtres humains ; Programme sur les véhicules volés ; Programme sur les œuvres d'art volées ; Programme de lutte contre le trafic de marchandises illicites et la contrefaçon ; Soutien organisationnel à INTERPOL	3 669
Ministère norvégien des Affaires étrangères	Programme de lutte contre les atteintes à l'environnement et la criminalité liée aux espèces sauvages ; Programme de lutte contre la traite d'êtres humains ; Programme pour l'innovation	2 161
Police nationale de la République de Corée	Programme de lutte contre la pédocriminalité ; Programme de lutte contre la criminalité financière ; Programme de lutte contre le trafic de marchandises illicites et la contrefaçon	2 144
NORAD – Agence norvégienne de coopération pour le développement	Programme de lutte contre les atteintes à l'environnement et la criminalité liée aux espèces sauvages	2 088
USAID	Programme de lutte contre les atteintes à l'environnement et la criminalité liée aux espèces sauvages	1 891
Agence du Département de la Défense des États-Unis pour la réduction des menaces	Programme CBRNE	1 597
<i>Human Dignity Foundation</i>	Programme de lutte contre la pédocriminalité	1 364
Comité suprême Qatar 2022	Programme sur la sécurité dans le sport	1 195
Ministère italien de l'Intérieur	Programme INTERPOL de coopération contre la 'Ndrangheta (I-CAN)	1 124
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	Programme d'élargissement I-24/7	1 070
Ministère britannique des Affaires, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle	Programme CBRNE	919
<i>Federal Bureau of Investigation</i>	Programme CBRNE	657
Ministère des Affaires étrangères du Japon	Programme sur la gestion des migrations et des frontières ; Stratégie de lutte contre la criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité	636
FRONTEX	Programme sur la gestion des migrations et des frontières	531
Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas	Programme de lutte antiterroriste ; Programme de renforcement des capacités	506
Ministère de l'Énergie des États-Unis	Programme CBRNE	498
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (France)	Programme CBRNE; Programme I-24/7 ; Programme d'analyse criminelle	497
Police des Pays-Bas	Programme de lutte contre la pédocriminalité;	434

Donateurs	Programmes	Montant comptabilisé pour 2022 En milliers d'euros
	Programme pour l'innovation ; Programme sur l'intégrité dans le sport ; Programme INTERPOL d'échange de données (I-Core)	
Conseil de l'Europe	Programme de lutte contre la cybercriminalité	424
Ministère chinois de la Sécurité publique	Programme de lutte contre les atteintes à l'environnement et la criminalité liée aux espèces sauvages	403
Underwriters' Laboratory Inc.	Programme de lutte contre le trafic de marchandises illicites et la contrefaçon	363
B.C.N. de Chine	Programme de lutte antiterroriste ; Programme de lutte contre la criminalité financière ; Programme de lutte contre les atteintes à l'environnement et la criminalité liée aux espèces sauvages	343
ONU - Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT)	Programme CBRNE ; Programme de lutte antiterroriste	334
UNICEF	Programme de lutte contre la pédocriminalité	271
Ambassade du Danemark au Ghana	Programme pour la sécurité maritime	271
Fonds d'intégration Japon-ASEAN	Programme de lutte contre la cybercriminalité	256
Comité international olympique	Programme sur l'intégrité dans le sport	252
Thorn	Programme de lutte contre la pédocriminalité	244
Ministère canadien des Affaires étrangères, du commerce et du développement	Programme de lutte contre la cybercriminalité ; Programme sur la gestion des migrations et des frontières ; Programme CBRNE	213
Service des forêts des États-Unis	Programme de lutte contre les atteintes à l'environnement et la criminalité liée aux espèces sauvages	210
Ministère norvégien du Climat et de l'Environnement	Programme de lutte contre les atteintes à l'environnement et la criminalité liée aux espèces sauvages	171
Groupe Alibaba	Programme de lutte contre le trafic de marchandises illicites et la contrefaçon	165
<i>US Civilian Research and Development</i>	Programme de lutte contre la cybercriminalité	146
B.C.N. d'Allemagne	Programme de lutte contre la pédocriminalité	130
Environnement Canada	Programme de lutte contre les atteintes à l'environnement et la criminalité liée aux espèces sauvages	118
<i>National Crime Agency</i> (NCA) du Royaume-Uni	Programme de lutte anticorruption ; Programme sur la gestion des migrations et des frontières	110
Dolder Group	Programme mondial pour la santé et la sécurité	110
Forces de police suédoises	Programme INTERPOL d'échange de données (I-Core)	85
OIE (Organisation mondiale de la santé animale)	Programme CBRNE	73
Gemalto	Programme de lutte contre la fraude documentaire	67
<i>US Patent and Trademark Office</i>	Programme de lutte contre le trafic de marchandises illicites et la contrefaçon	56
Centro Zaragoza	Programme sur les véhicules volés	41
Ministère australien des Affaires	Programme sur l'antiterrorisme	31

Donateurs	Programmes	Montant comptabilisé pour 2022 En milliers d'euros
étrangères et du Commerce		
CITES	Programme de lutte contre les atteintes à l'environnement et la criminalité liée aux espèces sauvages	30
CCMLAR	Programme de lutte contre les atteintes à l'environnement et la criminalité liée aux espèces sauvages	25
<i>Guangdong Public Security Protection Technology Association</i>	Programme pour l'innovation	24
Agence mondiale antidopage	Programme sur l'intégrité dans le sport	8
Forensic Technology Inc.	Programme sur les armes à feu	6
Gouvernement du Japon	Programme de lutte antiterroriste	4
Ministère de l'Intérieur (France)	Programme CBRNE	3
Total fonds fiduciaire et comptes spéciaux		61 920

C3. AJUSTEMENT AUX FINS DU BUDGET CUMULÉ : TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Les projets financés par le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux utilisent des ressources et des infrastructures financées par le budget ordinaire. Ils bénéficient également de l'expertise de spécialistes de l'Organisation. L'ajustement effectué aux fins du budget cumulé élimine les effets de la double comptabilisation de certains produits et charges entre différents budgets.

Des « frais généraux », des honoraires de spécialistes et certains coûts d'autres services – par exemple la location de bureaux – sont facturés au fonds fiduciaire et aux comptes spéciaux, où ils sont alors comptabilisés en charges. Tous ces coûts imputés sur le fonds fiduciaire et les comptes spéciaux sont déterminés à l'avance, d'un commun accord avec le donateur, soit dans le cadre d'un contrat spécifique, soit dans le cadre des conditions générales de fonctionnement du fonds fiduciaire. Ils sont comptabilisés dans la catégorie « Prestations de services externes et coûts associés ».

En 2022, le taux de recouvrement moyen des frais généraux a représenté 10,7 % du total des charges du fonds fiduciaire et des comptes spéciaux (2021 : 9,3 %). Le total des sommes recouvrées sur les projets, y compris les frais généraux et les autres dépenses refacturées, s'élève à 13,728 millions d'EUR, soit 22,2 % du total (2021 : 9,662 millions d'EUR, soit 21,3 %). Sur ce montant, les honoraires de spécialistes ayant fait l'objet d'un recouvrement représentent 4,895 millions d'EUR (2021: 3,880 millions d'EUR).

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Produits opérationnels			
Remboursements et autres sommes perçues	(6 300)	(13 728)	(9 662)
Total des produits opérationnels	(6 300)	(13 728)	(9 662)
Charges opérationnelles			
Rémunérations	0	(4 878)	(3 800)
Autres charges de personnel	0	(375)	(403)
Charges de fonctionnement locaux	0	(1 487)	(988)
Maintenance	0	(746)	(446)
Missions et réunions	0	(144)	(49)
Dépenses de bureau	0	(37)	(29)
Charges de télécommunications	0	(70)	(66)
Prestations de services externes et autres charges	(6 300)	(5 967)	(3 851)
Dépréciation et amortissement	0	(24)	(30)
Total des charges opérationnelles	6 300	13 728	9 662
Solde [excédent / (déficit)] de l'exercice	0	0	0

C4. BUDGET D'INVESTISSEMENT

C4.1 Exécution du programme d'investissement 2022 par rapport au budget

Lieu	Programme d'investissement <i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	Écart
Secrétariat général	Équipements, mobilier et aménagements spécifiques	493	449	(44)
	Travaux locaux	224	562	338
	Sécurité	120	131	11
	Locaux et sécurité	837	1 143	306
	Projets bases de données EDPS	130	-	(130)
	Autres projets en matière de technologies de l'information	1 839	2 150	311
	Infrastructures informatiques, y compris capacité globale	705	1 040	335
	Matériel informatique et périphériques	173	481	308
	Systèmes informatiques et télécommunications	2 847	3 670	823
CMII	Équipements, mobilier et aménagements spécifiques	317	52	(265)
	Travaux locaux	297	16	(281)
	Sécurité	54	-	(54)
	Locaux et sécurité	668	68	(545)
	Autres projets en matière de technologies de l'information	33	(3)	(36)
	Matériel informatique et périphériques	108	624	516
	Systèmes informatiques et télécommunications	141	621	480
Bureaux régionaux	Équipements, mobilier et aménagements spécifiques	240	242	2
	Travaux locaux	15	31	16
	Sécurité	0	7	7
	Locaux et sécurité	255	279	24
	Matériel informatique et périphériques	52	29	(23)
	Systèmes informatiques et télécommunications	52	29	(23)
	Total du programme d'investissement	4 800	5 811	1 065

C5. PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR CAPACITÉ ET PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

C5.1 Performance financière 2022 par capacité

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022			Réal 2022		
Capacité	Total	Police	Institutionnel	Total	Police	Institutionnel
<i>Documents</i>	1 544	1 068	476	1 620	1 035	585
<i>Personnes</i>	7 466	5 167	2 299	4 118	2 588	1 530
<i>Biens</i>	2 970	2 056	914	2 644	1 689	955
Services d'identification	11 980	8 291	3 689	8 382	5 312	3 070
<i>Appui en matière d'analyse et renseignements</i>	24 717	17 107	7 610	19 856	12 683	7 174
<i>Appui et coordination en matière d'enquêtes</i>	23 364	16 171	7 193	23 719	15 150	8 569
Appui opérationnel	48 081	33 278	14 803	43 575	27 832	15 743
<i>Groupes et réseaux</i>	39 060	27 031	12 029	35 680	22 790	12 890
<i>Lignes directrices et cadres</i>	4 173	2 888	1 285	3 750	2 395	1 355
<i>Analyse stratégique</i>	3 420	2 367	1 053	4 798	3 065	1 733
Appui stratégique	46 653	32 286	14 367	44 229	28 250	15 979
Opérationnel	106 714	73 856	32 858	96 186	61 394	34 726
<i>Renforcement des capacités</i>	6 443	4 459	1 984	8 562	5 469	3 093
<i>Gestion des programmes d'études</i>	757	523	234	1 212	774	438
<i>Organisation de formations</i>	13 951	9 656	4 295	17 406	11 117	6 288
<i>Évaluations des besoins et des capacités en matière de formation</i>	1 328	919	409	2 559	1 634	924
Renforcement des capacités	22 479	15 557	6 922	29 739	18 995	10 744
<i>Gestion des contenus</i>	1 231	852	379	1 129	721	408
<i>Plateformes d'échange de connaissances</i>	1 215	841	374	1 562	998	564
<i>Réseaux de connaissances</i>	2 237	1 549	688	2 677	1 710	967
Gestion des connaissances	4 683	3 242	1 441	5 368	3 429	1 939
Connaissances et formation	27 162	18 799	8 363	35 106	22 423	12 683
<i>Bases de données et applications</i>	8 854	6 128	2 726	9 719	6 208	3 511
<i>Conceptualisation, architecture et gestion des projets en matière de technologies de l'information</i>	3 200	2 214	986	3 410	2 178	1 232
<i>Gestion de l'infrastructure</i>	3 608	2 497	1 111	3 418	2 183	1 235
<i>Gouvernance des technologies de l'information et sécurité</i>	3 340	2 312	1 028	3 513	2 244	1 269
<i>Assistance aux pays membres en matière de technologies de l'information</i>	3 547	2 455	1 092	4 287	2 738	1 549
Informatique	22 549	15 606	6 943	24 347	15 551	8 796
<i>Innovation appliquée</i>	572	396	176	798	510	288
<i>Innovation stratégique</i>	238	165	73	580	370	210
Innovation	810	561	249	1 378	880	498
Technologies et innovation	23 359	16 167	7 192	25 725	16 431	9 294
Total des charges opérationnelles	157 236	108 822	48 414	157 017	100 248	56 703

C5.2 Performance financière 2022 par objectif stratégique

Buts stratégiques		Objectifs stratégiques		Budget révisé 2022	Réel 2022
But 1	Des informations fiables permettant d'agir <i>Être le pôle de police mondial de référence pour l'échange d'informations et d'analyses exploitables.</i>	1.1	Renforcer l'accès aux systèmes d'information et leur utilisation par les services chargés de l'application de la loi en améliorant l'interopérabilité, en élargissant l'accès au réseau et en élaborant des solutions d'échange sûres et innovantes.	9 669	8 008
		1.2	Améliorer la qualité des analyses de menaces et de renseignements criminels, et en accroître le nombre, afin de répondre aux besoins des pays membres sur le plan opérationnel et en matière d'enquêtes.	19 856	19 073
		1.3	Faire respecter la réglementation d'INTERPOL en matière de protection de la vie privée et de sécurité des données, et promouvoir les technologies à cet effet, afin de suivre l'évolution des normes internationales relatives à la protection des données.	1 293	1 900
		1.4	Améliorer la gestion des informations dans le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux applicables et juridiquement contraignants, afin de garantir une confiance élevée dans les systèmes d'information d'INTERPOL.	1 092	1 313
Des informations fiables permettant d'agir				31 910	30 294
But 2	Renforcer l'action policière par des partenariats <i>Optimiser les ressources, les connaissances et les opérations par la coopération et les partenariats stratégiques.</i>	2.1	Être la première organisation de police mondiale en matière de partage d'informations, de réponse aux incidents et de coordination opérationnelle aux fins de la lutte contre la criminalité transnationale.	28 949	33 000
		2.2	Cultiver les partenariats diversifiés qui nous permettront d'améliorer et de développer nos capacités, d'optimiser leur utilisation et de renforcer notre offre de services aux pays membres.	6 026	5 562
		2.3	Donner les moyens d'optimiser les capacités, les connaissances et les compétences des services chargés de l'application de la loi du monde entier.	31 092	27 812
		2.4	Nouer le dialogue avec des gouvernements nationaux et des forums internationaux afin d'obtenir leur soutien et de faire connaître notre rôle dans l'orientation de la sécurité mondiale.	9 867	10 268
Renforcer l'action policière par des partenariats				75 934	76 642
But 3	Mettre le progrès et l'innovation au service du travail de police Faire progresser la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi par la recherche et les solutions innovantes.	3.1	Mettre à profit la transformation numérique pour améliorer l'efficacité de nos processus ainsi que la qualité et la rapidité de nos services aux pays membres.	7 442	4 785
		3.2	Faciliter le dialogue mondial sur les nouvelles technologies et les solutions de pointe avec des partenaires privés et publics, afin de concevoir des services innovants en matière de travail de police.	5 091	4 479
		3.3	Utiliser les nouvelles technologies pour apporter aux pays membres des solutions innovantes en matière de travail de police.	5 545	5 503
		3.4	Adopter une démarche de pensée créative et de collaboration pluridisciplinaire afin de mettre en place une culture de l'innovation et de la planification prospective.	1 897	3 180
Mettre le progrès et l'innovation au service du travail de police				19 975	17 947
But 4	Améliorer les performances et les prestations de l'Organisation Être une organisation d'excellence à la fois responsable, transparente et agile.	4.1	Renforcer la compétitivité, l'efficacité et la flexibilité de l'Organisation par une direction forte et une approche moderne des ressources humaines.	6 458	6 618
		4.2	Accroître notre agilité s'agissant de réagir à l'évolution de l'environnement, par la décentralisation de la gouvernance et la transformation de la gestion financière, en mettant l'accent sur l'autonomisation, la transparence et la responsabilisation.	8 391	9 126
		4.3	Garantir la résilience de l'Organisation par la mise en place de solides mécanismes de gestion des risques, de gestion des performances et de continuité des activités.	2 175	2 427
		4.4	Promouvoir une culture fondée sur l'éthique, la diversité et l'inclusion qui consacre les valeurs de l'Organisation.	3 203	2 323
		4.5	Renforcer le cadre juridique de l'Organisation et harmoniser les politiques et les pratiques institutionnelles afin d'améliorer les capacités et les programmes.	9 190	11 640
Améliorer les performances et les prestations de l'Organisation				29 417	32 134
Total des charges				157 236	157 017

D. AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

D1. Stocks

Les stocks correspondent aux articles stockés à la boutique et destinés à être revendus ou offerts en cadeau, ainsi qu'aux stocks de consommables de bureau et d'articles destinés à la maintenance (Note 13).

D2. Ventes de la boutique

Les résultats de la boutique d'INTERPOL sont résumés dans le tableau ci-dessous. La consommation d'articles dans la boutique est intégrée aux charges des missions et réunions.

<i>En milliers d'euros</i>	Budget révisé 2022	2022	2021
Ventes de la boutique	178	278	98
Consommation d'articles	(3)	(212)	(77)
Marge brute	175	66	21
<i>Consommation d'articles vendus à la boutique</i>	<i>107</i>	<i>212</i>	<i>77</i>
<i>Articles offerts en cadeau (non compris ci-dessus)</i>	<i>0</i>	<i>84</i>	<i>30</i>

D3. Ratios financiers

Ratio de liquidité	Ce qu'il mesure
Ratio de liquidité générale	La capacité d'une organisation à s'acquitter de ses passifs à court terme avec ses actifs courants
Ratio de liquidité relative	La capacité d'une organisation à s'acquitter de ses passifs à court terme avec ses actifs disponibles et réalisables
Ratio des flux de trésorerie des activités opérationnelles	Le nombre de fois qu'une organisation peut s'acquitter de ses passifs courants avec la trésorerie générée durant une période donnée
Ratio actifs financiers-passifs	La manière dont une organisation peut s'acquitter de ses passifs en vendant ses actifs
